

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY,
Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Monsieur LESERRE, c'est vous qui avez la charge de faire l'appel.

(Monsieur LESERRE procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BERNARD, BESSON, BIENVENU, BROCHEN, Mmes BRUNET, BUFFIN, MM. BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPON, CHARLES, COOLZAET, M. COURTIN, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVAL, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DELGRANGE, de SAINTIGNON, DURAND, DURIEZ, Mme ESCANDE, MM. FACQ, FALISE, Mme FILLEUL, M. FREMAUX, Mme GEORGET, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PETITE, PEUZIN, RICHIR, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, SENAME, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : MM. BARBAROSSA, BOINE, BURIE (pouvoir), CUCHEVAL, DEGREVE, DEMAILLE (pouvoir), DEROSIER, FLORENCE, Mme HENAUT, M. LENGLET, Mme MATTIGHELLO, MM. RENAR, ROMAN, SELLANI.

Monsieur le Maire - Je vous remercie.

J'ouvre le dernier Conseil Municipal du siècle et même du millénaire. Mais nous aurons encore une réunion du Conseil Municipal avant les élections municipales.

Nous avons un ordre du jour assez copieux, mais nous allons essayer de mener cette séance rapidement, tout en prenant le temps de délibérer bien entendu.

Le carnet.

Tout récemment, Monsieur Régis CAILLAU, Directeur Général des Services de la Ville de Lille, a eu la douleur de perdre son père, Monsieur Etienne CAILLAU, qui s'est éteint le 29 novembre dernier, dans sa 82ème année.

Retraité des Houillères, ancien combattant, prisonnier de guerre 39-45, médaillé du travail communal et départemental, Monsieur Etienne CAILLAU était un homme extrêmement chaleureux, d'ailleurs très actif dans sa commune d'Auberchicourt, puisqu'il fut Conseiller Municipal, Adjoint au Maire, et membre de la société musicale.

Ses funérailles ont eu lieu le samedi 2 décembre à Auberchicourt, en présence de nombreux élus et fonctionnaires municipaux. J'étais moi-même personnellement représenté par mon Directeur de Cabinet, Monsieur Bernard MASSET.

A vous, cher Régis, ainsi qu'à votre famille, je renouvelle en cette circonstance mes condoléances personnelles, celles du Conseil Municipal, et de l'ensemble du personnel municipal.

La transition est parfois difficile dans ce carnet car je suis maintenant amené à évoquer un événement plus heureux.

....

Je le fais avec d'autant plus de plaisir qu'il concerne l'un de mes proches collaborateurs à cet Hôtel de Ville, Monsieur Richard KUCINSKA, Directeur du Service des Relations Extérieures et Internationales, Chef du Protocole, Monsieur KUCINSKA vient en effet d'être nommé Chevalier dans l'Ordre National du Mérite sur la proposition du Ministère de l'Intérieur.

Tous ceux qui le connaissent -ils sont nombreux ici et ailleurs dans la ville- ne seront pas surpris par cette distinction qui récompense le dévouement au service public et à l'engagement social.

Personnellement, depuis près de vingt ans, c'est-à-dire depuis qu'il assure la Direction du Protocole, et depuis 1992, celle des Relations Extérieures et Internationales, j'ai pu apprécier ses qualités personnelles et professionnelles.

Rien ne lui échappe quand il s'agit de recevoir à l'Hôtel de Ville des personnalités nationales et internationales, ou d'organiser les centaines de manifestations qui, chaque année, se déroulent dans cette mairie ou à l'extérieur.

Et je n'oublie pas non plus son rôle dans le développement de notre présence internationale et sa contribution à la réussite de nos jumelages.

Cette distinction très légitime qui lui est décernée me donne ainsi l'occasion de le remercier pour son efficace collaboration au service de la Ville de Lille.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je renouvelle à Richard KUCINSKA mes plus chaleureuses félicitations.

(Applaudissements)

Je signale que Monsieur Didier FUSILLIER, Directeur Général de Lille Horizon 2004, vient également de se voir décerné la même distinction.

Comme vous le savez, Monsieur FUSILLIER a en charge depuis un an l'animation de l'association constituée pour la préparation et le déroulement des manifestations liées à l'année européenne de la Culture à Lille, dans la métropole, y compris son versant transfrontalier, et dans la région bien sûr.

Originaire du Nord, ce brillant spécialiste des questions culturelles fut notamment le créateur des Inattendus de Maubeuge, le Directeur du Manège qui a reçu le Grand Prix National de l'Entreprise Culturelle, le Directeur de la Maison des Arts et de la Culture de Créteil, le Commissaire Général du Printemps du Québec l'an dernier.

Au nom du Conseil Municipal, de tous les partenaires de l'Association Lille Horizon 2004, et en mon nom personnel, j'adresse à Monsieur Didier FUSILLIER, mes plus vives félicitations et mes encouragements pour l'importante mission qui lui a été confiée.

Communication du Maire sur le rapport d'activité de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Vous allez peut-être vous étonner: c'est une nouveauté de présenter ce rapport.

..../....

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui s'appelle encore loi Chevènement, dispose en son article 40 que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année un rapport retraçant l'activité de cet Etablissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication en Conseil Municipal.

J'applique donc la loi. Le Président de la Communauté urbaine de Lille a adressé au Maire de Lille le rapport que vous avez sur vos tables.

Ce rapport m'a été transmis, et je dois vous en donner connaissance. Vous en disposez, vous pourrez le lire, il est agrémenté de photos et est d'une lecture facile.

Voulez-vous me donner acte que je vous ai fait cette communication ? (oui)

Je vous en remercie.

Autre communication, le Prix décerné à la Ville en matière de fleurissement.

Voilà des choses agréables ...

L'amélioration du cadre de vie est une de nos préoccupations. Ce thème figurait d'ailleurs parmi les objectifs prioritaires du présent mandat.

Sous l'impulsion de notre collègue Gilles PARGNEAUX, une politique dynamique a été mise en œuvre en faveur de l'embellissement de la ville, notamment par le fleurissement dans l'ensemble des quartiers, mais aussi par des actions de plus grande envergure telles que la plantation de 110.000 bulbes de jonquilles que nous avons eu le plaisir de voir fleurir au printemps, ou encore le tapis de chrysanthèmes sur la Grand Place.

Alors, bien entendu, ce travail est celui de l'élu, du Directeur Général des Services, de tous les fonctionnaires, du Secrétaire Général, et je veux y associer l'ensemble du personnel qui a en charge le fleurissement et les espaces verts de la Ville. Qu'ils en soient remerciés.

Un petit mot pour dire que dès 1997, la Ville de Lille était récompensée pour ses efforts, en obtenant le Prix de la première participation au concours des Villes et Villages Fleuris. Il faut un début à tout.

Chaque année, nos performances se sont améliorées. En 1998, nous obtenions le 3ème Prix départemental des Villes et Villages Fleuris, puis le second prix, prix spécial du jury pour le fleurissement de l'automne 1999.

J'ai appris tout récemment que le Premier Prix départemental de fleurissement avait été attribué au titre de l'année 2000 à notre ville. Il s'agit là de la plus haute récompense au niveau départemental dans les catégories de villes de plus de 30.000 habitants.

A cette occasion, je tiens tout particulièrement à féliciter Monsieur Gilles PARGNEAUX, Adjoint au Maire, pour le travail accompli dans le cadre de sa délégation, mais aussi à remercier les associations, les citoyens et les services de la Ville, Monsieur le Secrétaire Général, qui se sont impliqués dans cette démarche.

.../...

La convergence de ces efforts a permis en quelques années de nous hisser en tête du palmarès départemental. Cette étape satisfaisante nous encourage dans notre volonté de poursuivre l'embellissement entrepris afin de faire figurer Lille dans les années à venir parmi les villes françaises et européennes les mieux fleuries.

La propreté.

J'ai reçu une lettre de Monsieur FLORENCE qui, à la suite d'observations dans le Vieux Lille, disant qu'il y avait ici ou là des amoncellements d'ordures, me signale qu'il est intervenu immédiatement pour régler ce problème.

Depuis quelques mois, il a été constaté, malgré quelques améliorations, un certain dysfonctionnement -dont Monsieur FLORENCE et moi-même se sont émus émus-, dans le système de ramassage des ordures et la liaison avec les équipes de propreté de la Ville.

Monsieur FLORENCE n'a pas ménagé ses efforts pour corriger cette situation. Il y a encore beaucoup à faire.

J'ai déjà eu l'occasion de vous en donner les raisons.

Nous avons longtemps travaillé avec deux services, les services municipaux et la TRU, et maintenant, nous avons trois partenaires : les services municipaux, la TRU, et Nicollin. Et nous ne sommes pas arrivés à une coordination complète.

Par ailleurs, la ville grandit, se développe. Je me promenais samedi après-midi dans Lille, la ville était "assiégée" par de nombreux touristes, Lillois et Lilloises, et tous ceux qui viennent s'y promener. On voit bien, sur tous les plans, que la Ville prend une dimension nouvelle et cela implique des efforts particuliers dans tous les domaines, et notamment dans le domaine de la propreté.

Nous y sommes attentifs. Nous avons connu des périodes fastes, des périodes qui l'étaient un peu moins, et il nous faut faire un effort.

J'ai demandé à Madame Martine AUBRY d'organiser en liaison avec le Directeur Général des Services, les réunions nécessaires pour remobiliser les équipes et modifier les règles de fonctionnement actuelles, dont certaines ont montré qu'elles devenaient peu à peu inadaptées. Ce travail est en cours et Madame Martine AUBRY y est très attentive.

D'un autre côté, lorsque j'ai rendu compte de cette situation en Conseil privé, spontanément un membre du Conseil Municipal qui n'est pas du tout chargé de ces questions, m'a dit : dans le Vieux-Lille, j'ai suivi les équipes, elles travaillent excellemment, mais sitôt qu'elles sont passées, il y a des Lillois qui remettent des ordures ». Je le constate dans ma rue... Tout simplement parce qu'on les entend passer, et qu'on se rend compte qu'on a oublié de mettre un sac de poubelles

Si on veut résoudre ce problème, il faut en prendre conscience, Madame AUBRY a bien fait de sensibiliser sur ce problème, Monsieur FLORENCE a eu raison de m'alerter et de prendre des dispositions pour aller vers un mieux. Mais ces efforts ne pourront trouver leur plein effet que si nous avons la collaboration pleine et entière de nos chers compatriotes et qu'en particulier, ils respectent les différentes règles, les jours et les heures de ramassage.

Si ces jours et heures de ramassage ne conviennent pas, on peut en changer. C'est justement la discussion que l'on pourra avoir puisque les dispositions varient d'un quartier à l'autre, et d'une rue à l'autre.

..../...

Il doit y avoir une action de sensibilisation de la part de la Communauté Urbaine, de la Ville de Lille, de ses prestataires, et ce travail-là doit être entrepris et poursuivi.

Les inondations.

Vous voyez que j'évoque des domaines dans lesquels il nous faut progresser, encore que la propriété de la ville, ce n'est pas toujours facile mais c'est peut-être plus facile que les inondations parce que là, je n'ai pas la clé pour régler le problème de la pluie.

En effet, il pleut..., et sur ce plan-là, certains parlent de dérèglement. Les inondations ne sont pas dues à des causes qui seraient uniquement lilloises ou métropolitaines.

La Communauté s'est saisie de ce dossier. Nous avons eu un long débat sur la question de ces inondations dans la métropole, et notamment celles qui frappent les habitants de Lille. Des mesures importantes ont été prises à la Communauté Urbaine pour qu'à l'horizon 2004, des solutions pérennes et respectueuses de l'environnement soient apportées aux habitants.

Je voudrais d'abord préciser que l'on a connu depuis juillet une succession imprévisible d'orages -je ne vous apprends rien- mais il faut quand même le dire d'une ampleur tout à fait exceptionnelle. Souvenez-vous de ce 27 juillet, classé depuis en catastrophe naturelle par l'Etat.

La Communauté Urbaine a donc décidé d'accélérer et d'étoffer son programme de mise en protection contre les orages, même si les statistiques actuelles les considèrent comme exceptionnels.

Que faut-il faire ? Ou ils sont exceptionnels, et on finira par ne plus en avoir, sauf exceptionnellement, ou il faut faire face à cette situation et prendre des mesures. C'est ce que nous avons décidé.

Des mesures concrètes seront donc adoptées pour que dès l'été 2001, l'Esplanade ne souffre plus des inondations ; à Fives comme à Leers, à Loos, à Haubourdin, toute cette zone au sud de Lille, les travaux seront terminés pour décembre 2003. Il faut un peu de patience pour que l'on puisse fêter Lille, capitale européenne de la Culture, sans ces difficultés.

Ces mesures consistent à accélérer le programme de lutte contre les inondations pour lequel seront engagés 600 M.F. sur plusieurs années, voire au-delà du mandat actuel.

Des études ponctuelles ont déjà permis de réaliser de nombreux travaux et de prescrire des ouvrages de protection. Cet effort sera amplifié et l'importance des travaux à effectuer en site urbain rend ce planning extrêmement tendu. Mais nous y arriverons.

La Communauté Urbaine ne perd pas de vue pour autant la dimension écologique de ce genre d'intervention et gardera comme préoccupation majeure, le souci de la qualité des eaux traitées pour que s'opère une protection du milieu naturel par tout temps.

* * *

Nous avons appris le décès de Théodore MONOD, célèbre naturaliste, écrivain. Il fut Directeur de l'Institut Français d'Afrique Noire pendant plus de trente ans. Ses travaux sur la géologie, la faune, la flore du Sahara en particulier font autorité, et la télévision l'a souvent présenté dans ses expéditions au cœur du Sahara. On l'a même vu seul camper au milieu du Sahara.

.../...

J'ajoute que nous avons des raisons supplémentaires de ne pas l'oublier. C'était un grand humaniste, défenseur des plus belles causes humaines, dont celle des droits de l'Homme.

La Ville pourrait honorer sa mémoire en baptisant de son nom une de ses rues, l'un de ses bâtiments, l'une des salles du Musée d'Histoire Naturelle... Bref ! Voilà pourquoi je transmets cette proposition à la Commission ad hoc, qui en débattra, et le Conseil Municipal décidera le moment venu.

Sans transition, ou plutôt avec une transition, j'en arrive à mes rapports au Conseil Municipal. C'est une transition agréable puisque je dois vous parler de la T.P.U.

D'abord, réglons un petit problème. Tantôt on dit T.P.A. (Taxe Professionnelle d'Agglomération), tantôt on dit T.P.U.. Maintenant, on a normalisé et on dit T.P.U.

Un petit mot sur la fiscalité. Bilan d'une politique municipale.

Ce n'est pas moi qui ai inventé ce que je vais vous dire là, je l'ai lu dans Le Monde. C'est une étude qui a été faite, je pense que c'est une étude objective. Un récent article a été publié dans ce journal, le 9 décembre, qui met en exergue l'efficience de notre politique fiscale municipale, en tout cas ses derniers résultats.

Cet article, mais aussi les études menées par des organismes extérieurs, me permettent aujourd'hui de "tordre le cou" à quelques analyses pour le moins approximatives.

Premièrement, selon l'enquête du Monde, c'est à Lille, et vous le savez, grâce principalement à la réduction du taux de la taxe d'habitation de 10% que la fiscalité sur les ménages s'est allégée le plus significativement. Le Monde a mené son étude sur un panel très large de 43 grandes villes.

Le contribuable lillois à la taxe d'habitation a enregistré en 2000 une baisse moyenne de sa cotisation de plus de 11%, rapportée aux évolutions d'autres grandes villes, Bordeaux -6,29%, Lyon -5%, Nice - 6,33%, Marseille -4,08%, Strasbourg -5,10%, Toulouse - 8,17%.

Il s'agit donc, et de loin, de la baisse la plus importante enregistrée au niveau national en 2000.

Cette diminution de 11% de la taxe d'habitation est une situation minimum pour le contribuable lillois car, parallèlement, le législateur a pris des dispositions favorables aux revenus modestes.

Ainsi, selon les revenus et les charges de famille, certains contribuables ont vu leur cotisation de taxe d'habitation passer de 1.540 F à 100 F entre 1999 et 2000, voire dans d'autres cas, ont bénéficié d'une déduction de l'ordre de 40% ou de 20% de leur cotisation.

Deuxièmement, au-delà, une politique fiscale s'apprécie sur le long terme. Le Crédit Local de France a mené une étude sur les grandes villes de France et en ce qui nous concerne, sur celles qui appartiennent à une communauté urbaine.

Lille cultive un paradoxe. C'est la Ville qui a le plus investi en 1990 et 2000 : 1.560 F par habitant et par an contre 1.190 F pour les villes de comparaison.

Qu'on ait le plus investi, vous le savez... Il suffit de voir comment la Ville se développe.

C'est aussi la Ville où la fiscalité a évolué à minima malgré les deux pics d'augmentation en 1996 et en 1997.

.../...

L'évolution du taux de taxe d'habitation est de 4,90% entre 1990 et 2000 contre 16% pour les communes du panel.

Et comme il n'y a pas de miracle en finances publiques, je vous fixerai les deux éléments qui ont rendu possible la culture de ce paradoxe : le dynamisme de notre richesse fiscale que nous pourrions appeler sans forfanterie la croissance lilloise, une croissance qui nous amène des ressources nouvelles et qui, par conséquent, rétablit les situations financières, et la maîtrise de nos coûts de gestion (dette, personnel, fluides).

Ce sont ces éléments dont je voulais vous faire part à l'occasion de la publication de l'article du Monde qui montre la qualité et l'équilibre de gestion de cette ville.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

00/995 - Séance du 9 octobre 2000 - Procès-verbal.

00/996 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adoptés.

00/997 - Régime fiscal de la Taxe Professionnelle d'Agglomération au 1er janvier 2002 - Application de la "Loi Chevènement" et définition de la Dotation de Solidarité Communautaire.

00/1282 - "Loi Chevènement" - Transfert-de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Soutien et promotion d'événements métropolitains" - Modalités de mise en œuvre au 1er janvier 2002.

00/1283 - Réussir le renforcement et la modernisation de l'Intercommunalité - Transferts de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Principes et définition du périmètre.

00/1284 - "Loi Chevènement" - Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Actions de développement économique" - Mise en œuvre au 1er janvier 2002.

00/1285 - "Loi Chevènement" - Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Valorisation du patrimoine naturel et paysager - Espace Naturel Métropolitain - Modalités de mise en œuvre au 1er janvier 2002.

00/1286 - "Loi Chevènement" - Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Aménagement et Gestion des Terrains d'Accueil des Gens du Voyage" - Modalités d'application au 1er janvier 2002.

00/1287 - "Loi Chevènement" - Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Equipements et réseaux d'équipements sportifs" - Modalités de mise en œuvre au 1er janvier 2002.

00/1288 - "Loi Chevènement" - Transfert de compétence à Lille Métropole Communauté Urbaine - Compétence "Equipements et réseaux d'équipements culturels" - Modalités de mise en œuvre au 1er janvier 2002.

....

C'est aussi pour faire une transition puisque, dans mes rapports, figure la délégation accordée au Maire. On vous en fait le compte rendu, mais c'est toujours sans problèmes. Vous me donnez acte de ce qui est fait par le Maire.

Ensuite, vous avez une série de rapports sur les importantes mesures que nous avons prises et qui ont été induites par la Loi Chevènement.

Je vous les présenterai rapidement, puis nous ouvrirons la discussion. Les uns et les autres pourront intervenir, et on donnera une conclusion à toutes ces interventions.

La loi sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale dite loi Chevènement stipule qu'au 1er janvier 2002, la taxe professionnelle d'agglomération devient le régime fiscal de droit des communautés urbaines constituées à cette date (donc la nôtre), sauf délibération contraire d'au moins la moitié des Conseils Municipaux des communes membres, dont celui de la commune la plus peuplée.

Cela veut dire que votre responsabilité est grande. Cette taxe sera donc appliquée, mais si la ville principale s'y oppose, elle ne le sera pas ! J'ai confiance, mais c'est un passage qui est très important. D'abord, pour la France. Cette décision-là va dans le sens de la constitution de l'intercommunalité. La Commission que j'ai présidée, sur l'avenir de la décentralisation a fixé à 2007 la date à laquelle il y aurait une toile d'intercommunalités au-dessus de la France. Pourquoi 2007 ? Pour laisser six ans après les élections municipales de mars.

Vous vous rendez compte du changement ? Toutes les communes obligées d'adhérer à une intercommunalité. On aura toujours les 36.000 communes, il ne s'agit pas d'y toucher, au contraire, c'est justement pour ne pas avoir à restreindre le nombre de communes qu'on leur demande d'entrer dans cette toile d'intercommunalités.

En 2007, nous devrions avoir 20 Communautés Urbaines de plus de 500.000 habitants, 130 communautés d'agglomération, des villes qui actuellement ont entre 50.000 et 500.000 habitants, et 2.500 à 3.000 communautés de communes, qui concernent les petites villes, les villages, etc... Ce serait un sacré changement !

Pour avoir rapporté devant l'Association des Maires de France, qui regroupe les Maires de ces 36.000 communes, dont 22.400 communes ont moins de 700 habitants, donc des petites communes, je me disais que j'allais me faire alpaguer par ces Maires... Eh bien, pas du tout ! L'intercommunalité passe très bien. Il y a eu de la résistance pendant vingt ans, mais maintenant le mouvement est lancé. Ils acceptent l'intercommunalité et la T.P.U., et pourtant, ce n'est pas facile.

Le Conseil communautaire en a délibéré pendant des heures et des heures. C'était un peu complexe, vous avez suivi cela, la presse était présente, je salue d'ailleurs les journalistes et je les remercie pour leurs comptes rendus. Il appartient maintenant à chaque commune d'approuver, de dire qu'elle est d'accord, qu'elle veut suivre le mouvement, et non seulement le suivre, mais le précéder. Il est normal que les villes principales de la Communauté Urbaine puissent en quelque sorte donner le signal du mouvement, toujours en avant bien entendu, il ne s'agit pas de faire marche arrière, en tout cas, ce n'est pas ce que je vous propose.

Après un long processus d'élaboration, le Conseil de Lille-Métropole Communauté Urbaine a adopté le principe du passage en T.P.U. au 1er janvier 2002, et les principales modalités d'application, essentiellement les suivantes :

.../...

Fixation d'une période d'unification des taux de taxe professionnelle sur dix ans. On se donne du temps, en principe dans dix ans, on devrait avoir cette toile d'intercommunalité.

Le refus du recours à une fiscalité mixte prévue par la loi Chevènement, pour ajouter à la T.P.U. la fiscalité que vous connaissez. Avec un impôt principal, cela suffit, ce n'est pas la peine d'en ajouter.

Mise en œuvre d'une dotation de solidarité communautaire qui marque la volonté du Conseil de communauté. C'est important.

La T.P.U., c'est compliqué, mais d'un autre côté, c'est un impôt très intéressant, d'abord parce qu'il est sur la taxe professionnelle. C'est un impôt dynamique, et dans une période de croissance comme celle que l'on connaît, à laquelle s'ajoute la croissance lilloise dont je parlais tout à l'heure, c'est un impôt « riche » qui rapporte de l'argent à la Communauté Urbaine.

D'un autre côté, on a la possibilité, mais j'imagine que vous le voterez également, d'avoir une dotation de solidarité communautaire qui marque non seulement une volonté de développement, mais aussi une volonté de solidarité, de justice.

Alors, quel genre de solidarité ? Solidarité de la Communauté Urbaine envers toutes les communes de la part garantie de ressources. Cela veut dire que parmi les 87 communes, certaines sont plus riches, d'autres ont des difficultés, mais on garantit la situation actuelle, avec la T.P.U., elles n'auront pas moins que ce qu'elles ont actuellement.

Deuxièmement, une solidarité envers les communes qui accueillent le développement économique et ses nuisances, dans le cadre de la part intérressement aux fruits du développement économique.

Il faut dire qu'on a connu "la course aux entreprises". C'était déplaisant, et c'est cela qu'il faut corriger. Avec une taxe unique sur le territoire, les entreprises pourront s'installer où elles veulent. Enfin ce n'est pas tout à fait juste parce que la Communauté va pouvoir créer de grands espaces pour recevoir ces entreprises.

Ce n'était pas étonnant que certaines communes étaient riches puisqu'elles avaient toutes les entreprises, tandis que d'autres étaient pauvres parce qu'elles n'avaient rien du tout. Il y avait tout de même une certaine logique, à savoir que celles qui recevaient les entreprises en avaient aussi les nuisances, et donc celles-là avaient une part d'impôt plus grande.

Si on le fait, il ne faut pas que toutes les communes décident d'un seul coup qu'elles ne veulent plus d'entreprises. Il faut qu'il y ait un intérressement pour le faire, sinon toutes les communes refuseront les entreprises, et voudront du gazon, des arbres, etc... il faut aussi de la richesse par les entreprises. D'où une dotation de solidarité qu'on appelle une part d'intérressement.

Si vous avez une entreprise, vous participez au mouvement général de créer des richesses, et c'est bien normal que vous ayez une part de dotation pour cette raison.

En plus, une solidarité qui devrait vous toucher au cœur, c'est que parmi toutes les communes dans notre Communauté Urbaine -mais c'est peut-être encore plus vrai dans d'autres-, certaines sont en retard parce qu'elles sont plus petites, parce qu'elles n'ont jamais eu d'entreprises. Elles sont donc en "queue de liste"... Cela pourrait être désespérant, et bien justement, la T.P.U. doit permettre une solidarité de péréquation. On va péréquer de façon à ce que ces petites communes qui ont toujours eu l'habitude d'être en "queue de peloton" puissent avoir des forces pour remonter le peloton.

..../....

On peut penser que, sur des années, à force de leur donner du « fortifiant », elles pourront elles aussi être des villes plus dynamiques.

Ainsi, va pouvoir se créer un ensemble qui est un ensemble de croissance et de solidarité. Cette T.P.U. peut devenir un remède de magicien si on sait l'appliquer intelligemment pour permettre la croissance et, humainement, faire l'égalité entre toutes les communes d'une même métropole.

Vous voyez bien quelle force on pourrait avoir avec les Weppes, jusqu'à la frontière. Nous avons des communes qui sont aspirées par ce mouvement général de développement et de solidarité.

Je vous demande de vous prononcer favorablement sur le principe du passage en taxe professionnelle d'agglomération au 1er janvier 2002 et sur la philosophie et les modalités de ce passage telles qu'elles sont définies par la délibération de Lille-Métropole.

Le document de référence que vous avez, c'est la délibération de la Communauté Urbaine puisque c'est elle qui a fixé les règles, qui s'est prononcée favorablement et qui demande à chacune des communes de s'engager.

Je ne vais pas procéder à un vote maintenant parce que je poursuis sur les transferts de compétences. Ensuite nous aurons un débat dans lequel vous pourrez parler de la T.P.U. et, au-delà, des compétences. En effet, parallèlement à la T.P.U. qui concerne les finances, la loi Chevènement permet à la Communauté Urbaine de prendre des compétences nouvelles si les communes le souhaitent.

Nous avons discuté du principe d'une prise de compétences nouvelles, et je pense que vous serez d'accord pour avancer.

Transfert de compétences sur différents points :

- Action économique. S'il y a la T.P.U. au niveau de la Communauté Urbaine, cela donnera une puissance forte si on transmet la compétence économique.

- Equipements et réseaux d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Là, nous pourrions avoir un débat qui pourrait nous occuper pendant tout le Conseil Municipal... De grâce, nous aurons l'occasion d'en rediscuter ! On ne va pas décider que la compétence culturelle est remise à la Communauté Urbaine. On décide des équipements et réseaux d'équipements culturels d'intérêt communautaire. Il vous appartiendra le moment venu de dire ce que vous considérez comme étant d'intérêt communautaire, et ce que vous considérez comme étant d'intérêt municipal. En conséquence, c'est un partage des tâches.

Bien souvent, nous avons eu des discussions ici pour dire que la Communauté Urbaine devrait intervenir dans tel ou tel domaine. Je ne vais pas prendre d'exemple aujourd'hui, mais dorénavant, ce sera possible, et il faut naturellement s'inscrire dans le mouvement, et par conséquent accepter le principe d'un transfert de compétence à la Communauté Urbaine. Nous n'en sommes pas à savoir quels équipements, quels réseaux, etc..., cela viendra plus tard.

- Le soutien et la promotion d'événements métropolitains, comme Lille, Capitale culturelle 2004. Voilà un événement exceptionnel pour lequel la Communauté pourra aider la Ville de Lille. Mais il pourra y avoir d'autres événements.

- La valorisation du patrimoine naturel et paysager. C'est l'Espace Naturel Métropolitain. On ne va pas transférer tous les parcs de Lille, mais peut-être un certain nombre d'espaces qui pourraient être entretenus par la Communauté Urbaine pour aider la Ville de Lille.

.../...

- La réalisation et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage. Je vous ai déjà entretenu de ce problème-là. On l'a amélioré, on a eu des résultats, mais il faudrait que les résultats soient encore plus convaincants. La Chambre Régionale des Comptes nous avait fait des observations sur l'argent qu'on dépensait en ce domaine et que la Communauté dépense aussi sans avoir la compétence.

Le transfert à la Communauté Urbaine présente l'avantage que c'est elle qui élabore le Plan d'Occupation des sols. Par conséquent, pour certaines communes, ce sera une obligation d'avoir une aire pour les gens du voyage.

Deux autres prises de compétence seront soumises au Conseil de Communauté afin de pouvoir être transférées au plus tard au 1er janvier 2002 en fonction du contenu des futures législations et des volontés politiques qui seront exprimées. Cela concerne :

- L'habitat et le logement. C'est un peu plus difficile, il appartiendra aux communes de se prononcer.

- Les réseaux câblés et les technologies de l'information et de la communication.

Voilà ce que je devais vous présenter. On va ouvrir la discussion et répondre à vos questions. A la fin de la discussion, après avoir entendu les uns et les autres, on dira si on est d'accord pour opter pour le transfert de compétences, on dira lesquelles, et pour opter pour la T.P.U.

C'est un débat sur lequel nous pourrions nous immobiliser tellement il est vaste, mais l'application de tout cela est pour janvier 2002. Ce n'est pas pour demain, mais il faudra quand même se mettre vite au travail.

Aujourd'hui, nous votons sur le principe, et cela étant fait une mécanique se mettra en place au niveau de la Communauté Urbaine en liaison avec la Ville de Lille, mais aussi avec les autres villes membres de la Communauté Urbaine, pour la réalisation de cette politique ambitieuse.

Il faut bien mesurer la chance que l'on a. Avec le système actuel, il était quand même difficile d'arriver au seuil de grande métropole européenne, on voit de plus grandes métropoles que la nôtre actuellement. Il n'y a pas de doute que les dix années de travail avec les évolutions que je vous propose maintenant, c'est un acte de foi formidable vers la constitution de cette grande métropole urbaine.

J'espère vous avoir convaincus... pas seulement les membres du Conseil Municipal, mais également ceux qui, ce soir, nous font le plaisir d'être avec nous et de nous écouter.

Monsieur DECOCQ, voulez-vous ouvrir le débat ?

M. DECOCQ - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, le débat très important que nous avons eu le 20 novembre dernier à la Communauté Urbaine a bien permis de préciser les positions des uns et des autres en écoutant les différents porte-parole et en voyant aussi le sort fait aux amendements que le groupe R.P.R.-U.D.F.-D.L. avait déposés. Donc, je crois que les positions ne vont pas changer ce soir. Et plutôt que de me livrer à une nouvelle bataille d'amendements supplémentaires, je souhaite, pour mes collègues du Conseil Municipal, me limiter à rappeler en synthèse notre position générale sur ces délibérations, et comme vous dites très justement, attirer leur attention sur ces délibérations, dans le respect des convictions de chacun. Je crois que c'est un débat qui doit transcender les points de vue politiciens.

.../...

Je rappelle à mes collègues du Conseil Municipal que la Communauté Urbaine a certes émis un vote important, mais indicatif, car ce sont bien les conseillers, et nous ici conseillers lillois qui décidons en dernier ressort.

Mes chers collègues, soyez donc attentifs à ce que vous allez décider. Vous avez ce soir, le Maire vient de le rappeler, une lourde responsabilité sur vos épaules car c'est vous qui assumerez devant les Lillois la réponse que vous allez apporter à la question essentielle de l'équilibre entre le pouvoir d'agglomération et le pouvoir de proximité.

C'est pourquoi avant que vous n'exprimiez votre vote, je voudrais, au nom de notre Groupe, Nouvelle Démocratie Municipale, apporter notre contribution au débat en soulignant d'abord notre attachement au pouvoir d'agglomération pour observer ensuite que ce pouvoir d'agglomération, tel qu'il se construit actuellement, avec les modalités des transferts de compétence pourrait constituer une menace interne pour le pouvoir de proximité identifié lui par nos communes, par notre ville.

Oui, nous sommes fervents partisans du pouvoir d'agglomération. Oui, depuis de nombreuses années, nous croyons à la métropolisation, c'est-à-dire à cette volonté de mise en commun des politiques municipales, à cette transversalité, à cette complémentarité des volontés et des énergies, et des moyens de nos 85 communes.

Dès les premières initiatives de cette métropolisation, qui remontent à votre présidence communautaire, Monsieur le Maire, nous avons été des acteurs de cette volonté. Il fallait faire face à la dureté des temps de crise économique et à son cortège de difficultés sociales.

Il fallait jouer notre partie dans cet espace d'Europe du Nord où règne la facilité des communications et l'abolition des frontières économiques. Il n'y avait pas d'autre choix.

Nous avons donc dit oui à la métropolisation, oui à Lille-Métropole, et c'est pour cela que nous avons fait plus que participer, nous avons coproduit de la métropolisation. Comment cela ?

En approuvant le Schéma Directeur, la Ville Renouvelée, le Schéma d'Urbanisme Commercial, Euratechnologies que nous avons pour le coup métropolisée, et vendredi encore, nous avons voté, non sans observations c'est vrai, le Grand Projet de Ville.

Certains ont appelé cela le consensus, voire le consensus mou. Peu importe le qualificatif car, pour nous, les seuls comptes à rendre le sont aux habitants dans le souci de l'intérêt général.

Oui, nous avons pris le parti de la métropolisation, mais toujours avec le même souci, la même conviction. Cette conviction, c'est la foi chevillée dans le rôle indispensable des communes qui, seules, peuvent donner à cette métropole sa dimension humaine.

En effet, mes chers collègues, le risque existe de bâtir une métropole qui préférerait les projets aux habitants, l'efficacité à la proximité, l'uniformité à la particularité, la majorité à la singularité. Ce serait alors une métropole technocratique, c'est-à-dire technicienne, mais sans concertation.

Reprends l'exemple que vous évoquez tout à l'heure, Monsieur le Maire, tout récent, qui a touché beaucoup de familles lilloises, qui sont désenparées, l'exemple des inondations.

Vendredi soir à la Communauté, nous avons entendu des élus responsables et des services s'exprimer à ce sujet. Je ne doute pas un seul instant de la capacité de la Communauté Urbaine à régler un jour la question des inondations, mais quand et comment ? Selon le calendrier programmé par ses financiers. Selon les méthodes techniques décidées par ses ingénieurs. Mais que deviennent

.../...

les Lillois ? Comment peuvent-ils apprécier la justesse de la solution technique ? Comment peuvent-ils contrôler et influencer sur le calendrier ? Comment sont-ils alertés, reçus, écoutés, respectés ?

L'expertise de la Communauté est réelle, sa capacité relationnelle et humaine est loin d'être démontrée. C'est normal, elle passe d'un métier à un autre, de l'équipement au développement, il y a un changement de nature essentiel, c'est la prise en compte de l'avis des hommes et des femmes, de notre population.

Cette prise en compte, c'est bien le rôle traditionnel des communes, car les communes ont été et demeurent le rempart contre une métropolisation technocratique ou politiquement hégémonique.

Ce sont nos 85 communes qui font entendre la petite musique différente de la créativité, de l'initiative, de l'imagination. Nous voulons la métropolisation avec les communes, dans l'intercommunalité, et pas le Grand Lille résultant de la fusion et de la disparition des communes.

Voilà notre conviction, et ce transfert des compétences doit, devrait être l'occasion de redéfinir et de garantir, ou de regarantir le rôle futur des communes dans la métropole. Et c'est bien parce que les délibérations qui nous sont soumises ce soir ne redéfinissent pas totalement ou suffisamment le rôle, ou ne garantissent pas totalement ou suffisamment l'avenir des communes que nous y sommes, selon les cas, favorables ou défavorables.

Evoquons d'abord le calendrier retenu des transferts de compétences décidé avant les Municipales.

A l'époque, Monsieur le Maire, nous vous avions répondu à la Communauté Urbaine que c'était un pari un peu risqué car, ou bien nous arrivions à régler les problèmes qui se posaient, ou bien on se retrouvait avec des délibérations imprécises, voire incomplètes.

Aujourd'hui, force est de constater que la plupart des délibérations renvoient des éléments importants du dispositif à l'horizon 2001. C'est le cas en particulier du nouveau partenariat Communes Communauté, et je cite « le Conseil de Communauté nouvellement désigné en 2001 aura à se prononcer sur les modalités concrètes de modernisation du fonctionnement communautaire ». C'est contenu dans la délibération cadre, la délibération politiquement la plus importante.

C'est le cas aussi de la délibération sur la dotation de solidarité communautaire, je vous renvoie à la page 22.

C'est le cas enfin de la délibération sur les équipements sportifs et culturels.

C'est pourquoi nous avons, à l'automne, soutenu la position selon laquelle il fallait repousser les décisions de quelques mois pour décider :

- des modalités concrètes de la modernisation de la Communauté : vous avez annoncé vendredi à la Communauté, cette modernisation pour 2002 ;
- des modalités concrètes de mise en œuvre de la solidarité financière que constitue la D.S.C.
- des modalités concrètes et du contenu complet des transferts des équipements sportifs et culturels.

.../...

Seules les délibérations sur le grand événementiel, l'Espace Naturel Métropolitain, et les nomades, nous permettent de délibérer sans devoir remettre en cause les principes après 2001.

Aujourd'hui, sur la délibération relative à la D.S.C. qui est un sujet essentiel, on ne répond pas au fond à la question posée par la loi Chevènement sur la solidarité puisqu'on nous dit qu'il appartiendra au Conseil communautaire de mars 2001 de clarifier le dispositif, quels seront en 2002 et jusqu'en 2007 les montants consacrés aux dépenses communautaires, et les montants consacrés à la solidarité.

On nous répond ce soir dans la délibération seulement sur la garantie de ressources, et encore jusqu'en 2003 seulement !

Il y a plus grave, Monsieur le Maire, cette garantie de ressources, vitale pour les finances de la Ville, car vous l'avez indiqué, nous allons perdre notre T.P., jusqu'à quand est-elle prévue ? Qui bénéficiera finalement des fruits de la croissance lilloise dont vous parlez tout à l'heure ?

Vous nous répondez dans les délibérations ici à Lille jusqu'en 2003. Mais permettez-moi de vous rappeler ce que dit votre Commission de décentralisation à Paris, commission que vous présidez.

Cette Commission n'affirme-t-elle pas dans sa proposition 141 -je cite- : « la question pourrait se poser du maintien d'un retour aux communes de 100% de la taxe professionnelle antérieurement perçue. Ce retour pourrait en effet devenir source de rigidité et empêcher une réelle métropolisation des projets. »

Alors, Monsieur le Maire, jusqu'à quand cette garantie ?

Pire encore, la même proposition, toujours la 141, souligne -je cite- qu' : « il est indispensable de maintenir la possibilité de percevoir une fiscalité additionnelle sur les ménages » alors que la délibération communautaire promet exactement le contraire. Et la baisse, dont vous parlez tout à l'heure, de nos impôts locaux est une baisse qui dissimule une situation qui est la nôtre à Lille, à savoir que nous restons, parmi les 42 villes citées, la plus chère.

Vous ne pouvez être, Monsieur le Maire, en tant que Président de la Communauté Urbaine et Président de la Commission de décentralisation, à la fenêtre et vous regarder passer dans la rue ! Qui croire ? Nos délibérations de ce soir, ou ce que nous annonce la Commission de décentralisation ?

Ces délibérations n'offrant aucune garantie, nous ne voterons pas, dans l'intérêt de la Ville, pour un voyage sans retour !

Quant aux délibérations relatives aux nomades, à l'Espace Naturel et au grand événementiel, elles sont la poursuite de politiques existantes. Elles ont été travaillées, amendées, elles vont dans le bon sens, et nous les voterons.

J'insisterai peu sur la délibération « compétence économique », elle est une conséquence inéluctable de l'application programmée de la T. P. U. Ce transfert ne peut se faire que s'il est accompagné d'un changement culturel radical, avec un marketing unique, par des politiques économiques volontaristes, et par une logique de l'offre nous donnant les moyens d'attirer les entreprises.

.../...

Restent les délibérations sur les équipements sportifs et culturels. Même si nous sommes favorables en tant que Lillois à l'option Grimonprez Jooris à 35.000 places, et que nous estimons qu'il s'agit bien d'une charge de centralité que toute la métropole doit supporter, il est dangereux de charger à la hussarde. Nous l'avons bien vu le 20 novembre à la Communauté.

Toute la délibération ne peut se réduire à la question du stade. Il y a encore beaucoup trop de flou dans le dispositif proposé et tout démontre que la réflexion métropolitaine est loin d'être à maturité.

Il convient aussi de réfléchir à l'ensemble des équipements qui peuvent contribuer au rayonnement de la métropole et de traiter spécifiquement les réseaux d'équipements qui peuvent assurer l'égalité de service public pour tous les habitants.

Le même raisonnement peut être tenu pour les équipements culturels. Nous sommes donc défavorables au transfert de ces compétences dans les conditions actuelles.

En conclusion, Monsieur le Maire, mes chers collègues, les attributions de compétences qui sont des décisions irréversibles, sont naturellement envisageables d'un double point de vue.

Ou bien elles s'inscrivent dans une volonté de renforcement de l'intercommunalité qui préserve à terme l'existence des communes, et à ce moment-là, elle ne souffre que d'imprécisions ou d'insuffisance.

Ou bien elles s'inscrivent dans une marche aboutissant à terme à la disparition des communes, et elles constituerait une étape que nous devions combattre fortement.

Vous avez, Monsieur le Maire, vous nous l'avez dit et répété, cédé au péché de gourmandise en fusionnant avec Lomme... A quand la suite ? Car l'appétit vient en mangeant ! Cette dernière hypothèse n'est pas à balayer car nous savons déjà que nous irons inéluctablement au suffrage universel en 2007. Nous n'y sommes pas opposés, mais parallèlement, nous avons enregistré, Monsieur le Maire, une fois encore la position de la commission de décentralisation que vous présidiez et qui recommande cette élection au suffrage universel -proposition n°7- dans le cadre d'une loi de type P.L.M.

Et si enfin nous retenions que la Commission, en conservant l'échelon départemental, propose trois échelons, pays, Département, intercommunalité, reconnaissiez qu'il y a de quoi être inquiet pour la commune.

Donc, notre position de synthèse peut être résumée de la façon suivante.

Nous prenons en compte le travail important accompli qui constitue une étape nécessaire vers la métropolisation que nous souhaitons. A ce sujet, nous constatons que l'application de la T.P.A. étant désormais inéluctable en 2002, il faut s'y préparer en adoptant son corollaire relatif au développement économique, et nous voterons pour la délibération 1284 sur le développement économique.

Nous contestons cependant les modalités arrêtées à ce jour relativement à la dotation de solidarité communautaire et nous voterons contre la délibération 997.

Nous considérons comme prématuress et insuffisamment préparés les transferts des équipements sportifs et culturels, nous voterons contre les délibérations 1287 et 1288.

.../...

Nous considérons que ne font pas grief à notre position les délibérations sur les gens du voyage, sur l'Espace Naturel Métropolitain, et sur le Grand événementiel, nous voterons donc pour les délibérations 1286, 1285, 1282.

Enfin, nous considérons que la délibération cadre ne répond pas aujourd'hui aux interrogations qui sont les nôtres et qu'elle ne pouvait d'ailleurs y répondre dans le temps imparti et dans son calendrier un peu contraint, nous voterons donc contre la 1283. Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, il est difficile de nous exprimer sur ces transferts de compétence très importants qui nous sont soumis ce soir, d'autant que ce soir, en vous regardant, j'ai un peu affaire à un Janus de l'intercommunalité, même si cette expression n'est pas péjorative puisque j'ai à la fois en face de moi le Maire de Lille et le Président de la Communauté Urbaine de Lille.

Je vais essayer de démontrer que finalement cette intercommunalité n'est pas forcément un atout pour Lille.

Je voudrais tordre aussi le cou à une fausse réputation qui voudrait que nous soyons contre l'intercommunalité. Ce n'est pas vrai. Nous sommes pour l'intercommunalité à partir du moment où celle-ci tend vers une meilleure efficacité et vers un moindre coût. Une intercommunalité qui assure à la fois le bien-être d'un plus grand nombre de personnes et qui réalise des économies d'échelle.

Quoi qu'il en soit, nous préférons la coopération entre communes à une fusion ou une pseudo-association qu'on a pu connaître par ailleurs.

Je ne voudrais pas voir, à travers ce transfert de compétence, l'apparition d'un grand Lille, au nom d'une prétendue continuité territoriale et je ne voudrais pas non plus que ces transferts de compétence soient une étape transitoire vers la constitution de ce grand Lille.

Le principe de base de la coopération intercommunale, c'est la délégation. Malheureusement, on assiste là à un véritable dépouillement qui est d'autant plus dangereux que la majorité des compétences transférées le sont de manière imprécise. Cela a été évoqué, la notion d'intérêt communautaire est très floue, elle est un peu attrape-tout, avec à la clé un risque réel de tutelle d'une collectivité sur une autre.

Il faut être honnête, Monsieur le Maire, il n'est pas possible de parler de valeur ajoutée pour l'ensemble des collectivités, c'est un véritable non-sens économique.

Nous sommes d'accord sur le fait que -pour reprendre la devise de nos amis belges- l'union fait la force et que Lille -Christian DECOCQ l'a rappelé- supporte un certain nombre de charges de centralité, en particulier au niveau du stade, au niveau de la piscine olympique, ce sera d'ailleurs la raison de notre abstention sur la politique sportive, mais je crois que nous mettons le doigt dans l'engrenage d'un niveau supplémentaire d'administration.

Les économistes connaissent cela, il y a un réel effet de cliquet qui peut se produire et qui fait que, finalement, ce que récupère la Communauté Urbaine, la Ville en sera peut-être dépouillée mais ce n'est pas pour autant que ses charges de fonctionnement diminueront.

.../...

Ce qui est aussi contestable c'est le fait que les conditions de retour en arrière sont tout à fait impossibles à réunir.

Dans ce projet, à travers la lecture que j'en ai fait, je vois un peu la logique de Bruxelles et son fameux principe de subsidiarité. Je crois que la véritable subsidiarité, c'est celle qui consiste à ne pas transférer des compétences que dans la mesure où la structure de base est incapable de les assurer correctement.

Il n'est pas innocent que la gestion des fonds européens se fasse en grande partie via les structures intercommunales, faisant de Bruxelles le juge de notre stratégie territoriale.

La conséquence directe de ce qu'on va faire et voter ici, cela va être l'enchevêtrement et la superposition de collectivités alors que, justement, chaque collectivité se présente comme un guichet unique. Je ne défends pas ici l'identité communale, une conception rétrograde de la commune, mais simplement l'expression, comme un historien célèbre le dirait, de communautés charnelles.

J'en viens au dossier technique concernant la T.P.U.

C'est vrai, l'harmonisation des impôts locaux, vous nous la présentez comme un cadeau de ces nouveaux transferts. Je crois que les effets de frontière continueront de perdurer et ne dissuaderont pas les éventuels investisseurs de s'installer soit en Belgique, soit dans les Weppes, soit dans le Valenciennois.

D'autre part, rappelons-le, la taxe professionnelle, c'est quand même l'expression d'un dynamisme économique et si le taux est élevé à Lille, c'est qu'il est révélateur d'une situation économique difficile.

La taxe professionnelle c'est aussi, il faut le rappeler, des droits de douane à l'envers, c'est un impôt anti-économique à souhait, dont d'ailleurs, Monsieur le Maire, les bases sont en perpétuelle mutation.

Par ces transferts de compétences, la Commune va se dessaisir de son développement économique, les élus vont se déresponsabiliser alors que Lille ou d'autres communes seront pénalisées par leurs efforts d'investissement dans le passé.

Je crois que la T.P.U. est un nouveau coup de canif dans l'exercice des libertés communales.

Enfin, dernier point, le problème de la Communauté Urbaine et plus généralement des intercommunalités, est un problème de déficit démocratique. En effet, la compétence logique de la montée en puissance de la Communauté Urbaine, ce serait son élection au suffrage universel direct. Et ce ne sont pas ces artifices de transparence de la loi Chevènement que sont les conseils en développement ou les différents rapports d'activités qui vont changer les choses.

Il y a, concernant l'établissement public, la Communauté Urbaine, une véritable force d'inertie alors que vous vous évertuez à rappeler les vertus de la gestion de proximité. Je vous renvoie à l'utilité des Conseils de Quartiers.

Ce que l'on peut craindre c'est que la Communauté Urbaine devienne une véritable collectivité de plein exercice alors qu'elle n'en a pas la légitimité politique. Je regrette, à ce niveau, le sort qui a été donné à l'amendement Roman, même si celui-ci n'allait pas dans le sens d'un pluralisme total.

.../...

Pour conclure, je dirai que nous préférerons toujours la majorité à l'unanimité, les compétences libres aux compétences obligatoires, l'intercommunalité plutôt que la supra-communalité, la contractualisation plutôt que l'institutionnalisation.

Je terminerai en clin d'œil en voyant que la mise en puissance de la loi Chevènement c'est le 1er janvier 2002 et que c'est également celle de la généralisation de l'euro. Je vois, à travers ces deux événements, la souveraineté en deuil.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur Yves DURAND, Maire de Lomme.

M. DURAND - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole en tant que Maire de Lomme. C'est à ce titre que je voudrais m'exprimer devant vous.

Quand j'entends les argumentations de l'Opposition, je suis toujours soit mal à l'aise, soit étonné, parce qu'ils commencent toujours plutôt bien, j'ai entendu Monsieur DECOCQ tout à l'heure faire, dans les premières minutes, un vibrant éloge de l'intercommunalité, du pouvoir d'agglomération et de ce qu'il appelle la métropolisation. Et puis, quelques minutes après, on s'aperçoit que cette grande défense du pouvoir d'agglomération cache mal en fin de compte la volonté qu'il a de prendre tous les moyens pour que cette métropolisation n'aboutisse pas et ne se fasse pas.

Il est bon de dire « métropolisation », « pouvoir d'agglomération », mais à ce moment-là il faut en donner les moyens, et c'est ce que nous allons faire ce soir, pour ceux en tout cas qui vont voter ces délibérations.

Je suis d'autant plus étonné, et là, mal à l'aise, que cette argumentation repose le plus souvent sur un certain nombre d'approximations, voire de contrevérités.

La première, Monsieur DECOCQ, mais vous le savez très bien, c'est ce petit tour de passe-passe entre fusion, association de communes, qui vous amène à toujours parler des 85 communes, on va avoir cela jusqu'aux élections municipales, alors que la Communauté Urbaine elle-même d'ailleurs a rejeté un amendement, la Communauté composée d'un certain nombre de Maires qui, comme moi, comme vous, tiennent à leur pouvoir municipal, a repoussé un de vos amendements qui voulait passer à 85 communes.

M. DECOCQ - Je ne vous laisserai pas dire ça ! C'est faux !

M. DURAND - Monsieur DECOCQ, je vais vous dire, sans polémique et sans invective, que dans quelques semaines, comme vous, je vais me livrer à une campagne électorale. Comme vos amis lommois d'ailleurs qui vont se livrer à une campagne électorale.

Les Lommois vont élire un Conseil Communal de 35 membres, comme aujourd'hui. Ce Conseil Communal va élire son Maire, comme aujourd'hui. Et il débattra des délibérations qui seront présentées au Conseil Communal, comme aujourd'hui. Et ils prendront des décisions, comme aujourd'hui.

Que ces décisions soient après adoptées par notre Conseil Municipal et que nous puissions les faire adopter d'autant plus facilement que nous mettons en commun les moyens qui sont ceux des communes de Lille, de Lomme et d'Héllemmes, alors oui, j'en suis d'accord, et si c'est cela l'association, et non pas la fusion qui d'ailleurs est prévue dans la même loi mais qui est la marche que nous n'avons pas choisie volontairement, parce que nous sommes attachés justement au pouvoir

.../...

municipal de proximité, alors si c'est cela effectivement l'intercommunalité, j'y suis parfaitement favorable.

Je vous dis même, Monsieur DECOCQ, que, après tout, je souhaite que la gourmandise dont vous avez parlé tout à l'heure devienne de plus en plus importante, qu'elle s'agrandisse et que nous nous retrouvions, avec d'autres communes, pour participer à l'élaboration d'une véritable agglomération et métropolisation, et nous, nous la faisons comme l'ont faite la Commune d'Hellemmes et la Commune de Lomme.

J'ai l'impression que vous faites un contresens permanent entre le pouvoir d'agglomération et le pouvoir de proximité.

Le pouvoir d'agglomération, ce sont les grands équipements, ce sont les grands investissements, c'est ce qui demande des moyens accrus qu'aucune des 87 communes qui composent aujourd'hui la Communauté Urbaine ne serait capable de mobiliser.

Et s'il a fallu imposer, contre des gens comme vous d'ailleurs, en leur temps les Communautés Urbaines, c'est parce que justement chacun avait senti que pour défendre la possibilité de prospérer des communes, il fallait qu'elles s'unissent, il fallait qu'elles s'associent, il fallait qu'elles coopèrent.

Nous avons choisi, et les Lommois diront s'ils confirment ce choix librement par les élections municipales dans quelques semaines, dans quelques mois, nous avons choisi d'aller plus loin dans l'intercommunalité, c'est de dire « Vivons ensemble et mettons des moyens ensemble, tout en gardant notre identité et notre pouvoir de décision ».

Je répète, libre à nous de le faire, et j'appelle d'ailleurs les autres à participer à cette construction.

Mais c'est parce que, justement, nous allons pouvoir mettre en commun des moyens et nous dégager des grands investissements que nous ne serions pas capables d'assumer seuls que nous pourrons véritablement, 24h/24, appliquer le pouvoir de proximité et la politique de proximité qui de plus en plus devient non seulement l'exigence de nos concitoyens mais qui devient effectivement la particularité du pouvoir municipal et le travail des élus municipaux.

Je crois qu'il y a une grande réflexion à mener. Elle a commencé à l'être par la Commission présidée par Pierre MAUROY mais qui dépasse largement toutes ces petites agitations préélectorales auxquelles je sens que chacun d'entre vous se livre. Je voudrais dépasser cela.

Trouvons l'équilibre entre les véritables moyens que donnent le pouvoir d'agglomération et la métropolisation pour permettre aux communes, gardant leur identité, d'appliquer véritablement ce pourquoi elles sont faites, c'est-à-dire la proximité avec les habitants.

Mais si vous ne voulez pas l'un, alors, ne vous réclamez pas de l'autre. Vous n'aurez pas les moyens de cette politique de proximité si vous n'avez pas en même temps un pouvoir d'agglomération fort.

Je voudrais donc pour terminer, Monsieur DECOCQ, parce que nous nous connaissons bien, je voudrais, non pas vous donner un conseil mais en tout cas vous dire que je regretterais de vous voir enfourcher des combats qui sont en fin de compte ringards et qui ne sont pas vraiment le combat de l'avenir, y compris et je dirai même surtout pour nos communes.

(applaudissements)

.../...

M. DECOQC - Bravo le débat...

Monsieur le Maire - Très bien.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je voudrais rapidement donner la pleine adhésion du Groupe Socialiste aux 8 délibérations qui sont soumises à notre examen et à notre approbation.

Je voudrais le faire en utilisant trois arguments qui me paraissent forts dans le débat qui est le nôtre et en m'en tenant à l'essentiel, tenu compte de ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, et de ce qui a déjà été dit dans notre discussion, sans oublier tous les débats communautaires.

Ce qui est en jeu, ce n'est pas uniquement d'ailleurs le problème de l'équilibre respectif du pouvoir d'agglo et du pouvoir communal, c'est le problème du renforcement de la cohésion communautaire -c'est cela qui est en jeu- et donc quelque part de la construction d'une métropole à dimension européenne. Je reste persuadé que si nous n'allons pas vers des transferts de compétences, ce qui a été l'objectif affiché durant toute la décennie 90 et qui reste le nôtre, à savoir, la nécessité de construire une métropole à vocation européenne, nous n'y parviendrons pas parce que nous n'en aurons pas créé les conditions nécessaires. C'est cela qui est en jeu, tout en essayant de développer et de renforcer -j'en dirai un mot- le pouvoir de proximité.

C'est la loi qui fait l'obligation pour les communautés d'agglomération et les communautés urbaines nouvelles d'instaurer la T.P. d'agglo qui est un instrument d'efficacité d'abord et de solidarité ensuite.

Efficacité. Chacun voit bien que les implantations économiques significatives se déroulent au niveau d'un bassin d'emploi et même d'un bassin d'habitat, que par ailleurs, il est souhaitable d'éviter des chamailleries, voire même des surenchères entre les communes. On a connu de ce point de vue des exemples célèbres, je pense en particulier au dossier Bull dans la décennie 80.

Je pense que la T.P. d'agglo est un instrument efficace d'aménagement du territoire métropolitain, et je ne veux prendre qu'un seul exemple qui est à mon avis le plus significatif, c'est celui du commerce. Par rapport au développement des surfaces périphériques, nous pouvons avoir tous les schémas métropolitains de développement commercial, nous n'arriverons jamais à le mettre en œuvre s'il n'y a pas de T.P. d'agglo. Nous le savons parfaitement. Tout simplement parce que la Communauté aura beaucoup de mal à résister aux demandes communales lorsqu'elles s'expriment en matière d'emploi, en matière de taxe professionnelle.

Donc, vouloir une T.P. d'agglo, c'est faire en sorte que nous ayons davantage de moyens en matière d'aménagement, c'est éviter des entrées de villes ou de villages qui sont quelquefois sacragées simplement parce que, pour des besoins de taxe professionnelle, on demande des implantations économiques.

C'est un instrument de solidarité puisque, dès lors qu'on mutualise la taxe professionnelle et bien entendu les équipements de centralité, on tend vers une harmonisation des taxes d'habitation, ce qui veut dire pour Lille bien entendu une baisse.

Il y a déjà actuellement tout un certain nombre d'injustices. Chacun sait bien qu'un certain nombre de communes, tout simplement parce qu'elles bénéficient d'une taxe professionnelle énorme, ont une taxe d'habitation très faible. Cela résulte d'une implantation commerciale importante, voire même d'une implantation industrielle.

.../...

La T.P. d'agglo, c'est un instrument d'efficacité et de solidarité. Je rappelle d'ailleurs, même si ce n'est pas une des raisons de notre adhésion, que c'est à la demande quasiment unanime du monde économique que cette T.P. d'agglo est instaurée.

Et elle est à ce point importante que la loi en a fait la condition de création des communautés d'agglos et des nouvelles communautés urbaines. Il n'y a pas de nouvelles communautés urbaines, il n'y a pas de communautés d'agglos s'il n'y a pas la T.P. d'agglo.

Autre remarque que je veux faire : les transferts de compétences qui sont réalisés sont certes des transferts importants mais précis et délimités. J'évoque en particulier de manière très synthétique l'espace naturel métropolitain. On sait bien que la métropole souffre d'un retard en matière d'espaces verts et qu'il nous faut faire un effort cohérent et global au niveau de l'ensemble de la métropole.

C'est la même chose au niveau de certains équipements sportifs ou culturels, ainsi que des événements de ce type au niveau métropolitain. On l'a vu avec le dossier Lille 2004. Ce sont des transferts à ce point évidents que d'ores et déjà la Communauté s'en était saisie et que, de ce point de vue, on ne fait qu'assurer une sécurité juridique, peut-être d'ailleurs, dès lors que le problème aurait été posé et qu'on aurait répondu non, cela nous sera-t-il demain interdit ?

Dans tous ces domaines, la Communauté est déjà intervenue, il s'agit quelque part de régulariser les choses. Et si nous étions intervenus, c'est parce que c'était complètement nécessaire.

Enfin, dernière remarque que je veux faire : les Communes gardent le pouvoir réel de proximité. Citez un seul pouvoir réel de proximité qui soit retiré aux Communes.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, l'ensemble du Groupe Socialiste adhère à la proposition que vous nous faites. Bien entendu, les dossiers ne sont pas définitifs. On dit « il n'y a aucune garantie ». Le dernier bouton de guêtre n'est pas encore ciré. Mais le problème est de savoir si nous sommes dans une dynamique positive de construction et de renforcement de notre agglomération ou si, au contraire, nous traînons les pieds pour retarder cette échéance qui est inéluctable.

Comme Yves DURAND, je veux regretter que certains de nos collègues nous parlent très régulièrement du renforcement de la métropolisation mais qu'ils s'opposent à un certain nombre de transferts de compétences lorsque les délibérations sont mises au vote.

De ce point de vue, vous évoquiez les inondations, Monsieur DECOCQ, mais enfin, je connais bien le problème de Fives, s'il y a des inondations à Fives, c'est aussi parce que toutes les eaux du bassin versant viennent de Mons et d'un peu plus haut. Donc, si cela ne se traite pas au niveau communautaire, où cela peut-il se traiter ?

Quant au calendrier retenu, je rappelle qu'il avait été adopté d'un commun accord au mois de juin. Vous dites aujourd'hui qu'il n'y a pas assez de garanties, mais qui pourrait croire que nous réglions plus les problèmes en avril, mai, juin 2001 alors que nous n'aurions pas avancé de manière significative durant les mois précédents ?

Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi nous voterons ces délibérations, parce que nous avons le sentiment que nous défendons profondément les intérêts des Lillois dans le sens d'une diminution progressive des charges de centralité et la conséquence qui s'ensuit, à savoir, la fiscalité locale.

Monsieur le Maire - Merci.

.../...

Nous avons poursuivi le débat déjà engagé en Communauté Urbaine. Je reviens simplement sur quelques points qui me paraissent essentiels.

Personne ne peut avancer que nous voulons, par ce dispositif, faire disparaître les communes. C'est exactement l'inverse. D'ailleurs, si vraiment les Maires s'étaient aperçus que ce système ferait disparaître leurs communes, on ne verrait pas l'engouement actuel qu'il y a pour l'intercommunalité puisque cela se développe à travers le territoire. Je vous l'ai dit, je suis allé devant l'Association des Maires et comme vous le savez le centre de gravité de cette association est plutôt le Centre Droit que le Centre Gauche. Et, cela ne pose pas de problème, cela avance. Or, s'il s'agissait de faire disparaître les communes, on entendrait les réactions des Maires.

Au contraire, ils ont pris conscience de la mondialisation et de l'évolution considérable de ces dernières années. Il y a 22.400 communes de moins de 700 habitants et les magnifiques petites villes de France qui ont 2.000, 2.500 habitants, si on les rassemblait davantage, pourraient représenter, au niveau d'une communauté urbaine ou d'une communauté d'agglomérations, 15.000 habitants. Cela tombe sous le sens.

Quand on est une ville de moins de 700 habitants, on n'a même pas la possibilité de refaire la route qui mène au cimetière. Alors, pourquoi ces communes qui ont si peu de moyens et qui ne peuvent même pas entraîner la pérennité de leur mémoire ?

Il faut par conséquent se rassembler. Voilà la loi de rassemblement.

Et vous, chers Lillois, vous devriez le savoir mieux que tout autre. On est ambitieux pour notre ville, 1,6 milliard, cela paraît beaucoup, mais quand on additionne tout ce qu'on voudrait faire et qu'on regarde nos moyens, on voit bien de plus en plus qu'on ne peut tout faire.

La force de l'intercommunalité, dès que vous passez à 1 100 000 habitants, cela fait 8 milliards de budget. On ne fait pas avec 1,6 milliard ce que l'on fait avec 8 milliards.

Il n'est pas question de faire de l'absorption, il est question de se ventiler et de mettre en place une espèce de jeu de rôles entre, d'un côté, la Communauté Urbaine et, de l'autre côté, les communes.

Je sais bien que certains ont mal accepté les associations. Mais, au fond, il y a les règles de droit, la loi Chevènement fixe ce rassemblement de l'intercommunalité, et il restera toujours les règles d'amour, les communes qui veulent vivre ensemble. Qui peut empêcher cela ? Elles ne veulent pas vivre toutes ensemble mais parmi les 87 communes, il y en a qui partagent avec Lille une affinité beaucoup plus grande, tout en étant Hellemmes et tout en étant Lomme.

Hellemmes revendique depuis toujours qu'on y a chanté pour la première fois l'Internationale. Cela prouve que cette commune est très proche de Lille. C'est notre histoire aussi. C'est l'histoire des faubourgs de Lille, ce sont eux qui sont en contact avec ces villes situées à la périphérie et ce sont eux qui ont eu les mêmes leaders, la même histoire ouvrière.

D'accord, le temps passe, les temps changent, etc mais il reste quand même des sentiments. Et c'est finalement sur ces sentiments que s'appuie l'association.

Alors, mettre un peu d'attachement au milieu des règles administratives, des règles qui commandent l'intercommunalité, c'est bien. Et si un jour Marcq-en-Baroeul ou une autre commune était prise par le même élan ou je ne sais quelle commune, évidemment, ce serait un changement, mais il faut permettre cela. Il y a peut-être des communes autour de Marcq ou autour d'autres qui seront prises par un tropisme de même qualité.

.../...

Les associations constituent une question à part. Nous discutons là des règles politiques et de droit pour organiser le regroupement des communes et dans ce regroupement il y aura toujours des communes qui voudront s'associer. Elles feront comme elles le voudront.

Mais la Ville de Lille n'a pas vocation à avoir des tropismes avec des communes qui sont plus éloignées, qui n'ont pas la même histoire, etc nous les respectons. Nous serons ensemble dans une même Communauté Urbaine, c'est déjà beaucoup. Et avec les autres, on va plus loin, on s'associe.

Je réponds à une autre question : 87 ou 85 communes ? Appelons un chat un chat. Commune, d'accord, mais commune associée, c'est quand même quelque chose. La loi a quand même prévu un Conseil Communal, un Maire, des Adjoints, une fonction publique qui fonctionne à Lomme et à Hellemmes, une autonomie véritable.

Dans ces conditions, il ne sert à rien de dire « non, vous n'existez pas ». Si, elles existent, elles sont là d'ailleurs.

C'est moi qui dénombre toujours 87 communes parce que j'honore les Hellemois et les Lommois, ils sont en même temps Lillois, Lommois et Hellemois. Vous avez raison si vous voulez préciser que ce sont des communes associées. Mais cela tombe sous le sens. C'était le sens de toutes les délibérations que nous avons prises. Il n'empêche que ces communes associées sont pour nous des communes, vous le savez bien.

Ensuite, vous nous dites qu'il y aura un niveau supplémentaire. Ecoutez... C'est formidable comme il y a des modes. Quelqu'un a lancé cela « trois niveaux, c'est trop. La France s'abîme si elle a trois niveaux ».

J'ai étudié cette question de près et je me suis aperçu que tous les pays d'Europe ont les trois niveaux, sauf un seul le Portugal.

Et l'Allemagne qui avait une tendance à supprimer les Kreis -qui correspondait aux départements- est en train de les renforcer parce qu'elle estime qu'entre le Land et la commune, le Kreis a son utilité.

De plus, ce n'est pas tout à fait le quatrième niveau qu'on met en place puisque ce sont les mêmes compétences qui sont partagées entre la commune et la communauté urbaine, par un mouvement de va et vient. Ainsi, les communes décident de donner davantage de compétences aux communautés urbaines, parce qu'elles pensent avoir un retour et que les communautés urbaines seront capables, parce qu'elles auront davantage d'argent, de pouvoir par exemple honorer le culturel, le sport, etc... Mais, au fond, elles le reprendraient s'il y avait une discussion communautaire disant qu'il faudrait rendre telle compétence aux communes.

Ce n'est donc pas véritablement un niveau. Cela diffère des compétences du Département, des compétences de la Commune ou des compétences de la Région.

Il faut être plus précis encore afin d'éviter la polémique. Il n'est pas question de décider par exemple le transfert des compétences culturelles. Il n'est pas question de dire à la Communauté Urbaine « vous avez toutes les compétences culturelles de Lille ». Pas du tout ! D'ailleurs, la loi ne dit pas cela. Elle n'envisage même pas qu'il y ait compétence culturelle, point final. Elle parle de "réseaux culturels" et ajoute "d'intérêt communautaire". Il est vrai que cette distinction entre intérêt communautaire et intérêt Communal peut faire l'objet d'interminables débats... Ce sera une appréciation continue et c'est vous qui mettrez le point final à cette appréciation. vous déciderez de l'intérêt communautaire de voir tel équipement transféré à la Communauté, avec tel développement.

.../...

Je prends un exemple : le Conservatoire National de Région qui est à la charge de la Ville de Lille. Dans ce Conservatoire, la majorité des élèves ne sont plus des Lillois. Et les Lillois paient ! C'est une anomalie. Et on est attaché à ce Conservatoire.

Je ne veux pas préjuger de la discussion qui interviendra à ce sujet le moment venu, mais il faudra modifier la situation actuelle.

Qui fréquente ce Conservatoire ? Des jeunes des communes situées autour de Lille. Il y en a même qui viennent de plus loin. Il est donc normal que ce soit la Communauté Urbaine qui apporte sa contribution et qu'il y ait un transfert, qui est un transfert facile.

Les choses deviendront plus difficiles quand on abordera d'autres équipements mais je suis persuadé qu'on sera d'accord pour désengager financièrement Lille, lui permettant ainsi d'intervenir davantage dans le secteur social.

On nous dit « il faudrait faire davantage pour les quartiers populaires, pour le social, etc ... » Mais, on ne peut pas continuer à assurer le développement de la ville tel que nous l'avons fait et dont chacun peut se féliciter et, parallèlement, répondre à des demandes nouvelles d'interventions.

Vous aurez davantage de moyens. Ce sont des choix à faire et on les fera. C'est le Conseil Municipal de Lille qui les fera. Sur ce plan, c'est vous qui avez la décision. Vous allez déléguer ce que vous voulez. C'est une discussion qui sera ouverte entre le Conseil Communautaire et la Ville de Lille. Ce n'est pas pour demain mais cela doit être fait pour le 1er janvier 2002. On a donc du temps. Il faudra prévoir des réunions après les élections municipales pour avancer en ce domaine.

Que les choses soient bien claires.

Et vous me dites « les élections au suffrage universel ». Ecoutez, le budget de la Communauté Urbaine s'élève à 8 milliards, il est normal qu'un jour ce soient les citoyens et les citoyennes qui votent pour le Conseil Communautaire. Tout le monde l'admet et même le réclame. Personne maintenant ne s'y oppose.

J'ai dit aussitôt « pas question d'élire les Conseillers Communautaires par un scrutin qui soit extérieur à la Communauté Urbaine ». En quoi consiste selon moi un « scrutin extérieur à la Communauté Urbaine » ?

Des listes, c'est démocratique, des listes des partis politiques. Comme pour un Conseil Municipal, ce n'est pas scandaleux. Il y a la liste des Socialistes, des Ecologistes, la liste R.P.R., etc... Et on procède à cette élection à l'extérieur. Si on fait cela, on aboutit à un Conseil Communautaire sur des bases politiques et uniquement politiques qui risque, là, d'être un niveau supplémentaire puisqu'il ne sera plus tenu de la même façon avec les Communes.

Voilà pourquoi j'ai proposé un système de type "P.L.M". c'est-à-dire un système qui soit à l'intérieur de la Communauté Urbaine.

Quel système ?

Ce n'est pas moi qui vais le mettre au point. Le Gouvernement que je conduisais a fait voter une loi municipale qui n'est pas si mal que cela puisque tout le monde est d'accord et trouve que c'est une très bonne loi. Il faudra donc une très bonne loi pour élire les délégués communautaires, mais il faudra le faire en étant à l'intérieur du périmètre.

.../...

Certains disent « pour la liste municipale, on met des croix ». Ce n'est pas aussi simple que cela.

Si vous faites le "P.L.M.", on peut décider de constituer un périmètre avec deux communes, avec trois communes, etc ... Vous le ferez.

C'est ce qu'on faisait d'ailleurs pour élire les Conseillers communautaires avec le système actuel puisqu'on divise le nombre d'habitants -1,1 million- par le nombre de délégués, communautaires -175- on aboutit à un chiffre. On divise la population d'une ville par ce chiffre pour obtenir le nombre de délégués.

Mais il y a des communes qui disent « ça ne va pas », car elles n'atteignent pas ce chiffre. Alors, que fait-on ? On les rassemble. On procède ainsi : de façon libre et par la discussion. C'est pourquoi il pouvait se passer deux ou trois mois entre les élections municipales et l'élection du Président de la Communauté Urbaine.

Cela, on le fait dès maintenant. Ne dites pas que la proposition que j'ai faite devant la Commission Pour l'Avenir de la Décentralisation est une mauvaise proposition. Elle a été adoptée par le plus grand nombre et je suis sûr que le système sera un système "P.L.M." ou similaire mais on n'a pas à fixer maintenant les modalités.

Monsieur DECOCQ a repris la proposition 141 des 154 propositions de la Commission Pour l'Avenir de la Décentralisation. Vous avez dit « ici, c'est la T.P.U. et dans les propositions il y a T.P.U. et fiscalité mixte ». Il est normal qu'on ait mis les deux systèmes. Ce n'est pas qu'on veuille que les Communes aient les deux, elles le pourraient, on n'a pas pu faire autrement. Mais si on veut simplifier il vaut mieux qu'il y ait un seul impôt, c'est inutile de les multiplier.

Mais il y a des petites communes, des communes de 500 habitants qui vont intégrer des communautés de communes. Elles ne peuvent pas prétendre à la T.P.U., elles ne sauront pas comment alimenter cette T.P.U., elles n'ont rien. Il y en a qui n'ont que des chèvres, des vaches, des porcs, elles n'ont pas d'industries. Celles-là resteront donc dans le système fiscal actuel parce qu'elles ne pourront pas accéder à la T.P.U.

C'est pourquoi on a mis à la fois la T.P.U. et le maintien de cette fiscalité, donc un régime de fiscalité mixte. On l'a écrit comme cela et à vrai dire il faut le dissocier. C'est une possibilité d'opter pour l'un ou pour l'autre mais il n'y a pas de communes qui voudrait afficher « un impôt, cela ne suffit pas, on va en prendre deux, on va en prendre trois ». Je pense que les Maires qui feraient cela ne resteraient pas longtemps Maires. C'est clair.

Je rêve qu'il y ait un couple interactif commune/intercommunalité, un mouvement. C'est cela qu'il faut faire, avec interdiction de supprimer les communes et force donnée à l'intercommunalité.

Que voulez-vous ? Tous les pays vont trouver la solution pour que le territoire regroupé des communes, des villes, etc amène des richesses au pays et à la nation.

Quand je vois l'Allemagne avec ses puissantes villes, quand je vois ce qu'elles apportent au pays allemand, à un Land allemand, chacune de ces grandes capitales. Vous savez tous ce qu'est Munich, ce qu'est Cologne.

Et nous, nous n'avons que quelques villes millionnaires. Il faut au moins aller vers une dizaine de villes millionnaires. C'est cela qui donnera du ressort.

.../...

Et quand je dis « millionnaires », je pense aussi aux autres, aux communautés d'agglomérations. On a un réseau formidable de villes moyennes mais la plupart d'entre elles vont s'étioyer si on ne les renforce pas, si on ne leur permet pas de s'agrandir et d'acquérir une force.

Quant à tous ces villages, enfin, ils vont pouvoir se procurer un peu d'argent pour acheter le minimum, indispensable quand on rassemble 20 villages.

Bien. J'en ai dit assez.

Vous voyez que c'est vraiment une décision... ne croyez pas qu'elle nous tombe du ciel ... cela fait 20 ans que tous les Gouvernements, qu'ils soient de Gauche ou de Droite, essaient de résoudre la quadrature du cercle : comment peut-on faire un rassemblement sans réduire le nombre des communes ?

Tous les Gouvernements ont essayé. Et le point de départ, d'ailleurs, a été un Gouvernement de Droite, il y a bien des années. Tout le monde y a travaillé mais les Maires, les Communes ne voulaient pas s'avancer. Maintenant, ils s'avancent et ils le veulent. Cela devrait être un rassemblement presque national pour voter cette grande réforme sur le mouvement institutionnel français.

Et si vous faites cela, alors, le Département bougera aussi et prendra une autre place, et la Région aussi. Nous n'y sommes pas, cela, c'est pour dans 10 ans. Mais pour le moment, il faut faire cet acte de passer à la T.P.U. et d'accepter les transferts de compétences.

Voilà pourquoi je pense qu'il nous faut voter, et nous allons voter.

Pour simplifier le vote, je vais prendre les délibérations les unes après les autres, il n'est pas utile de les regrouper.

Auparavant, vous avez dans la chemise du Maire le P.V. de la dernière séance. Je pense que vous l'avez déjà adopté.

Il y avait les délégations du Maire, je vous en ai parlé, c'est déjà adopté.

Alors, grande décision, T.P.U. Principe du passage à la T.P.U. : philosophie et modalités de ce passage.

Ceux qui sont pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

abstention : néant

Cette délibération est adoptée à la majorité

Mais c'est vrai, où sont les Communistes ? Je m'aperçois qu'ils ne sont pas là. Vous ne l'aviez pas remarqué ?

.../...

Mais cette absence n'était pas de nature à changer le vote...

Eh bien oui, en séance, il y a un petit quart d'heure, j'ai reçu un communiqué du Groupe Communiste. Vous savez que nous sommes en période d'élections les choses sont difficiles cela se passe ailleurs qu'en Conseil Municipal.

Voici le communiqué qu'ils ont donné à la presse, qui a dû l'avoir avant moi d'ailleurs.

« L'avenir de Lille-Hellemmes-Lomme dépend pour une part déterminante de la capacité de la Gauche Plurielle à entamer dès aujourd'hui l'énoncé de ses orientations, projets et ambitions pour une ville plus égalitaire dans ses accès aux services sociaux, culturels, sportifs, économiques, pour une revalorisation de ses quartiers, pour une démocratie exemplaire décentralisée, proche des citoyens.

A ce jour -ce qui va suivre montre bien que ce n'est pas en liaison avec le débat que nous avons, c'est un autre débat, ailleurs-, la vieille tentation hégémonique du Parti Socialiste ne permet pas de créer les conditions d'une grande consultation et mobilisation des citoyens.

Symboliquement, les élus communistes ont décidé de ne pas participer au Conseil Municipal de ce soir.

Ils réaffirment leur disponibilité entière et constante afin de surmonter ces difficultés pour, avec les citoyennes et les citoyens, assurer le développement et le rayonnement de Lille-Hellemmes-Lomme. »

Vous avez tout compris. Ils reviendront, rassurez-vous...

Voilà, je vous devais cette information, elle vous est donnée. Et je continue mon travail.

La première délibération est votée.

La deuxième c'est la délibération 1282 : « Soutien et promotion d'événements métropolitains ». Cela, vous pouvez le voter.

Ceux qui sont pour le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : Front National

abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité.

Délibération 1283 : transferts de compétence et principes et définition du périmètre. Ce sont les principes qu'on appliquera pour ces transferts de compétence au 1er janvier 2002 et ce qu'on fait d'ici 2002. Et encore, il y aura un vote après les élections, avec le nouveau Conseil Municipal. Les choses se font avec une grande détermination mais quand même assez lentement.

Ceux qui sont pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité municipale

.../...

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National
abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité

Délibération 1284 : Compétence « actions de développement économique ».

Là, si on veut faire l'économie, c'est mieux avec 1 million d'habitants qu'avec nos 220.000 habitants, même si cela est déjà pas mal, 220.000 habitants.

Ceux qui sont pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : le Front National

abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité

Délibération 1285 : Valorisation du patrimoine naturel et paysager - Espace Naturel Métropolitain.

Ceux qui sont pour l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : le Front National

abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité

Délibération 1286 : compétence « aménagement et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage ».

Il s'agit d'un geste de solidarité pour les gens du voyage.

Ceux qui sont pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

contre : le Front National

abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité

..../...

Délibération 1287 : compétence « équipements et réseaux d'équipements sportifs ». Pour vous mettre en appétit, je dois dire qu'il faut nous féliciter parce que nous avons un champion d'Europe de boxe qui est un lillois. On peut l'applaudir. C'est Steve BRUYENNE, Champion d'Europe Junior de Boxe Française, lors du dernier Championnat de Saint-Pétersbourg.

(applaudissements)

Monsieur l'Adjoint aux Sports, vous êtes en charge de le recevoir et de lui présenter nos félicitations.

Revenons à la délibération. Il faut dire que pour le sport de haut niveau, une mesure très importante a été prise même si elle n'était pas tout à fait conforme sur le plan administratif. Cela a été de créer la possibilité d'accorder des subventions pour la Communauté Urbaine, aux grandes équipes. Sinon, on n'aurait pas eu de grandes équipes au niveau métropolitain.

Au fond, c'est la généralisation de cette pratique avec en plus, des équipements sportifs.

Ceux qui sont pour adopter cette délibération le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

abstention : le Front National

Elle est adoptée à la majorité.

Délibération 1288 : compétence « équipements et réseaux d'équipements culturels ».

Ceux qui sont pour l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" et le Front National

abstention : néant

Elle est adoptée à la majorité.

Non, je n'interprète pas votre vote. J'ai fait un jour un péché de gourmandise devant vous, c'était vraiment un tout petit péché vénial. Vous, vous en faites maintenant un péché capital.

Voilà. L'ensemble des délibérations sont adoptées, avec des majorités diverses.

Nous passons aux dossiers de Madame DANGRÉAUX.

Pourquoi passe-t-on ses dossiers maintenant ?

D'abord parce le Conseil Municipal d'Enfants est une instance nouvelle. Madame DANGRÉAUX va nous parler de sa mise en place. Ensuite, vous avez tenu une réunion et Martine AUBRY y a participé. Tout cela a été relaté et je pense que cela s'est bien passé.

.../...

Vous allez notamment nous dire dans quelles conditions un petit garçon qui s'appelle Antoine SAMIER, qui se trouve là d'ailleurs, vous a interpellée en disant « Je veux une piste de roller ».

Je crois que vous avez répondu « oui, mais il faut que le Conseil Municipal le décide ». Et voilà comment il est venu, avec son père sans doute, il est là bien sage à côté de lui. Il observe comment on prend une décision et comment il peut espérer avoir sa piste de roller.

Madame DANGRÉAUX.

Chemise n°34

Rapporteur : Madame DANGRÉAUX,
Conseiller municipal délégué

CREATION ET ANIMATION DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

00/1281 - Conseil Municipal d'Enfants - Compte rendu d'activités.

Monsieur le Maire, en ce qui concerne le vote lui-même du budget pour la piste de roller, c'est Madame STANIEC qui vous le présentera, si vous le voulez bien, dans le cadre de sa délégation.

Mais je profite de la présence de notre jeune Conseiller pour faire un bref compte rendu d'activités des jeunes Conseillers du Conseil Municipal d'Enfants. Cela vous permettra de voir que nous tenons les objectifs que nous nous étions fixés lors de sa création.

Les enfants vivent bien la démocratie par le biais des élections et ils apprennent à se respecter et à se connaître.

Ils exercent leurs droits et aussi leurs devoirs, leur assiduité le prouve et la présence d'Antoine SAMIER aujourd'hui encore plus.

Ils dialoguent avec les élus adultes et la séance plénière qui a eu lieu samedi dernier en présence notamment de Madame AUBRY mais aussi de bien d'autres élus en témoigne.

Ils mettent la main à la pâte, ils montent eux-mêmes des projets et le catalogue qui est joint à cette communication vous le prouve.

Le fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants, je n'ai pas envie d'y revenir beaucoup, Monsieur le Maire, vous le connaissez. 240 enfants de 10 à 14 ans se réunissent très régulièrement dans les 10 mairies de quartiers avec la participation active du Président de chaque Conseil de Quartier.

Leurs projets, on peut les regrouper en quatre thèmes :

- l'environnement

Les enfants sont très sensibles à l'incivisme des adultes. Vous en parliez en début de Conseil, Monsieur le Maire. Les enfants sont frappés par la mauvaise conduite, notamment des propriétaires de chiens ou de voitures mal garées par exemple.

....

Ils proposent des mesures qui relèvent souvent du simple bon sens et que nous aurions probablement intérêt à écouter, ce que nous nous employons à faire.

- la vie scolaire au quotidien

Des précisions et des réponses leur sont données régulièrement, notamment la sécurité aux abords des écoles et la cantine scolaire aussi qui les intéressent bien sûr.

- une grande solidarité

Ils visitent les personnes démunies d'affection comme les personnes âgées ou bien ils collectent des jouets pour Noël ou des produits d'hygiène pour les Restos du Cœur.

C'était un plaisir de les voir jouer mercredi dernier à un match de « torball » qui est un jeu de balle entre enfants mal voyants et enfants bien voyants. Ils ont tous été heureux de se retrouver, c'était un très bon après-midi.

- les sports et les loisirs

Heureusement, ces enfants pensent à jouer et à s'ébattre. Ils ont choisi eux-mêmes des jeux qui sont installés dans les squares de certains quartiers. Ils demandent bien sûr plus de foot, des aménagements de terrains de basket, ils demandent une piscine supplémentaire. Mais ils comprennent très bien que tout n'est pas possible dès qu'on leur dit la vérité.

Ce qu'ils demandent surtout c'est un terrain où pratiquer le roller et le skate-board. Les jeunes du quartier de Fives ont été particulièrement actifs et parmi eux Antoine SAMIER et Fabrice SAUTIERRE.

Depuis plusieurs mois, ils travaillent le sujet avec le Président du Conseil de Quartier, Jean-Louis FREMAUX, et les services de la mairie de quartier. Ils ont déniché un terrain, regardé des catalogues avec leur animateur et ils ont -pour employer leurs propres termes- fait des propositions raisonnables de budget.

Madame STANIEC va vous en parler plus dans le cadre de sa délégation.

En tout cas, Monsieur le Maire, effectivement, les enfants attendent la décision des élus adultes à ce sujet et vous en remercient à l'avance.

Monsieur le Maire - Très bien.

Il n'y a pas d'observations ?

Nous pouvons adopter le rapport de Madame DANGRÉAUX ? Oui

Pour ? Contre ? Abstention ?

Il est adopté à l'unanimité.

Madame STANIEC.

.../...

Chemise n°12

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

00/1110 - Tribunes jeunes - Avenant à la convention Ville de Lille Lille Olympique Sporting Club.

00/1111 - Mission animation de Lille-Sud - Attributions de subventions

00/1112 - Avances sur subventions consenties aux associations Jeunesse au titre de l'an 2001.

00/1113 - Subventions à diverses associations de Jeunesse

00/1114 - Projets Jeunesse - Animation - Subventions

00/1115 - Foyers socio-éducatifs - Attributions de subventions.

Adoptés.

00/1116 - Création d'une piste de Roller, boulevard de l'Usine (Fives).

Monsieur le Maire, j'évoquerai donc devant le Conseil Municipal la délibération relevant de la délégation Jeunesse mais qui a été proposée lors du Conseil Municipal d'Enfants avec Thérèse DANGRÉAUX.

Il s'agit des pistes de roller.

Comme vous le savez, cette activité est importante pour les jeunes. Aussi, la Municipalité a développé quelques projets en ce sens depuis plusieurs années. Le quartier de Vauban par exemple a créé un "week-end roller annuel" où les familles peuvent se retrouver à la fois dans une randonnée et dans une course de rollers.

Nous soutenons une autre association de jeunes qui débute des soirées rollers dans la ville et l'agglomération.

Nous avons également développé avec le Service des Sports et la délégation de Paul BESSON un centre municipal d'initiation sportive, roller, sur le quartier de Vauban et nous avons équipé le bâtiment de Norexpo où différents modules sont installés, ce bâtiment bénéficiant par ailleurs d'encadrants.

Enfin, sur Lille-Sud, depuis quelques années, nous installons des modules roller pendant les périodes scolaires, avec l'aide des animateurs du terrain de proximité.

La proposition du Conseil Municipal d'Enfants de créer des surfaces roller dans les quartiers et notamment à Fives s'inscrit donc bien dans la démarche municipale.

C'est pourquoi il vous propose d'accepter la délibération permettant à la Ville de Lille d'obtenir un partenariat financier du Conseil Général puisque celui-ci peut subventionner la Ville sur l'achat d'équipements à hauteur de 75% et pour un plafond de 300.000 F.

Monsieur le Maire - Très bien.

.../...

Antoine, on te donne l'autorisation de voter avec le Conseil Municipal, exceptionnellement.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

contre : néant

abstention : néant

La délibération est adoptée.

(applaudissements)

Maintenant, nous avons toutes les chemises comprenant les délibérations que l'on peut adopter sans débats. Je vais les appeler, on les a vues en Conseil Privé.

Ce sont les chemises 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 16, 19, 20, 23, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33.

Ceux qui sont d'accord pour les adopter le manifestent en levant la main : (unanimité)

Mais il en reste. On a pris tout à l'heure des décisions capitales, celles-ci sont importantes, mais il y en a sans doute qui le sont un peu moins. Nous pouvons par conséquent faire vite.

Vous savez qu'au Conseil de l'Europe, on parle 5 minutes par intervenant ?

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur DEROSIER
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

00/998 - Commune Associée d'Hellemmes - Construction d'une salle de sports - Complexe Sportif Arthur Cornette - Concours de maîtrise d'œuvre - Désignation de l'architecte.

00/999 - Commune Associée d'Hellemmes - Avances sur subventions consenties à divers organismes au titre de l'année 2001.

00/1000 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêts de salles communales - Tarification.

00/1001 - Commune Associée d'Hellemmes - Association La Mémoire d'Hellemmes - Versement d'une subvention.

00/1002 - Commune Associée d'Hellemmes - Aide aux jeunes en difficultés - Versement d'une subvention à l'association Espace Jeunes Hellemmes.

.../...

00/1003 - Commune Associée d'Hellemmes - Projet "Who We Are" - Versement d'une subvention à l'association Espace Jeunes Hellemmes.

00/1004 - Commune Associée d'Hellemmes - Bal-concert et initiation au tango - Versement d'une subvention à l'association du "8 renversé".

00/1005 - Commune Associée d'Hellemmes - Conseil Général du Nord - Attribution d'une subvention à l'école de musique - Admission en recettes.

00/1006 - Commune Associée d'Hellemmes - Contrat Educatif Local - Subvention et réemploi.

00/1007 - Commune Associée d'Hellemmes - Organisation de la journée des droits de l'enfant et participation à l'opération "l'Afrique en créations" - Versement d'une subvention à l'association "Lille-Afrique-Arts-Découverte-Développement-Education".

00/1008 - Commune Associée d'Hellemmes - Intégration scolaire des enfants handicapés - Versement d'une subvention à l'association "CAP'Enfance".

00/1009 - Commune Associée d'Hellemmes - Maintien des courées - Programme 2001 d'assainissement et de requalification des sols.

00/1010 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de prime.

00/1011 - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur de Pompes Funèbres - Travaux d'inhumations et d'exhumations - Budget Primitif 2001 - Tarification au 1er janvier 2001.

00/1012 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Les Restaurants du Cœur de la région Lilloise" - Versement d'une subvention.

00/1013 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Espace Jeunes Hellemmes" - Versement d'une subvention dans le cadre de la journée nationale d'information jeunesse.

00/1014 - Association "Club de Loisirs des Papillons Blancs" - Versement d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

00/1015 - Commune Associée de Lomme - Rives de la Haute Deûle - Eura-Technologies - Mission d'assistance à maître d'ouvrage - Appropriation des technologies de l'information et de la communication par la population.

00/1016 - Commune Associée de Lomme - Participation financière de la Commune pour 2000 au Fonds d'Aide au Relogement et de Garantie Plan Espoir Nord.

00/1017 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Equipement mobilier de la future médiathèque de Lomme.

.../...

00/1018 - Commune Associée de Lomme - Médiathèque municipale - Intervention artistique - Demande de subvention.

00/1019 - Commune Associée de Lomme - Salle Beaulieu - Réhabilitation dans le cadre de Lille 2004 "Capitale Européenne de la Culture" - Choix d'un programmiste - Demande de subventions.

00/1020 - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association "Foyer Social du Lycée Technique Génie Civil Jean Prouvé".

00/1021 - Commune Associée de Lomme - Association "Omnisports Municipal Lommois - Section Badminton" - Subvention exceptionnelle.

00/1022 - Commune Associée de Lomme - Association "Omnisports Municipal Lommois - Section Natation" - Subvention exceptionnelle.

00/1023 - Commune Associée de Lomme - Ecole municipale de musique - Convention avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique.

00/1024 - Commune Associée de Lomme - Aménagement de l'avenue de Dunkerque - 1ère phase - Secteur Médiathèque.

00/1025 - Commune Associée de Lomme - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour les bourses attribuées aux jeunes en 2000.

00/1026 - Commune Associée de Lomme - Contrat Enfance.

00/1027 - Commune Associée de Lomme - Réalisation d'une salle d'activités à l'école du Petit Quinquin.

00/1028 - Commune Associée de Lomme - Modification de la tarification de la piscine municipale Application de la carte pass'sport.

00/1029 - Commune Associée de Lomme - Dénomination de la voie créée à l'occasion du lotissement OPAC du Nord au Bourg.

00/1030 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures et services - Restauration collective municipale de Lomme.

00/1031 - Commune Associée de Lomme - Marché pour les classes d'environnement de Lomme.

00/1032 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Aménagement d'espaces publics sur Lomme.

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

COMMERCE

00/1042 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Saint Nicolas du Vieux-Lille.

.../...

00/1043 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de la rue des Postes

00/1044 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association « Du côté de la Treille »

00/1045 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Le Calendrier 2000

00/1046 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Les Commerçants Beaux Arts - République

00/1047 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants Non Sédentaires

00/1048 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Lille Centre Animation

Adoptés.

Chemise n°6

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

FINANCES

00/1049 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2000 - Décision Modificative n°4.

00/1050 - Budget Primitif et Décisions Modificatives - Transferts de crédits - Exercice 2000.

00/1051 - Budget Primitif 2001 - Programmes d'équipement - Loi du 5 janvier 1988 - Article 15 - Autorisation d'ouverture de crédits.

00/1052 - Associations - Avances sur subventions 2001.

00/1053 - Produit des concessions de cimetières - Affectation partielle au C.C.A.S.

00/1054 - Syndicat F.O. des Municipaux de Lille-Hellemmes - Congrès Fédéral Force Ouvrière des services publics et de santé du 6 au 10 novembre 2000 à Nantes - Subvention exceptionnelle.

00/1055 - Fédérations des Officiers et des Sous-Officiers de Réserve Républicains - ORR et FSORR - Organisation d'un congrès national à Lille du 8 au 10 décembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/1056 - CNRS/IFRESI - Organisation d'un colloque sur le thème de "la télésurveillance et la démocratie" à Lille du 25 au 27 janvier 2001 - Subvention exceptionnelle.

.../...

00/1057 - Lycée Montebello - Organisation d'un séjour linguistique en Chine en février 2001 - Subvention exceptionnelle.

00/1058 - Lycée Européen Montebello - Organisation d'un voyage scolaire au Japon en avril 2001 - Subvention exceptionnelle.

00/1059 - Projets de proximité dans les quartiers - Subventions exceptionnelles.

00/1060 - Association Finances - Gestion - Evaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE-CT) - Adhésion de la Ville.

00/1061 - Ecole Supérieure de Journalisme - Renégociation d'un prêt octroyé en 1999 - Garantie financière partielle de la Ville.

00/1062 - Centre Communal d'Action Sociale - Construction d'une résidence de retraite et réhabilitation de la Résidence Leleux - Emprunt de 9 millions de francs - Garantie financière de la Ville.

00/1063 - Gestion de la dette - Recours aux instruments de couverture de risque de taux en 2001.

00/1064 - Gestion de la Trésorerie - Constitution d'une ligne de trésorerie pour l'année 2001.

00/1065 - Parc de stationnement du Nouveau Siècle - Passation d'un mandat de gestion avec la SAEM Soréli, syndic de copropriété.

00/1066 - Assurance "flotte automobile" de la commune associée de Lomme - Intégration dans le contrat d'assurance de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes.

00/1067 - Assurance "dommages aux biens" de la commune associée de Lomme - Intégration dans le contrat d'assurance de la Ville de Lille et de la commune associée d'Hellemmes.

00/1068 - Lille - Parcs de stationnement "Euralille" - Avenant n°3 au contrat d'affermage - Actualisation des tarifs.

Adoptés.

INFORMATIQUE

00/1069 - Avenant n°1 au marché de maintenance des installations téléphoniques.

00/1070 - Avenant au marché avec la Société REPROX 3 pour l'achat de télécopieurs.

00/1071 - Avenant au marché avec la Société Téléphonie Française pour l'achat de combinés téléphoniques.

00/1072 - Mise en place du nouvel outil informatique de Gestion des Ressources humaines - Acquisition d'un logiciel de formation.

00/1073 - Informatisation de la gestion de l'Action Sociale - Traitement automatisé d'informations nominatives - Déclaration à la CNIL.

.../...

00/1074 - Dénonciation de la convention du 20 novembre 1989 entre la Ville de Lille et le CCAS relative à l'informatisation de l'Aide Sociale.

Adoptés.

DECENTRALISATION

00/1075 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

00/1076 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

LOSC

00/1077 - LOSC Lille Métropole - Subvention 2001 - Décision de versement.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BURIE et Monsieur BIENVENU ne prenant pas part au vote).

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

00/1078 - Procédure de suivi du pilotage des organismes partenaires ou satellites - Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.).

Adopté.

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

00/1079 - Mode de calcul de la redevance à laquelle est assujettie la concession d'un logement de fonction pour utilité de service.

00/1080 - Mise à disposition d'un agent au profit de l'A.S.P.T.T. Haltérophilie.

00/1081 - Mise à disposition d'un agent au profit du L.U.C. Haltérophilie.

00/1082 - Chef de projet - Cellule Locale d'Animation et de Vigilance pour l'intégration et contre les Discriminations (CLAVID) - Missions et rémunération.

00/1083 - Rémunération des intervenants dans le cadre des manifestations organisées au Musée des Beaux-Arts.

00/1084 - Missions et rémunération des guides conférenciers, animateurs d'ateliers, intervenants en imagerie numérique opérant dans les musées de la Ville de Lille ainsi que du responsable d'accueil des soirées privées.

.../...

00/1085 - Rémunération des interprètes intervenant dans le cadre des Jumelages et Relations Internationales.

00/1086 - Création d'un emploi de catégorie A Chargé de mission au Développement Economique et Emploi.

00/1087 - Rémunération de certains vacataires - Direction de la Culture - Direction de la Jeunesse, Animation, Sport.

00/1088 - Régime indemnitaire des agents de la Pouponnière Municipale.

Adoptés.

00/1089 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/1090 - Equipe de Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (M.O.U.S).

Adopté

00/1091 - Recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins saisonniers.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/1092 - Créations et suppressions d'emplois.

Adopté

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

00/1093 - Cologne - Déplacement organisé par l'Association Lille-Cologne -Erfurt - 2/4 novembre 2000
- Participation aux frais.

00/1094 - Cologne - Déplacement de 16 écoliers du groupe scolaire Lalo-Clément du 18 au 20 décembre 2000 - Participation aux frais.

00/1095 - Erfurt - Déplacement de la Compagnie de théâtre "Hors les Murs" du 29 novembre au 2 décembre 2000 - Participation aux frais.

Adoptés.

..../...

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur BURIE
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

00/1096 - Fourniture de mobilier et de matériel de bureau pour les services municipaux - Appel d'offres ouvert - Années 2001 à 2003.

00/1097 - Parc automobile - Fourniture d'outillage à main et de petites machines à moteur thermique ou électrique durant les années 2001 à 2003 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/1098 - Chauffage urbain - Conduite des installations secondaires dans 52 équipements communaux - Consultation par voie d'appel d'offres - Dossier d'exécution.

00/1099 - Chauffage urbain - Hôtel de Ville - Conduite des installations secondaires - Consultation par voie d'appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

Adoptés.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame DAVIDT,
Adjoint au Maire

INFORMATION - RELATIONS PUBLIQUES

00/1103 - Avenant au marché - Distribution des journaux de quartier de Lille.

00/1104 - Avenant au marché - Impression du Journal de Lille.

Adoptés.

TOURISME

00/1105 - Office du Tourisme de Lille - Avance sur subventions 2001.

Adopté.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

00/1106 - Prêts de salles et matériel - Réduction d'un titre de recette.

Adopté.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

00/1107 - Maison de l'Education Permanente - Opération de rénovation et de mise aux normes Avenants aux lots n°1,2,3,8.

00/1108 - Maintenance des ascenseurs et monte-chARGE dans les propriétés communales - Nouvelle consultation par voie d'appel d'offres.

.../...

00/1109 - Immeuble sis à Lille, 46-48 rue de la Plaine - Local mis à la disposition de la Ville de Lille par Lille Métropole Communauté Urbaine - Convention

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

00/1141 - Expertise et destruction d'un véhicule automobile - Remise gracieuse du titre de recette.

00/1142 - Enlèvement de véhicules automobiles - Remboursement des frais aux propriétaires.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

00/1143 - Avenant n°1 au marché de plaques de rue.

00/1144 - Relèvement des tarifs de voirie 2001.

00/1145 - Bornes escamotables - Contrôle d'accès aux voies piétonnes.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur PARIGNEAUX,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT

00/1176 - Mise en place de l'Agenda 21 Lillois - Parcours "Découverte de la Qualité de l'Air" - Convention et subvention à l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (A.P.P.A.).

00/1177 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Première avance de subvention au titre de l'année 2001.

00/1178 - Agenda 21 Lillois - Adhésion de la Ville de Lille à l'Association 4D (dossiers et débats pour le Développement Durable).

00/1179 - Adoption du Projet de Plan Régional pour la Qualité de l'Air.

00/1180 - Agenda 21 Lillois : Cartographie du bruit, classement sonore des infrastructures de transport terrestre.

00/1181 - Risques urbains - Passation d'une convention avec METEO FRANCE pour la diffusion de bulletins météorologiques spécialisés.

Adoptés.

.../...

ESPACES VERTS

00/1182 - Mise en place de l'Agenda 21 Lillois - Opération "Verdissons nos murs" - Opération Mains vertes - 5ème tranche de travaux 2000-2001 - Convention avec la Fédération Lilloise des Régies Techniques de Proximité.

00/1183 - Nouvelle convention OPAC LMH (entretien des espaces verts).

00/1184 - Convention de travaux avec Voies Navigables de France pour la réalisation du chantier de la Promenade du Maire et du Préfet - Liaison Poterne Citadelle - Délibération modificative.

00/1185 - Marché d'entretien des vasques à fleurs et massifs floraux sur le territoire de Lille-Hellemmes - Marché de prestation de service à bon de commande sur appel d'offres ouvert.

00/1186 - Dénomination du cheminement de la Promenade sur la ceinture verte de Lille "Promenade des Remparts".

00/1187 - Marché à bon de commande pour travaux d'aménagement d'espaces verts sur appel d'offres ouvert.

00/1188 - Mise en place de l'Agenda 21 Lillois - Réserve naturelle volontaire du Vieux-Lille - Agrément de la Commission des Sites.

Adoptés.

ECLAIRAGE PUBLIC

00/1189 - Remise des installations de l'éclairage public de l'avenue du Pont de Bois à Hellemmes - Convention.

00/1190 - Espace Concorde - Boulevard de Metz à Lille - Travaux d'amélioration et de complément du réseau d'Eclairage Public - Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert.

00/1191 - Rénovation des points de commande et des réseaux d'Eclairage Public suite aux événements d'avril 2000 à Lille-Sud - Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert.

00/1192 - Beffroi de l'Hôtel de Ville - Rénovation intérieure et mise en valeur par la lumière - Avenant n°2.

00/1193 - Beffroi de l'Hôtel de Ville - Alimentation en énergie électrique, courant fort et courant faible - Avenant n°1.

Adoptés.

ECONOMIE D'ENERGIE

00/1194 - Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz.

00/1195 - Convention de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique - Convention "Grandes Villes" -

00/1196 - Hôtel de Ville - Extension - Convention - Qualification EUROPTIBAT - Participation financière d'EDF.

Adoptés.

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

00/1197 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

00/1198 - Adhésion de la Ville à une association à caractère social - Personnes Handicapées.

Adoptés.

Chemise n°23

Rapporteur : Monsieur SULMAN,
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPOUNNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

00/1212 - Contrat Enfance - Subventions 2001 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques œuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.
Paiements partiels.

00/1213 - Association Familiale et Interprofessionnelle pour l'intégration de l'enfant handicapé (A.F.I.I.E.H) - Versement d'une subvention.

00/1214 - Association Familiale de Lille - Versement d'une subvention.

00/1215 - Centre Social Marcel Bertrand - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adoptés.

Chemise n°26

Rapporteur : Madame WARDAVOIR,
Conseiller municipal délégué

ECOLE DE MUSIQUE - CHORALES

00/1248 - Chorales de Noël 2000 - Dimanche 17 décembre 2000 - Autorisation de paiement.

00/1249 - Chorales de Noël - Subvention versée à l'association CHORALILLE.

Adoptés.

.../...

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur FLORENCE
Adjoint au Maire

PROPRETE

00/1250 - Nettoiement de la voie publique et des espaces publics des boulevards périphériques Est et Sud, des allées du Parc des Dondaines et du Boulevard Urbain de Lille.

Adopté.

00/1251 - Attribution de la certification ISO 9002 au service de la Propreté Publique.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Chemise n°28

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

00/1252 - Opération Arsenal des Postes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1253 - Bureau de Poste Lille Sud - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1254 - Immeuble 84, rue de Trévise - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1255 - Opération Maracci - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte rendu d'activité au concédant.

00/1256 - Opération "Exide Europe" - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1257 - Opération rue de Cannes - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1258 - Opération Centre Commercial Concorde - Traité de concession à la SORELI - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant - Avenant n°1 à la convention de concession.

00/1259 - Opération Souham - Traité de concession à la SAEM Euralille - Approbation du compte-rendu d'activité au concédant.

00/1260 - Ravalement de façades - Subventions.

00/1261 - Modification partielle du POS - Reclassement en zone UBa 0,80 de terrains industriels classés UF, rues Victor Hugo et Kuhlmann à Lomme.

00/1262 - Modification partielle du POS - Création d'un emplacement réservé à l'angle des rues Lamartine et Elie Petitprez à Lomme.

Adoptés.

.../...

HABITAT

00/1263 - Vente d'un logement vacant à Lille - 55, Avenue du Peuple Belge.

Adopté.

ACTION FONCIERE

00/1264 - Immeuble sis à Lille 14, rue Jean Jaurès - Achat à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

00/1265 - Immeuble sis à Lille 27, rue Lamartine - Vente par la Ville de Lille à Monsieur PERON.

00/1266 - Immeuble sis à Lille 12, rue d'Arras - Achat à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

00/1267 - Terrain sis à Lille 13, rue Massillon - Vente à l'Etat (Ministère de l'Education Nationale).

00/1268 - Volume 109 de l'ensemble immobilier « Triangle des Gares, » rue Willy Brandt à Lille - Achat par la Ville à la S.E.M. Euralille.

00/1269 - Terrains sis à La Madeleine Romarin - Rue Victor Basch - Déclassement.

00/1270 - Servitude d'accès au Centre de Distribution Vidéo-Câble 21, rue de la Halloterie à Lille - LIB 030.

00/1271 - Servitude de cour commune - Opération « Les Quais du Vieux -Lille » - Ilot 5.

00/1272 - Déclassement de l'ancienne Mairie de quartier du Vieux-Lille sise 13 à 23, place Louise de Bettignies.

00/1273 - Immeuble sis à Lille, 21 rue Baudin - Achat par la Ville à Monsieur et Madame RABAHEY.

00/1274 - Implantation du futur Hôtel de Police, rue de Marquillies - Acquisition des terrains auprès du Réseau Ferré de France puis rétrocession à l'Etat.

Adoptés.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur DEGREVE
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

00/1275 - Associations d'étudiants - Attributions de subventions.

Adopté.

....

Chemise n°30

Rapporteur : Madame ROUGERIE,
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

00/1276 - Lycée Fénelon - Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté - Projets Santé Citoyenneté - Attribution d'une subvention.

Adopté.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME
RELATIONS INTERCULTURELLES -
INTEGRATION

00/1277 - Subventions de la Ville - Délégation à l'Intégration - Programmation 2000 - Dernière répartition.

00/1278 - Droits de l'Homme, Relations Interculturelles, Intégration - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adoptés.

Chemise n°32

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

00/1279 - Association "Les Artistes du Cœur" - Rectificatif.

Adopté.

Chemise n°33

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame HENAUT
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

00/1280 - Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises - Subvention exceptionnelle de la Ville.

Adopté.

.../...

Chemise n°4

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

00/1033 - Plate-forme d'Initiative Locale - Association Initiative CLE (Cap Lillois pour Entreprendre) -
Participation de la Ville.

00/1034 - Aménagement des pieds d'immeubles du 88, rue d'Arras.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

00/1035 - Association Existence - Aide au fonctionnement - Subvention

00/1036 - Olympique Lille Sud - Transport des jeunes joueurs - Subvention

00/1037 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Participation de la Ville - Admission en recettes -
Ouverture du crédit d'emploi.

Adoptés.

00/1038 - Adoption de la Convention territoriale relative au Contrat de Ville et au Grand Projet
de Ville.

Merci, Monsieur le Maire.

J'essaierai d'être le plus rapide possible, mais il s'agit de présenter le G.P.V., le Grand Projet de Ville, qui est un projet important pour notre ville, puisque nous allons disposer de plus d'un milliard de francs pour les quartiers en difficulté de la ville pour les six ans qui viennent. J'ajoute que ce Grand Projet de Ville est celui qui a été le mieux doté par l'Etat concernant les villes de Lille, Roubaix, Tourcoing, Hem, Wattrelos.

De quoi s'agit-il ?

Tout d'abord, je veux redire rapidement qu'au niveau du Gouvernement, il a été décidé en 1997 d'aller au-delà des politiques traditionnelles, des Politiques de la Ville qui ont, certes, porté leurs fruits et amélioré la situation dans les quartiers, mais qui ont sans doute été insuffisantes.

Il a été décidé un changement à la fois quantitatif et qualitatif pour mettre en place un projet au niveau non seulement des quartiers, mais aussi des villes, et non seulement des villes, mais aussi des agglomérations, concernant l'ensemble des domaines de l'urbanisme, de l'économique, du social, et du culturel.

Le comité interministériel des villes a décidé en décembre 1999 de concentrer des moyens exceptionnels sur 50 agglomérations, 6 agglomérations ont été retenues dans la région Nord/Pas-de-Calais dont celle de Lille, Roubaix, Tourcoing, Hem, et Wattrelos.

.../...

Alors, qu'est-ce que ce G.P.V., ce Grand Projet de Ville dont on parle ?

C'est un projet de développement urbain, économique et social, qui permet à la fois d'intervenir sur le bâti, c'est-à-dire sur le logement social, sur ses abords, sur les espaces publics, créer des places, des lieux conviviaux, des jardins ; sur les voies de circulation pour que les quartiers soient mieux réunis entre eux, et les villes entre elles ; et aussi bien évidemment pour améliorer les conditions de vie des habitants par l'accès à l'emploi, à l'éducation notamment en luttant contre les difficultés scolaires, la santé, la culture et le sport.

Il s'agit de moyens exceptionnels qui ont été décidés puisque, au total, 6 milliards de francs ont été dégagés par le Ministère de la Ville, auxquels vont s'ajouter des dotations venant des autres Ministères concernés.

Les Conseils Régionaux, partenaires de la Politique de la Ville, vont s'y associer, ainsi que, pour la première fois, les Conseils Généraux. Quant à la Caisse de Dépôts et Consignations, elle va intervenir financièrement dans son programme « projet urbain » qui permettra d'aider au financement des grandes opérations d'urbanisme.

Il s'agit donc pour Lille, et nous nous sommes inscrits bien évidemment dans ce Grand Projet de Ville, d'une intervention à l'échelle de la Métropole qui nous permettra de mener de grandes opérations de restructuration et de rénovation dans nos quartiers, tout en améliorant les conditions de vie des habitants.

Je voudrais dire que ce Grand Projet de Ville se situe totalement dans la continuité de ce qui a été fait par la Municipalité auprès de vous Monsieur le Maire, depuis vingt ans maintenant, après les grands choix que vous avez réalisés et qui font que notre métropole est celle que l'on connaît aujourd'hui, parce qu'on parle toujours du T.G.V., d'Euralille, de la rénovation du centre-ville, mais vos choix ont été aussi ceux de la rénovation et de la réhabilitation dans ces quartiers, en matière de logements, de résorption de l'habitat insalubre, de nombreuses courées, mais aussi de la démolition de grands ensembles lorsqu'ils étaient trop dégradés, je pense aux Biscottes, ou à l'ensemble Million. Ces opérations pouvant entraîner, comme c'est le cas actuellement pour l'ensemble Million, des reconstructions de très bonne qualité en habitat social.

Ce sont bien évidemment aussi tous les choix qui ont été réalisés dans le cadre de la politique de la ville et des instruments qui ont été mis en place au Plan Local d'Insertion par l'Economie, ou à OSLO, ce dispositif d'accompagnement en matière de logement.

Ces choix, Monsieur le Maire, ont été les bons puisque, grâce à cela, Lille est repartie d'un bon pied. En effet, la ville a créé de 1995 à 1999 6.800 emplois complémentaires et depuis 1997, le nombre de chômeurs a baissé de près de 20% dans notre ville.

Ceci dit, nous le savons bien, le développement n'a pas été de même nature et de même niveau dans tous les quartiers. Et ce Grand Projet de Ville qui va poursuivre le Plan Local de Développement que nous avons mis en place au Faubourg de Béthune, à Fives, doit permettre d'accentuer et d'accélérer les actions dans les quartiers concernés, Bois-Blancs, Faubourg de Béthune, Fives, Lille-Sud, Moulins et Wazemmes.

Trois enjeux à ce Grand Projet de Ville.

Sur le plan urbain, il nous faut d'abord réduire les inégalités spatiales par la qualité des constructions et des espaces publics dans les six quartiers.

.../...

Nous aurons à travailler sur l'habitat, avec des opérations de démolition-reconstruction ; sur la qualité des espaces publics, je pense notamment à ceux qui sont attenant aux résidences ; au développement d'activités nouvelles, comme le commerce par exemple, avec la participation des bailleurs, notamment à Lille-Sud, sur deux secteurs, le secteur de résidences Asie Pacifique-Méditerranée Balzac et le secteur Cannes Croisette Arbrisseau.

Sur le plan urbain, il s'agit aussi d'améliorer les liaisons entre les quartiers périphériques et le centre-ville. Nous allons lancer, Monsieur le Maire, à votre demande, une grande réflexion sur les coupures urbaines qui paraissent aujourd'hui pénalisantes, comme le périphérique Sud, pour ne donner que cet exemple, pour essayer de réduire ces nuisances pour les quartiers allant du Port de Lille à la Porte de Valenciennes.

Nous allons améliorer les relations entre les quartiers sur le plan de la structuration urbaine, mais aussi la qualité urbaine. Il faut que, dans chaque quartier, il y ait un centre, comme la place de Fives qui est déjà décidée, ou le centre du quartier de Faubourg de Béthune autour de la Mairie de Quartier, pour ne donner que les exemples que nous avons déjà décidés.

La qualité des espaces publics devra être améliorée, voies de circulation internes, places, espaces verts, abords des quartiers d'habitat social.

Enfin, il apparaît important de prévoir des équipements lourds, structurants, qui permettent à la Culture de se déplacer dans tous ces quartiers. Je pense par exemple au Centre de Développement chorégraphique à Fives qui s'implantera rue de Lannoy dans un bâtiment neuf, ou de l'usine Leclercq qui accueillera une maison « folie » à Wazemmes dans le cadre de Lille 2004.

L'habitat, les liaisons entre les habitations, et bien sûr les activités et les espaces économiques, réutilisation des friches pour implanter de nouvelles activités, relance du commerce.

Enfin, les grands projets de restructuration urbaine, je n'insiste pas Eurasanté que chacun connaît aujourd'hui, Euratechnologies dont nous avons parlé très récemment.

Voilà en ce qui concerne l'aspect urbain.

Sur le plan social, il s'agit de garantir l'égalité des chances par l'accès à l'éducation, à la culture, au sport, à la santé ; améliorer les services au public et améliorer la sécurité dans les quartiers.

Un mot pour dire que des moyens très importants de ce Grand Projet de Ville seront mis sur le projet éducatif, projet éducatif global qui va de l'accompagnement des parents, dès la naissance de l'enfant, lorsqu'ils ont des difficultés à remplir leurs fonctions parentales, au projet éducatif autour de l'école, comme nous le vivons aujourd'hui avec le projet ARVEJE au Groupe Scolaire Victor Duruy qui permet de lier les activités culturelles, sportives, de loisirs, au projet éducatif de l'école. Madame CAPON en parlera tout à l'heure de manière plus large.

Donc, le projet éducatif est majeur dans ce Grand Projet de Ville, comme l'accès à la santé, sur lequel je ne reviens pas puisque nous l'avons traité lors du Contrat Territorial de Santé, entre le Conseil Général et la Ville, il y a quelque temps.

L'accès à la Culture. J'ai dit tout à l'heure qu'il était utile d'avoir des équipements à vocation culturelle dans tous les quartiers, un Centre Chorégraphique à Fives, une Ecole des Musiques Actuelles au Faubourg de Béthune, l'extension du Théâtre du Prato à Moulins. Voilà quelques exemples qui montrent que chaque quartier peut jouer un rôle important dans l'animation culturelle de la ville. Ceci sera bien évidemment accentué par l'ensemble des actions menées par Lille 2004, capi-

..../...

tale européenne de la Culture, par la poursuite des actions liées au patrimoine, à la mémoire, et à l'architecture, par l'accès aux nouvelles technologies, et à la communication.

Enfin, la sécurité et la prévention de la délinquance. Nous sommes tous convaincus, après des événements récents dans les quartiers, qu'il faut encore accentuer une politique qui vise à aller de la prévention à la répression sans doute par un meilleur travail réalisé entre la Ville, la Police et la Justice. Nous y travaillons actuellement avec l'idée que chaque acte de délinquance doit avoir une réponse juste et rapide, et qu'il nous faut lier en la matière la fermeté et l'humanité.

Nous travaillons actuellement à une meilleure mobilisation de tous les acteurs et à une mise en réseau de tous ces acteurs.

Une amélioration des services au public. Il s'agit d'améliorer le service rendu au public par les services publics de proximité, l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des équipements qui existent aujourd'hui, et la participation de tous les habitants aux projets urbains : amélioration d'une place, mise en place d'une crèche.

Nous mettrons en place des ateliers de travaux urbains, comme ont été mis en place précédemment des ateliers pour l'environnement et la concertation, pour les jardins de la Résidence Concorde au Faubourg de Béthune, ou pour l'Association des Jardins Ouverts mais Néanmoins Clôturés, AJONC, sur le jardin des retrouvailles à Moulins, ou pour les jardins de proximité à Lille-Sud.

C'est l'essentiel du projet urbain que je suis obligée de résumer en quelques traits. Je n'insisterai pas longuement sur l'action économique et l'emploi qui sont bien évidemment majeurs car nous savons que l'autonomie est largement liée à l'emploi.

Soutien et modernisation des très petites entreprises ; relance du commerce dans les quartiers ; soutien au Plan Lillois d'Insertion par l'Economique, dont je voudrais dire pour ceux qui ne le savent pas que, par exemple, dans le cadre de l'arrivée à Lille de Planète Saturn, c'est le Plan Lillois d'Insertion qui a été retenu pour permettre les embauches de 98 personnes, dont une grande majorité de Lillois qui étaient souvent au chômage depuis très longtemps.

Je n'insiste pas sur cette politique économique que chacun connaît, j'ai préféré mettre l'accent sur les projets de structuration urbaine, sur l'intervention sur le bâti, sur les coupures urbaines, sur les espaces publics, sur les places, sur la centralité dans les quartiers, sur les relations dans les quartiers, car nous avons dorénavant avec ce Grand Projet de Ville les moyens d'avancer en la matière.

Le Grand Projet de Ville qui concerne les 5 villes de la métropole a été doté de 2 milliards de francs, dont 400 M.F. venant de l'Etat, 400 M.F. de la Région, 1,2 milliard de la Communauté Urbaine, le FEDER participera par ailleurs ainsi que le Conseil Général.

Le projet lillois recueille 30% de ces montants, soit environ 700 M.F. auxquels il faut ajouter notre Contrat de Ville habituel, 300 M.F. sur six ans en matière d'investissement, et 136 M.F. en matière de fonctionnement.

Cela signifie, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, que plus d'un milliard de francs vont être consacrés dans les six années qui viennent à poursuivre la modernisation de notre Ville dans les quartiers dans lesquels elle n'est pas encore suffisante, en nous permettant par ces crédits de travailler sur le fond de l'organisation de la ville, et de faire en sorte que notre ville soit plus unie, moins cloisonnée.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir adopter à la fois la convention territoriale qui lie la Ville de Lille avec ses partenaires, et qui vous est présentée de manière détaillée, mais aussi l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public qui pilotera ce Grand Projet de Ville au niveau de l'agglomération.

Ce sont, Monsieur le Maire, les deux délibérations qui sont proposées au vote du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Monsieur le Maire, quelques remarques sur le projet qui vient d'être présenté par Martine AUBRY, principalement sur l'axe social. Elle ne l'a d'ailleurs peut-être pas mentionné suffisamment profondément par excès de concision. Mais à mon avis, ce qui importe le plus, et ce qui manque le plus dans ce type de projet, ce qui est un enjeu primordial, c'est la participation des habitants.

J'ai participé dans le cadre d'autres enceintes à la perception du G.P.V. dans les villes concernées, et j'ai été frappé de constater que, de plus en plus, les habitants, bien qu'ils soient associés formellement, se désintéressent de ce type de projet. Alors qu'il y a à mon avis, une réelle volonté non seulement de proposer, mais aussi de contrôler les politiques publiques.

Nos concitoyens ne font plus confiance aux observatoires qui sont chargés d'évaluer la Politique de la Ville. Ils veulent eux-mêmes non seulement diagnostiquer mais également trouver des solutions à des problèmes qui sont parfois mineurs, qui empoisonnent leur vie de tous les jours.

Le reproche que je ferai à ce type de projets, c'est qu'ils sont de plus en plus techniques, de moins en moins compris par la population. Certes, il y a ce qui est visible, ce qui est criant, le manque d'équipements de base, et il y a ce qui est moins perceptible, la dégradation des conditions de vie tant en matière de santé que de sécurité.

Martine AUBRY l'a dit, le cadre de vie reste médiocre dans un certain nombre de quartiers. Donc, je crois qu'il faut donner une réponse simple aux habitants, leur donner des délais de réalisation dans le traitement de l'information, dans le circuit de l'information, car je crois que c'est toute une partie de notre population qui est en attente face à l'ensemble de ces projets, pour lesquels ils sont très désillusionnés.

D'autre part, je remarque que ce changement d'échelle vers l'agglomération va à l'encontre du discours majoritaire que j'entends ici, qui est un discours de proximité, qui doit absolument s'ancre au niveau de la population.

Il faut sortir de ce que j'appellerai cette démocratie de délégation un peu confidentielle et redonner confiance aux habitants.

Un petit point positif que je remarque sur l'axe éducatif. Il est évoqué le fait de sortir enfin de l'égalitarisme nivelleur puisqu'on parle de pôle d'excellence. Je crois que cela va dans la bonne voie si on a le courage de remettre en cause le collège unique et de revaloriser les filières techniques et professionnelles.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire sous forme de bilan mitigé, de ce qui a pu être connu dans le cadre du Contrat de Ville et de ce qui sera vu demain dans le cadre du G.P.V. et du Contrat de Ville.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Ce qui nous est proposé ce soir, c'est d'examiner ce que j'appellerai le préambule d'une nouvelle étape de la Politique de la Ville, Politique qui, en fait, au fil des décennies, cherche à s'adapter à l'évolution économique, à l'évolution sociale, à la traversée des crises ou au dispositif de sortie de crise.

La prise de conscience de la Politique de la Ville remonte à une trentaine d'années, elle s'est surtout structurée depuis une vingtaine d'années avec des politiques que chaque Gouvernement a tenté d'infléchir, de faire évoluer en fonction des données économiques du moment.

Ce n'est pas le lieu ici de comparer les différents dispositifs, mais on se rend compte que chaque Gouvernement a repris plus ou moins ce qu'avaient fait ses prédécesseurs et tenté de l'adapter.

Je constate d'ailleurs à ce propos que, dans le document qui nous est présenté, plus personne ne remet en cause l'intérêt qu'ont présenté les zones franches, les zones de redynamisation urbaine, dans une étape difficile que traversait notre pays il y a quelques années. Il montre bien à quel point cela a contribué utilement à réinstaller de l'activité, ce qui n'est pas rien. En réinstallant de l'activité, on réinjecte du pouvoir d'achat, mais on rend à nouveau visible le travail, l'emploi, dans des quartiers où seulement une minorité de gens, avaient un emploi, ce qui avait bien entendu un effet extrêmement négatif sur les comportements.

Ce n'est pas le lieu ici de dresser le bilan des villes, mais nous constatons quand même que nous avons laissé s'installer, progressivement, au fil des décennies, ces quartiers qui sont parfois devenus quasiment des banlieues, ce qu'ils n'étaient pas au départ. Je parle de « banlieues » au sens actuel du mot, et en rappelant le sens ancien, étymologique, qui est le lieu où on est mis au ban à une lieue de la ville.

On voit bien que tout cela est lié aussi en partie à l'affaiblissement de la mixité sociale, j'en reparlerai tout à l'heure dans ma conclusion, mais également aussi au retard pris globalement dans les équipements publics dans ces quartiers, y compris en matière de transport, de développement, d'infrastructure, quartiers qui bien souvent n'avaient comme seul horizon que les nuisances des villes, qui sont par ailleurs des atouts pour ceux qui profitent des meilleurs endroits de la ville, c'est-à-dire les rocades autoroutières qui font accéder à la ville, les boulevards périphériques, les friches, les délaissés S.N.C.F. ou les voies S.N.C.F. qui sont souvent le seul horizon de ces quartiers.

Il nous faut donc aujourd'hui retravailler, « recoudre » pratiquement la ville.

Depuis que nous participons au Conseil Municipal, nous avons aussi -et là, je serai un peu moins positif- le sentiment de trouver des thèmes qui reviennent sans cesse et qui montrent aussi qu'un certain nombre de dossiers n'ont pas pu aboutir et traînent. On retrouve des dossiers que je n'énumérerai pas, mais dont on parlait il y a déjà dix ou quinze ans, la couverture du périphérique, le traitement de certaines friches. L'exemple d'Euratechnologies, on nous propose aujourd'hui un nouvel aménagement, mais souvenons-nous qu'il y a dix ans, nous discutions, lors de la liquidation de la S.A.E.N., d'un projet d'implantation d'immeuble de bureaux sous forme de villa italienne sur le territoire de la Friche Coignet aux Bois-Blancs.

Quand nous reprenons également l'ensemble des schémas de quartiers qui ont été votés pour les quartiers concernés aujourd'hui par le Grand Projet de Ville, la relecture de ces schémas de quartiers dont un certain nombre remontent aux années 90 est extrêmement instructive et montre à quel point un certain nombre de grands projets annoncés en leur temps n'ont pas pu trouver de réalisation, et même à quel point certains quartiers, depuis cette période, ont régressé.

.../...

Je dois d'ailleurs vous dire, comme nous l'avons rappelé avec Christian DECOCQ à la Communauté Urbaine, que l'une des raisons qui nous pousse à adopter ce principe d'un Grand Projet de Ville pour Lille, c'est le constat terrible qui a été fait dans le diagnostic Ville Renouvelée, que Lille connaît une aggravation des indices de fragilité de sa population, et que notre approche responsable de ces questions difficiles pour la population nous amène forcément à souhaiter un Grand Projet de ce type pour notre Ville.

Je ne détaillerai pas les propositions quartier par quartier. Madame AUBRY n'en avait pas le temps non plus, et de toute façon, c'est un dossier qui va nous occuper fort longtemps, au moins pendant les années qui viennent, mais nous avons constaté dans le dossier -mais je crois que cela est dû à la rapidité de préparation- un certain nombre de petites erreurs ou imprécisions.

C'est ainsi par exemple qu'on s'étonne de ne pas voir figuré le boulevard périphérique Est sur le schéma qui est proposé parce que c'est bien entendu un élément extrêmement important dans la restructuration pour l'accès à Fives et Belfort. Bizarrement, ce boulevard périphérique Est a disparu de la cartographie sur les voiries.

On s'étonnera aussi un peu que certaines nouvelles voiries soient indiquées avec quelques pointillés sans réfléchir aux aspects éventuellement difficiles à réaliser de certaines d'entre elles, par exemple le désenclavement d'Euratechnologies. Certains quartiers portent encore douloureusement les tentatives de désenclavement. Rappelons-nous la saignée terrible que subit le quartier de Fives par le tracé de la Voie Rapide Urbaine. Je ne dis pas qu'il ne faut pas faire certains désenclavements, mais il convient, ô combien, d'en traiter l'accompagnement urbain et plus encore l'accompagnement humain.

En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'on se rend compte que ces documents de schémas de quartiers, pour une bonne partie, n'ont pas connu de réalisation, ce qui montre bien dans ce domaine que le volontarisme affiché ne constitue pas toujours ultérieurement une politique réellement réalisée.

Donc, comme je le disais, certains quartiers ont vu leur vie se dégrader, mais il faut bien constater que vous deviez être conscients, en son temps, de cette ville à deux vitesses puisque, avant que le montage ne devienne impossible pour des raisons juridiques, vous aviez imaginé, au moment du lancement d'Euralille, la création d'un fonds Euralille pour Lille.

Si nous regardons ce dossier, nous le prenons comme tel, mais il est clair qu'il faudra après, quartier par quartier, repenser un certain nombre d'éléments et de dispositifs.

Il nous apparaît quand même fortement marqué par une dimension un peu trop forte des technostuctures. En effet, il nous paraît, dans un certain nombre de cas, manquer d'analyse humaine de ce que vivent un certain nombre de population. En particulier, jamais dans cette ville, on n'a suffisamment réfléchi, ou alors, on l'a trop fait en catimini, à ce que j'appellerai les politiques de peuplement. En effet, on a laissé ces quartiers s'enfoncer, et lorsque les classes moyennes sont parties pour des raisons diverses de modification de mode de vie, pour des raisons d'emploi, pour des raisons économiques, des populations nouvelles sont arrivées, et on n'a pas suffisamment cherché à modifier le peuplement de ces quartiers, tout au moins dans ce qu'on avait comme marge de manœuvre.

On se rend compte également que le volet économique n'est pas suffisamment développé. Il faudra fortement y travailler, parce qu'on sait bien que le grand enjeu dans ces quartiers, c'est que revienne véritablement l'emploi, et si possible l'emploi non aidé, c'est-à-dire l'emploi réellement créé par des entreprises, et non pas uniquement les emplois financés par des dispositifs de type Emploi Jeune ou Contrat Emploi Solidarité.

.../...

A ce propos d'ailleurs, il nous paraîtra extrêmement intéressant de gérer la sortie du dispositif emplois jeunes.

Enfin, il me paraît manquer aussi, dans l'analyse de ce Grand Projet de Ville, une réflexion en profondeur sur deux choses qui minent actuellement la vie dans ces quartiers, c'est ce que j'appellerai l'économie de la débrouillardise et l'économie souterraine de la drogue.

Dans un certain nombre de ces quartiers, se sont développés aujourd'hui des comportements liés essentiellement à des mécanismes que j'appellerai de survie économique, qui amènent en fait à ces mécanismes d'économie de débrouillardise où on s'habitue à transgresser la loi, au départ parce qu'il faut survivre, et dans un second temps parce que cela devient la règle générale. Ce qui explique ces mécanismes invraisemblables de tolérance à des incivilités ou à des transgressions de la loi auxquelles on peut assister dans ces quartiers.

Enfin, il convient, je pense, de ne pas sous estimer la manière dont sont profondément déstructurés certains de ces quartiers par l'économie souterraine de la drogue. Le récent ouvrage des deux sociologues lillois DUPRE et KOKOREFF sur le monde des drogues explique à quel point, aujourd'hui, la vie dans certains îlots de ces quartiers est totalement structurée autour de ce mécanisme. Il montre à quel point il va s'agir d'un travail de très longue haleine et à quel point il va falloir mettre en avant, certes, la prise en charge des comportements de toxicomanie car n'oublions pas qu'un toxicomane héroïnomane soigné, outre l'intérêt personnel qu'il y a pour lui à se soigner, c'est le plus souvent un délinquant de moins, et dans le même temps, c'est une famille qui retrouve la quiétude, qui se restructure.

A côté de cette dimension de soins, on voit bien comment il faudra investir dans la scolarisation, dans l'éducation, et à ce propos, même si le Préfet de Région engage par sa signature l'ensemble des services de l'Etat, il ne paraîtrait peut-être pas superflu que l'on ajoute à la liste des signataires, au-delà de leur signature, par une implication extrêmement forte, celle du Rectorat et celle du Préfet de police, de manière à ce qu'ils soient associés plus encore à ces dispositifs, même si, bien entendu, le Préfet de Région engage la signature des différents services de l'Etat.

En conclusion, je dirai que nous voterons le principe de ce Grand Projet de Ville. On pourrait faire un certain nombre de remarques critiques sur tel ou tel point, mais ce soir, ce n'est ni le moment, ni le lieu de réfléchir point par point sur ce dossier. Néanmoins, il nous paraît que sont insuffisamment pris en compte un certain nombre de problèmes humains, de problèmes comportementaux et sociologiques. Il est clair d'ailleurs que dans les mois qui viennent, ce sera l'un des enjeux majeurs de la campagne qui se profile, qui, au delà de son aspect de compétition, permettra de voir s'affronter et s'opposer, pour un choix, des approches différentes de projets en matière économique, en matière éducative, en matière de santé, en matière de sécurité.

Les projets ainsi définis pourront faire l'objet d'un choix mûr, réfléchi, que nous aurons l'occasion de présenter en début d'année prochaine.

Monsieur le Maire - Merci.

Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, comme Monsieur RICHIR vient de le dire, nous ne sommes qu'à une première étape du lancement de ce Grand Projet de Ville. Je voudrais dire que si je n'ai pas développé les aspects économiques et sociaux, c'est parce qu'ils relèvent plutôt du Contrat de Ville qui est un élément complémentaire qui est d'ailleurs dans le dossier. Je rappelle que les Grands Projets de Villes décidés par le Gouvernement, ce sont d'abord des crédits lourds, importants, qui sont mis à la dispo-

.../...

sition des villes pour aider à la restructuration urbaine, à l'amélioration du logement, des espaces publics, ou à des politiques lourdes comme la politique d'éducation dont nous avons parlé.

Les autres politiques sur lesquelles vous avez dit un mot, et dont j'ai parlé -je pense à la sécurité- nécessitent plus des comportements, de la mise en réseau, du travail entre la police, la justice, la municipalité, l'ensemble des acteurs socio-éducatifs, que des crédits complémentaires.

C'est la raison pour laquelle j'ai dit très clairement tout à l'heure, et c'est inscrit à notre Contrat de Ville, que toute incivilité devait avoir une réponse, certes graduée, et juste, mais que nous ne devions nous satisfaire d'aucune incivilité. C'est bien par le travail que nous avons entrepris avec la police, la justice et les acteurs sociaux de ces différents quartiers que nous allons pouvoir avancer, car effectivement il faut maintenant accentuer notre travail.

Deuxièmement, ce Grand Projet de Ville, il faut le dire très clairement, ce sont des moyens comme nous n'en avons jamais eu. Je l'ai dit tout à l'heure, toutes les politiques de la Ville ont apporté un plus, depuis les quartiers D.S.Q. du démarrage qui ont permis peu à peu de mettre des terrains sportifs, des terrains culturels, d'améliorer les espaces verts dans ces quartiers, jusqu'à la zone franche urbaine, que j'ai quant à moi toujours soutenue, et qui a permis aujourd'hui de créer près de 2.400 emplois dans les quartiers de la zone franche.

Mais nous savons aujourd'hui que nous butons sur beaucoup d'autres choses, sur des quartiers qui sont tournés sur eux-mêmes, qui sont enclavés, sur un périphérique qui pose des problèmes très lourds pour ceux qui sont autour. Or, pour cela, pour régler des problèmes, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, plus que ce qu'une Ville peut mettre elle-même. Et c'est le grand intérêt de ce Grand Projet de Ville, de nous donner les moyens de repenser la qualité de vie dans chacun des quartiers, le lien entre chacun de ces quartiers, et même le lien entre nos villes, entre nous.

Car tout à l'heure lorsque vous parliez, Monsieur BERNARD, de nécessité de proximité, bien évidemment il en faut, mais vous êtes le premier à souligner le problème de sécurité que pose notre centralité au sein de la Communauté Urbaine. Nous savons bien que beaucoup de jeunes viennent des autres quartiers, et que si nous ne travaillons pas avec Roubaix et Tourcoing par exemple, et même si Lille devenait particulièrement innovante dans tous les domaines, nous aurions tout de même des problèmes.

Nous sommes donc contraints, et tant mieux, à travailler ensemble pour repenser une métropole où chacun puisse vivre mieux.

Deuxième point, bien évidemment, je ne l'ai pas dit, mais j'aurais dû le faire, ce travail ne peut pas se faire sans les habitants. D'ailleurs, ce premier projet a donné lieu à un travail du Conseil Communal de Concertation qui a été amplement engagé, et dès la semaine prochaine, des réunions auront lieu dans chacun des quartiers avec les Présidents de Conseils de Quartier, pour présenter les grands axes de ce Grand Projet de Ville, sachant que nous ne sommes qu'aux prémices et qu'il faudra beaucoup de travail, beaucoup de réunions de concertation.

Je ne voudrais pas non plus tomber dans la démagogie. Il y a des domaines dans lesquels les habitants savent mieux que quiconque ce qu'ils veulent. Que veulent-ils comme commerces dans un centre commercial ? Comment veulent-ils l'aménagement d'une crèche ou de telle place ? Mais il y a des domaines où les techniciens ont un rôle majeur, les problèmes du périphérique par exemple, les problèmes de coupure entre les villes, les problèmes de transport...

Il nous faut donc allier la parole des habitants et le rôle des techniciens, en sachant à tout moment faire intervenir les habitants, et pas seulement au moment où le projet est réalisé.

.../...

C'est la raison pour laquelle j'avais parlé tout à l'heure des ateliers d'urbanisme que nous allons mettre en place pour que les habitants puissent participer bien en amont aux priorités et aux choix qui seront faits en matière d'urbanisme.

Un dernier mot pour dire, Monsieur RICHIR, que dans ces quartiers, tout n'a pas encore été fait. On ne peut pas dire qu'ils sont laissés à l'abandon. Regardez, rien que sur le dernier mandat, qui a d'ailleurs réalisé la quasi totalité de ce qui avait été annoncé par Pierre MAUROY, l'ensemble des équipements qui ont été réalisés dans ces quartiers ! Mais nous savons qu'il faut aller au-delà. De la même manière, il reste des friches, mais certaines ont déjà été utilisées, je pense au pôle sportif à Fives, à l'endroit de la friche Roquette par exemple. Nous devons continuer en faisant des espaces publics ou en faisant des parcs économiques et commerciaux.

Il s'agit donc à la fois de poursuivre et de changer l'échelle en matière d'urbanisme grâce à ces fonds qui sont extrêmement importants, et qui vont nécessiter pour nous une très grande responsabilité, et donc un travail avec tous.

J'ai totalement confiance. C'est un grand enjeu que nous avons devant nous, Monsieur le Maire, que nous essaierons de relever aussi bien au niveau de la Ville qu'au niveau de la métropole, puisque cinq villes de la métropole sont concernées avec nous.

Monsieur le Maire - Merci, Madame AUBRY.

Tout le monde est bien conscient que jamais nous n'avons eu autant d'argent pour un projet comme celui-là. C'est vraiment la croissance qui est revenue, le Gouvernement met à disposition de la Politique de la ville des moyens considérables. Par conséquent, c'est très important.

Par ailleurs, je dois dire que dans d'autres domaines liés au social, etc..., on a aussi dégager des crédits très importants au niveau de la Communauté Urbaine.

Ceux qui sont d'accord pour approuver cette délibération le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe du Front National

Avis contraire : néant

Abstentions : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

00/1039 - Adhésion de la Ville de Lille au GIP/Grand Projet Ville - Désignation du représentant de la Ville.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National s'abstenant).

00/1040 - Régie de Quartier de Lille Sud - Aide au redémarrage - Subvention

00/1041 - Centre Social du Parc des Expositions - Fonds de Participation des Habitants

Adoptés.

.../...

Chemise n°17

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

00/1146 - Groupe scolaire RICHARD WAGNER - Valorisation des locaux et mise en conformité - Appel d'offres.

00/1147 - Désaffectation de logements de fonction d'enseignants.

00/1148 - Dénomination du restaurant scolaire de la rue FULTON.

00/1149 - Institut Médico-éducatif « La Roseraie », 5, rue du Capitaine Michel à Lille - Convention d'occupation de locaux scolaires - Avenant n°2.

00/1150 - Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Complément communal égal à la différence entre l'indemnité due et la dotation unitaire.

00/1151 - Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) - Convention - Année scolaire 2000/2001.

00/1152 - Avance sur subvention à la Caisse des Ecoles.

00/1153 - Ecole DESBORDES-VALMORE - Travaux de rénovation - Participation financière.

00/1154 - Transfert de l'école LITTRE - Réfection de la cour d'école - Participation financière

00/1155 - Ecole maternelle NADAUD - Travaux de rénovation - Participation financière.

00/1156 - Groupe scolaire élémentaire BRIAND / BUISSON - Travaux de rénovation des locaux péri-scolaires - Participation financière -

00/1157 - Groupe scolaire Victor DURUY /PHILIPPE DE COMINES - Travaux de rénovation de locaux péri-scolaires - Participation financière

00/1158 - Travaux de rénovation et d'amélioration des conditions d'hygiène dans les blocs sanitaires de quelques écoles élémentaires lilloises - Participation financière.

00/1159 - Amélioration des équipements mobiliers d'écoles publiques situées en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P) à Lille - Participation financière.

00/1160 - Informatique dans les écoles lilloises publiques situées en Réseau d'Education Prioritaire (R.E.P) -Amélioration des équipements mobiliers - Participation financière.

00/1161 - Groupe scolaire LA FONTAINE / MADAME ROLAND - Travaux - Engagement de l'appel d'offres.

00/1162 - Révision de la carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2000/2001 et évolution des effectifs sur 5 ans (1995 2000).

Adoptés.

.../...

00/1163 - Contrat Educatif Local - Actions retenues au titre de l'année 2000 - Financements.

A propos du Contrat Educatif Local, il s'agit aujourd'hui d'un dossier de financement au titre de l'année 2000, donc les premières actions sont en marche. Je ne vais pas vous réexpliquer la mise en œuvre de ce contrat et le travail qui a été fait depuis deux ans par la Ville de Lille en liaison avec les quartiers, l'Education Nationale et les associations.

Je veux simplement vous dire qu'il a été signé ce midi par Monsieur le Maire et par Monsieur DUNOYER, Directeur des Services Départementaux de l'Education, par Monsieur RON-CIER, Directeur des Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports représentant Monsieur le Préfet, et en présence de Madame AUBRY, Première Adjointe, d'élus, d'enseignants, d'animateurs de la Ville de Lille, et d'animateurs associatifs.

C'est donc un vrai partenariat qui se dessine. On sent que le chantier reste ouvert, il est modulable, mais il est très prometteur.

Le Contrat Educatif Local s'appuie sur les savoir-faire déjà existants, sur les expériences. Il entre tout à fait dans le Projet de Ville, et nous avons à pérenniser les actions qui sont acceptées en tant que services rendus aux enfants et qui doivent peut-être être amplifiées.

Nous avons aussi d'autres besoins qui ont été détectés par le diagnostic, et bien sûr, il faudra y répondre.

Simplement, nous avons mis en place une concertation importante avec les enseignants, avec les associations qui sont présentes autour de la vie scolaire, 150 à Lille, et le temps de l'enfant est notre principal souci. Nous avons à mettre à profit ce temps en dehors du temps de classe. Le temps de classe reste le temps des enseignants pour les apprentissages, le but étant la réussite scolaire, l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, et son apprentissage à la vie sociale, donc la construction de sa citoyenneté.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci. Voilà encore une délibération importante avec des moyens importants aussi. 200 réunions ont été nécessaires pour mettre au point l'ensemble de ce dispositif. J'en remercie l'Adjointe et tous ceux qui ont participé à cet immense travail.

Madame BAERT.

Mme BAERT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'un des enjeux majeurs du Contrat Educatif Local sur Lille est d'améliorer le temps de la restauration scolaire, et notamment la qualité de l'animation et de l'encadrement pour les 9.500 enfants qui viennent chaque jour dans ces restaurants scolaires.

Nous sommes d'accord sur cette priorité, et c'est la raison pour laquelle nous voterons pour cette délibération.

Cependant, nous souhaitons formuler une observation sur les solutions que vous proposez pour remédier au problème de l'encadrement et de l'animation.

Depuis plusieurs années, les difficultés liées à l'encadrement des enfants le midi ne cessent de croître. Tout le monde le sait, tout le monde en parle. La situation se dégrade notamment sur certains secteurs, Fives, Lille-Sud, Moulins, Wazemmes, Bois-Blancs, Centre, et les parents sont inquiets à juste titre.

.../...

Parallèlement à ce constat, il y a, d'année en année, de moins en moins d'enseignants qui assurent l'encadrement et l'animation du midi. Il n'en reste en fait qu'une petite trentaine sur les 500 d'il y a quelques années. Pour nous, il y a une relation directe de cause à effet. C'est si vrai que sur les sites où les enseignants sont présents, il n'y a guère de problèmes. C'est si vrai que les Villes qui font le choix d'un encadrement s'appuyant sur le personnel enseignant n'ont pas ou n'ont plus ce problème. Mais ces Villes rémunèrent aussi davantage leurs enseignants que ne le fait la Ville de Lille.

Nous aurions d'emblée préféré ce choix plus efficace qui a fait ses preuves ailleurs. Mais comme d'habitude, vous n'écoutez pas ce qu'on vous dit.

Vous, pour améliorer le temps de la restauration scolaire, vous préférez financer à hauteur de 153.200 F la formation d'une dizaine d'animateurs principaux vacataires. Les enseignants, faut-il le rappeler, eux, sont déjà formés. Nous vous donnons donc rendez-vous dans quelques mois et nous verrons bien alors si votre choix politique aura été efficace.

Merci.

Monsieur le Maire - On vous a écoutée... Ne dites pas que l'on ne vous écoute pas.

Je mets aux voix cette délibération.

Ceux qui sont d'accord le manifestent en levant la main : l'ensemble du Conseil Municipal

Tout le monde est d'accord, alors pourquoi avez-vous été si sévère ?

Adopté.

Mme BAERT - Je n'ai pas été sévère... Mais rendez-vous dans quelques mois !...

Monsieur le Maire - On est tous promis à ce rendez-vous, vous savez...

00/1164 - Ecole Berthelot/Jules Verne - Passation d'avenants pour les lots 00, 4 et 5.

00/1165 - Dotation informatique de l'Education Nationale pour les écoles publiques lilloises.

00/1166 - Réfection des cours d'écoles - Programmation 2001-2002 - Marché sur appel d'offres ouvert.

00/1167 - Réfection de la cour de l'école maternelle Richard Wagner - Participation financière.

00/1168 - Aménagement de la cour de l'école La Bruyère - Participation financière.

00/1169 - "Danse à l'école Lamartine" - Subventionnement de l'association support.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

00/1199 - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courees en complément des aides de l'A.N.A.H.

.../...

00/1200 - Transformation d'avance remboursable en secours - Titre de recette n°12755/98 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

00/1201 - Avances sur subventions destinées aux associations à caractère social dans le cadre de la campagne Pauvreté - Précarité 2001.

00/1202 - Remise gracieuse : titre de recette n°13297/00 en faveur d'une lilloise en difficulté.

00/1203 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Pauvreté Précarité - Logement.

00/1204 - Association Flandres Détentes - Versement d'une subvention

00/1205 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

Adoptés.

00/1206 - Contrat Temps Libres entre la Ville de Lille et la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Adoption.

Monsieur le Maire, tout à l'heure, nous entendions Madame la Première Adjointe nous dire que l'essentiel des engagements qui avaient été les vôtres pendant cette mandature avaient été respectés, mais n'oublions pas les actions pressenties à l'époque et qui vont néanmoins être l'objet de réalisations effectives pour les Lillois. Je voudrais donc, mes chers collègues, vous donner quelques minutes de Contrat Temps Libres dans le cadre de la délibération qui vous est soumise ce soir.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le temps des enfants est traditionnellement structuré autour de trois pôles éducatifs : l'école -on vient d'en parler- la famille et le temps libre.

Ces trois espaces temps sont chiffrés en pourcentages de la vie d'un enfant.

L'école représenterait 20% de la vie d'un enfant, la famille 41% et le temps libre 39%.

Le chiffrage portait aussi sur l'engagement public en matière financière, et les crédits publics affectés à ces trois pôles sont globalement de 600 milliards de francs pour l'école en France, 300 milliards de francs pour la famille, et curieusement, pour le temps libre, il n'y a aucun chiffre connu à ce jour. Il semble que les pouvoirs publics aient du mal à intégrer cette dimension essentielle.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à Lille, nous avons décidé d'engager une réflexion et une action en direction du temps libre des enfants.

Ces trois espaces temps que je viens d'évoquer sont des lieux d'apprentissage et d'éducation fondamentaux pour les enfants et les jeunes.

L'école est le lieu d'apprentissage des savoirs, des normes sociales et de découverte des activités sportives et culturelles.

La famille est le lieu de transmission des valeurs.

Le temps libre est le lieu de consolidation des acquis scolaires, des apprentissages culturels et sportifs de l'éducation à la vie sociale, à l'initiative, et donc en fait aux responsabilités.

..../....

Le temps libre est donc un temps fondamental dans la vie de l'enfant car il est le moment de la découverte de l'environnement, du développement de la relation à l'autre, et c'est dans ce temps que se construit le citoyen de demain, Madame CAPON l'a évoqué il y a quelques instants, citoyen de demain qui va s'intégrer dans une société adaptée à ses besoins, ses désirs et son évolution.

Or, Monsieur le Maire, nous savons que les jeunes ont aujourd'hui un temps libéré de plus en plus important et, parfois, ils s'en trouvent désemparés.

Aujourd'hui, les seules actions mises en place résultent principalement de l'action de mouvements associatifs fréquemment issus de la mouvance de l'éducation populaire qui est chère à vos yeux, et qui a choisi d'intervenir pendant ce temps libre pour le valoriser et en faire un outil d'apprentissage fondamental.

Or, et cela a été évoqué dans les exposés de notre collègue, Première Adjointe, les Villes sont de plus en plus lourdement confrontées aux situations de marginalisation, d'exclusion des jeunes, au développement d'incivilités et des actes de délinquance, certes, d'une minorité, mais qui, nous le savons, posent des difficultés dans nos quartiers.

Il est donc urgent d'inscrire notre action dans une politique globale et cohérente permettant le temps d'une éducation citoyenne aux enfants, aux jeunes, leur permettant aussi de vivre dans une société qu'ils reconnaîtront comme la leur.

Notre dispositif, Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'appelle « Contrat Temps Libres ». Il a été élaboré par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans la droite ligne des Contrats Enfance, et vous savez que nous avons un Contrat Enfance particulièrement dynamique managé par notre collègue Charles SULMAN.

Pour les enfants et les jeunes de 6 à 16 ans, le dispositif que nous voterons, je l'espère, ce soir, permettra la mise en place de cofinancement entre les communes et les C.A.F. afin de développer quantitativement et qualitativement les structures et les actions menées.

Ainsi, Monsieur le Maire, le champ d'application, sur une durée de trois ans, touchera l'ensemble des actions éducatives et de loisirs, pour les enfants âgés de 6 à 16 ans, mais aussi leur famille dans le cadre de leur propre temps libre. Activités de centres de loisirs sans hébergement les mercredis et samedis, activités éducatives et de loisirs pendant les vacances scolaires, activités péri-scolaires.

La mise en œuvre du Contrat Temps Libres à Lille a fait l'objet d'un appel à projets auprès de toutes les associations et structures publiques et associatives concernées de la Ville de Lille, d'Hellemmes et de Lomme, en juillet 2000. Nous avons reçu 136 projets présentés par 56 structures. 74 projets en collaboration avec la C.A.F. ont été retenus à partir de ce diagnostic, et priorité a été donnée aux projets présentant des créations de places d'accueil ou d'extension d'ouvertures.

Ainsi, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons pouvoir ensemble créer :

- 886 places supplémentaires pour les CLSH du mercredi et du samedi ;
- 875 places supplémentaires pour les périodes de petites vacances scolaires
- 799 pour les périodes de grandes vacances scolaires
- 963 pour l'accueil périscolaire, notamment en grande partie avec la Caisse des Ecoles.

.../...

Les extensions d'ouvertures existeront partout dans les CLSH et complémeront l'offre de service supplémentaire. Et je n'oublie pas que notre travail portera sur la qualification des prestations professionnelles offertes par l'ensemble des animateurs chargés de la mise en œuvre du Contrat Temps Libres.

Monsieur le Maire, la mise en place de ce dispositif et les actions créées seront financées par la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales qui apportera son soutien à hauteur de 68%.

Au total, sur les années 2000-2001-2002, la Ville de Lille engagera 10.900.000 F sur la politique du temps libre en dépenses brutes, la C.A.F. s'engageant elle à hauteur de 6.700.000 F au total, la charge nette de la Ville sera donc de 4.200.000 F.

Ainsi, l'engagement de la Ville permettra de développer la politique locale du temps libre pour les enfants de 6 à 16 ans, offrira un service accru et qualifié et portera notre dépense nette par enfant âgé de 6 à 16 ans de 512 F aujourd'hui à 763 F, soit une progression par enfant de 251 F sur la ville de Lille.

Je tiens, Monsieur le Maire, à remercier les services qui se sont mobilisés dans ce travail très important pour la Ville de Lille et pour sa jeunesse.

Je tiens à remercier Pierre-Marie LEBRUN, avec ses différentes casquettes, mais ici en tant que Directeur Général Adjoint, et sa collaboratrice Myriam TASSIN qui ont permis dans un temps record de boucler ce dossier extrêmement positif pour nos trois communes de Lille, d'Hellemmes et de Lomme.

Monsieur le Maire - Merci.

Nous remercions le Président de la Caisse d'Allocations Familiales, le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Lille, Monsieur LEBRUN.

Nous sommes tous pour ce dossier : (unanimité)

Il est adopté à l'unanimité.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

00/1207 - Equipements de proximité (Maisons de Quartiers et Centres Sociaux) - Attribution de subventions.

00/1208 - Avances sur subventions consenties aux équipements de proximité au titre de l'an 2001.

00/1209 - Avance sur subvention à la Fédération des Centres Sociaux au titre de l'an 2001 - Aide à l'accompagnement de la démarche de contractualisation avec les équipements de proximité lillois - Avenant au contrat d'objectif.

Adoptés.

.../...

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

FETES PUBLIQUES

00/1117 - Fêtes de fin d'année 2000 - Convention avec la Fédération Lilloise du Commerce et conventions avec les industriels forains.

Adopté.

ANIMATION

00/1118 - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions.

00/1119 - Avances sur subventions consenties aux associations au titre de l'an 2001 - Délégation animation

Adoptés.

00/1120 - Cyber-Point associatif - Convention avec la Maison X 2000.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur DEBIÈVE ne prenant pas part au vote).

Monsieur le Maire, je veux simplement profiter de cette délibération pour donner une rapide note d'ambiance. Rappeler qu'il y a moins d'un an, nous étions dans l'effervescence du passage à l'an 2000 et il faut croire que cette effervescence se poursuit puisque, depuis quelques jours, jamais il n'y a eu autant de monde dans les rues de la ville, un centre-ville noir de monde, des quartiers où la foule se presse. Tout cela pour apprécier et admirer un dispositif d'illuminations unique au Nord de Paris.

Cela permet à notre ville d'être vantée et admirée dans différents produits touristiques et notamment dans ceux proposés -excusez-moi pour la publicité- par Eurotunnel, ce qui fait le plus grand bonheur de notre collègue Véronique DAVIDT puisque nous assistons à une invasion pacifique permanente d'Anglais qui viennent admirer cette ville de Lille avec ses 15 kilomètres de guirlandes.

A mon tour, je voudrais remercier les services municipaux et Jean-Marie WATTEAU pour le travail qui est effectué le jour et aussi la nuit car, les gens ne le voient pas, mais ces ampoules clignotent par moments et il faut bien que quelqu'un les remplace. Un coup de chapeau au service de la Ville qui s'emploie quotidiennement, est mérité, permettant ainsi à notre ville de briller de mille feux, comme l'ont d'ailleurs signalé deux grands quotidiens régionaux.

(applaudissements)

Monsieur le Maire - Merci pour cette note d'ambiance adoptée à l'unanimité.

On change de registre. Madame ESCANDE, les cimetières.

.../...

Chemise n°10

Rapporteur : Madame ESCANDE,
Conseiller municipal délégué

ETAT CIVIL - CIMETIERES

00/1100 - Concessions et droits divers dans les cimetières - Tarification au 1er janvier 2001.

00/1101 - Travaux d'inhumation et d'exhumation - Adoption du budget primitif 2001 - Tarification au 1er janvier 2001.

Adoptés.

00/1102 - Nouveau règlement des cimetières lillois.

Je voudrais exprimer ma satisfaction sur les avancées de ce dossier. J'attire l'attention sur le règlement intérieur des cimetières que vous allez trouver dans vos chemises.

L'ancien règlement avait besoin d'être toiletté et réactualisé. C'est maintenant chose faite.

Je voulais souligner que l'élaboration de ce document a demandé un très gros travail. Nous avons pris l'attache des services juridiques pour veiller à ce que aucun point de la réglementation en vigueur ne nous ait échappé.

La commission extra-municipale a été également associée à ce travail. J'en remercie ses membres pour l'attention qu'ils y ont apportée et pour les observations pertinentes qu'ils ont faites et qui ont été prises en compte.

Je profite de ce dossier pour remercier le personnel de l'Etat civil, et en particulier tous ceux qui dans les cimetières, sous la responsabilité de deux jeunes Conservatrices, font un excellent travail au quotidien.

Les cimetières changent d'aspect. Leur gestion se modernise et des améliorations vont continuer à y être apportées dans le respect des familles et des lieux de recueillement que sont nos nécropoles lilloises.

C'est ce que je voulais souligner ce soir et je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire - Je voudrais vous remercier pour avoir surmonté la petite crise que nous avons connue. C'est une bonne chose en cette fin d'année d'avoir mis fin à ces problèmes des cimetières. Laissons les morts dans leur repos éternel et n'ayons pas de discussions à ce sujet.

En tout cas, je remercie tous ceux qui ont contribué à adopter ce règlement. Nous sommes tous de bonne volonté pour faire en sorte que nos cimetières soient des lieux respectés.

Vous êtes tous d'accord pour adopter ce nouveau règlement ? (oui)

Je vous en remercie.

Adopté.

.../...

Maintenant, vous posez tout de suite vos questions, on va aller un peu plus vite, il est
20 h 15.

Monsieur BERNARD, vous avez quelque chose à dire ? Vous êtes deux là, Monsieur BERNARD et Monsieur PETITE, c'est quand même beaucoup ! Vous êtes trois au Conseil Municipal... Faites vite.

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

00/1121 - Politique de la Ville - Lien social médiation - Programme Adultes Relais - Tableau récapitulatif.

00/1122 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Aides au développement de nouvelles activités - Tableau récapitulatif.

00/1123 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Participation à la formation des modérateurs urbains de la Croix Rouge Française.

00/1124 - Programme « Insertion » - Participation à la mise en œuvre d'une équipe Emploi Insertion Bâtiment.

00/1125 - Programme « Insertion » - Chantier-école Lomme.

00/1126 - Programme « Insertion » - 3ème Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi » Conventionnement Ville/Association REUSSIR - Le Plan Lillois pour l'Insertion et l'Emploi - Modalités financières.

00/1127 - Avance sur subventions à la Mission Locale de Lille.

00/1128 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Avances de subventions aux associations agréées - Tableaux récapitulatifs.

Adoptés.

00/1129 - Programme « Nouveaux Services - Nouveaux Emplois » - Contribution à l'opération "Localille -vélo" menée par Lille Sud Insertion - Régie Technique de proximité.

M. BERNARD - Cela concerne, d'une part, les Missions Locales, et, d'autre part, mon collègue Georges PETITE vous posera la question concernant l'opération Localille-vélo.

Je voulais intervenir sur cette délibération parce qu'il y a quand même un problème, non seulement relatif aux objectifs des Missions Locales, principalement, à leur bilan, et sur un problème de fonctionnement plus général.

En ce qui concerne le bilan des Missions Locales, même si tout à l'heure on a évoqué Planète Saturn, etc ..., c'est quand même un problème d'insertion durable qui n'est pas forcément remplie et un certain nombre de professions qui éprouvent des besoins pour lesquels, malheureusement, les Missions Locales ne remplissent pas leur rôle. Je prendrai l'exemple des artisans, des commerçants, les professions du bâtiment et les professions de la restauration.

....

Les Missions Locales devraient en tout cas avoir pallié les carences de l'Education Nationale et mobilisé les financements justement pour ces formations en amont.

Là, il y a quand même un échec important qui est également dû au fait que les jeunes qui décrochent des contrats, ce sont des contrats non durables. Là, on a malheureusement privilégié des objectifs quantitatifs au détriment des objectifs qualitatifs. D'ailleurs, cela se ressent au niveau de l'accueil du public.

J'en viens au problème de fonctionnement parce que ces Missions Locales fonctionnent un peu à hue et à dia, et cela se ressent en particulier dans la motivation des salariés de ces Missions Locales. Et cette motivation est essentielle car c'est un milieu où il faut redonner la confiance aux jeunes.

Il faudrait que les postes soient davantage définis, que ces salariés soient mieux pris en considération pour que ces Missions Locales puissent participer à leur rôle en matière d'emploi.

Monsieur le Maire - Monsieur PETITE.

M. PETITE - J'interviens sur l'opération Localille-vélo.

Cette opération, portée au départ par Lille-Sud Insertion, la Ville de Lille et Décathlon, devait tester les conditions de développement d'une activité nouvelle créatrice d'emploi.

Elle s'appuie sur le principe "service public". La location de vélos est un service indispensable à créer que l'initiative privée ne courra pas le risque de lancer, c'est donc au service public, avec l'appui des emplois jeunes et des partenaires, de le faire à sa place.

Mais contrairement au service public permanent, il y a une échéance à 5 ans, soit 2004, pour solvabiliser l'opération et l'ouvrir au privé.

Question : après les deux tests des étés 1999 et 2000, est-on sur la bonne route ?

Il ne me semble pas.

D'abord, parce que Localille-vélo bénéficiait au départ de l'appui important de Décathlon susceptible d'être un bon repreneur. Il a jeté l'éponge et Lille Sud Insertion doit rechercher de nouveaux partenaires.

Ensuite, pour un budget de 600.000 F, avec 4 emplois C.E.C., seulement 1.600 sorties ont été recensées en 84 jours ouvrés c'est-à-dire 20 par jour sur deux sites. Cela laisse quand même du temps libre pour les quatre animateurs.

Le deuxième test devait permettre une montée en charge de l'opération rebaptisée « les vélos fleurissent sur la ville de Lille ».

Résultat : en 91 jours ouvrés, 1.405 sorties, c'est-à-dire en moyenne, et toujours sur deux sites, 15 par jour au lieu de 20. Et financièrement, 330 F de recettes journalières contre 4.500 F de charges.

Malgré les facilités offertes par les emplois C.E.C. dont un repreneur privé ne bénéficiera peut-être pas, il faudrait au minimum 220 sorties journalières sur trois mois pour rendre l'opération simplement équilibrée, sans le premier franc de bénéfice.

.../...

Dans ces conditions, service public ou pas, la sagesse ne voudrait-elle pas qu'on arrêtât les frais, sauf à prendre les mesures adéquates, c'est-à-dire mieux vendre le service avec un budget conséquent mais surtout permettre aux amateurs de cyclisme de disposer des espaces attrayants et sûrs, pratiquement inexistant dans de bonnes conditions à l'heure actuelle ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur de SAINTIGNON, vous allez répondre à cela et présenter vos observations.

M. de SAINTIGNON - Monsieur le Maire, deux réponses.

A la question de Monsieur PETITE « après les deux premières expérimentations, sommes-nous sur la bonne voie ? » ma réponse est oui. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je vous propose de continuer cette volonté que nous avons ensemble de donner naissance à cette activité de manière pérenne, au long des cinq années qui font l'objet de ce programme. La demande est forte, les résultats sont positifs et donc nous continuerons.

Par rapport à l'interrogation de Monsieur BERNARD, je voudrais simplement profiter Monsieur le Maire, de ce Conseil Municipal pour rendre hommage aux salariés de la Mission Locale et du P.L.I.E., qui font un travail difficile. D'autant plus difficile que nous sommes entrés, et c'est un honneur, dans une période où le chômage se réduit fortement et où les difficultés de ceux qui sont durablement exclus sont plus fortes qu'elles ne l'étaient encore il y a quelques années.

Les salariés de la Mission Locale font un travail quotidien de grande envergure et offrent des possibilités de sorties vers l'emploi. Le P.L.I.E. et la Mission Locale sont exceptionnels, à en juger par les chiffres.

Dans les deux derniers Plans Locaux pour l'Insertion par l'Economique, 17.000 personnes, près de 6.000 emplois, et pas des emplois précaires, Monsieur BERNARD, c'est que vous n'avez pas regardé la réalité, des emplois solides, des emplois accompagnés, qui leur permettent de prendre pied dans la réalité professionnelle.

Evidemment, nous sommes là devant un bilan tout à fait exceptionnel, à la hauteur des enjeux de la Ville qui ont été rappelés tout au long de ce Conseil Municipal et auprès de ceux qui souffrent le plus. J'ai eu l'occasion ce matin encore de débattre avec les responsables de la Mission Locale et les représentants des salariés. Nous avons convenu d'une nouvelle étape importante pour faire face à la grande difficulté de nos concitoyens très exclus dont nous pensons qu'ils doivent pouvoir prendre tranquillement et à nos côtés leur place dans la société, et ceci malgré leurs difficultés.

Voilà notre combat, Monsieur le Maire, il est très bien accompli et je sais cette occasion pour remercier l'ensemble des services de la Ville et naturellement les collaborateurs de la Mission Locale qui ont mon admiration.

Monsieur le Maire - Très bien.

Vous êtes tous d'accord pour adopter ces délibérations ?

M. BERNARD - Abstention sur la délibération 1129.

Monsieur le Maire - Elle est donc adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (le Front National s'abs tenant).

..../....

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

00/1130 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur BESSON ne prenant pas part au vote):

00/1131 - Aide aux clubs de niveau national, aux clubs conventionnés et aux autres clubs - Subventions de fonctionnement - Première avance - Année sportive 2000-2001.

00/1132 - Subventions aux clubs de haut niveau: Lille Hockey Club, A.S.P.T.T., Tennis Club Lillois, Lille Université Club - Troisième répartition.

00/1133 - Piscines municipales - Tarifs.

00/1134 - Transports d'enfants d'écoles maternelles et primaires, de C.L.S.H. et de personnes à l'occasion d'activités culturelles et sportives - Renouvellement du marché.

00/1135 - Quartier de Moulins - Salle de sports Jean Bouin - Réfection de la toiture - Procédure d'appel d'offres.

00/1136 - Complexe sportif Youri Gagarine, dans le quartier des Bois-Blancs - Construction d'un club-house et d'un abri spectateurs - Procédure d'appel d'offres.

00/1137 - Quartier de Lille-Sud - Création d'une salle de sports à proximité du collège Louise Michel - Procédure d'appel d'offres.

00/1138 - Contrat de Ville - Année 2000 - Quartier de Lille-Sud - Acquisition de matériel sportif à destination de la salle de musculation Michelet.

00/1139 - Logement situé au 133/01 rue Anatole de la Forge - Prise en location par la Ville de Lille.

Adoptés.

00/1140 - Politique d'Animation Sportive - Information.

Alors, c'est toujours vous, Monsieur BERNARD. Vous ne votez rien et vous voulez parler sur tout. On a vraiment une grande patience. Il va nous falloir un règlement aussi pour vous contenter. Dépêchez-vous.

M. BERNARD - Je pense que votre patience...

Monsieur le Maire - Posez votre question, c'est tout !

M. BERNARD - Ecoutez, Monsieur le Maire. j'ai un rapport d'information, je suis obligé...

Monsieur le Maire - Non, non ! Ecoutez, on vous a entendu sur tous les rapports ! Vous ne votez rien. Alors, vos propositions, permettez-moi de vous dire qu'elles sont relatives. Il y a un peu d'abus là.

.../...

M. BERNARD - C'est un rapport d'information. Comme on n'a jamais de débat sur le sport pour poser un certain nombre de questions ...

Monsieur le Maire - On n'attend pas après vous pour avoir un débat sur le sport.

M. BERNARD - Alors, allez-y, en toute transparence.

Je voulais profiter de ce rapport un peu étique -sans h- pour poser une question à Monsieur BESSON.

Monsieur le Maire - Allez-y. Monsieur BESSON vous attend.

M. BERNARD - Monsieur BESSON nous parle d'animation sportive. Très bien. J'aimerais avoir quelques précisions concernant l'implication des collectivités locales dans les équipements sportifs. En vertu des lois de décentralisation, vous savez que les collectivités sont responsables des bâtiments et donc des équipements sportifs qui sont situés à l'intérieur. Et la plupart du temps, elles utilisent des structures communales, ce qui contribue à les surcharger et à empêcher ou à limiter la pratique du sport.

Je voulais donc savoir si Monsieur BESSON avait l'intention d'impliquer davantage nos partenaires collectivités dans la gestion de ces équipements sportifs.

Monsieur le Maire - Monsieur BESSON.

M. BESSON - Monsieur le Maire, c'est une question un peu confuse, je vais essayer d'éclairer la lanterne de Monsieur BERNARD.

Je pense qu'il a parlé des collectivités et de leurs compétences dans le domaine du sport.

C'est très simple, les Communes sont impliquées dans les écoles. Donc, notre service des sports remplit son rôle dans les écoles lilloises et nous avons d'ailleurs mis à disposition un nouveau dispositif cette année : dans chaque école, chaque classe peut bénéficier d'un moniteur territorial qui, généralement, intervient comme expert.

Au niveau des collèges, vous savez que c'est la compétence du Conseil Général. Nous avons un certain nombre d'actions en commun avec le Conseil Général, surtout pour la construction de salles depuis quelques années.

Mais la pratique du sport n'est pas de la compétence communale au niveau des collèges. Il en est de même au niveau des lycées puisque c'est la compétence du Conseil Régional. Et nous avons la même politique avec le Conseil Régional, nous construisons des installations avec des cofinancements.

Quant à l'Université, c'est l'Etat de même que pour les grandes écoles.

Donc, la réponse est claire.

Là-dessus, nous essayons d'accepter le maximum de jeunes qui veulent faire du sport, et vous le savez très bien, dans nos installations.

Monsieur le Maire - Ceux qui sont d'accord pour approuver les délibérations de Monsieur BESSON le manifestent en levant la main :

.../...

pour : la Majorité Municipale et l' Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Et vous, qu'est-ce que vous faites ?

M. BERNARD - C'est un rapport d'information, on n'a pas besoin de voter.

Monsieur le Maire - Il faut bien voter la délibération. C'est pour, c'est contre ou c'est l'abstention, à moins que vous ayez encore inventé un truc qui vous distingue

Très bien. Le Conseil Municipal prend acte.

Monsieur DEMAILLE est absent, il vous prie de l'excuser mais Monsieur DECOCQ lui pose une question.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur DEMAILLE
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

00/1170 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

00/1171 - Subvention à l'Association de Gestion de l'Espace Santé du Faubourg de Béthune dans le cadre du Contrat Territorial de Santé de Lille (CTS).

00/1172 - Association de Gestion de l'Espace Santé du Faubourg de Béthune - Versement d'une subvention exceptionnelle.

Adoptés.

00/1173 - Contrat de Ville - XIIème plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2000 - Subvention de la Ville.

M. DECOCQ - C'était plus une observation. Je dirai donc simplement un mot très bref sur cette délibération. Cela permet de poursuivre le débat et le dialogue que nous avions l'autre jour en communauté, Monsieur le Maire.

On a une délibération, on va absolument l'approuver. Elle traite du C.C.P.D. et du plan annuel d'actions de prévention de la délinquance dans une version programme Ellipse pour la lutte contre la toxicomanie.

Tout à l'heure, j'écoutais Madame AUBRY répondre à Jacques RICHIR qui lui-même se préoccupait des problèmes de sécurité. Madame AUBRY lui répondait dans le même sens. Patrick KANNER parlait d'incivilités

On a vu récemment dans la presse le bus brûlé, ne parlons pas de la mairie de quartier de Wazemmes. On est dans une délinquance, c'est ce que vous disiez tantôt, que je qualifiais en reprenant un terme de spécialiste d'une autre délinquance qui est une délinquance d'expression.

..../...

Au fond, le C.C.P.D., c'est bien qu'il existe, il fait de la prévention, il fait des statistiques, il n'a pas un caractère opérationnel, il n'est pas fait pour cela. Personne ne met en cause le C.C.P.D.

Cela étant, ne faudrait-il pas compléter le dispositif par des outils qui existent et qui sont prévus par la loi ?

Je dois vous dire sincèrement que j'ai été très marqué positivement par la lecture de Libération il y a une quinzaine de jours qui relatait l'expérience de la Duchère à Lyon des G.L.T.D., des Groupes Locaux de Traitement de la Délinquance, qui ont été créés par le Ministère de la Justice en juin 1996 et qui font une approche à la dentelle si j'ose dire des incidents constitutifs d'un fait d'insécurité dans les quartiers.

Et ce que disait très bien l'article c'est que ces G.L.T.D. qui, au fond, coproduisent la sécurité, magistrats, fonctionnaires de police, éducateurs, responsables du monde enseignant, élus, bien sûr, élus de quartiers, ils disent maintenant clairement qu'ils s'orientent, dans un dispositif qui est plus répressif que préventif, qui est plus systématique et plus sévère..

C'est sans doute quelque chose qu'il faut méditer, et méditer en ne faisant plus de complexes. Si j'avais dit cela il y a quelques mois, si on avait dit cela il y a quelques années, on nous aurait dit « Voilà la Droite répressive ». Or, vous savez très bien qu'à la Duchère, c'est Gérard COLLOMB, Maire Socialiste du 9ème arrondissement de Lyon, qui a mis cela en place.

Je pense donc que ce n'est plus un problème de clivage politique. Il y a des endroits où on fait les choses, où on tente de faire, et il y a des endroits où on aurait la faiblesse de laisser faire.

Je ne dis pas que c'est le cas dans notre ville. On le redira une autre fois à Monsieur DEMAILLE complétez votre dispositif, réfléchissez à ces questions.

Merci.

Monsieur le Maire - Marie-Christine STANIEC, Monsieur DEMAILLE vous a donné les informations pour pouvoir répondre.

Mme STANIEC - Monsieur le Maire, je peux effectivement répondre un peu pour Monsieur DEMAILLE puisque, par ailleurs, au niveau du C.C.P.D., j'ai la chance de travailler avec Monsieur DEMAILLE sur deux Commissions, l'une sur Prévention Jeunesse et l'autre sur les toxicomanies.

Je voulais simplement préciser à Monsieur DECOCQ que le Conseil est un conseil opérationnel puisque depuis 1982, date à laquelle vous l'avez mis en place, Monsieur le Maire, il a travaillé sur un certain nombre de thèmes qui aujourd'hui ont permis à la Ville d'être à la pointe de la réflexion dans beaucoup de domaines.

Je vais en citer deux pour ne pas les citer tous : l'un, c'est la toxicomanie. Nous avons mis en place un programme de développement de la prévention et de la prise en charge des toxicomanes justement pour confirmer ce que Monsieur RICHRIR disait tout à l'heure que soigner un toxicomane, c'est limiter le taux de délinquance.

Et, à votre impulsion, Monsieur le Maire, je rappelle que la Ville de Lille reste aujourd'hui en France la première ville à avoir investi autant d'argent sur ce thème.

Sur l'aspect sécurité qui semble poser problème à Monsieur DECOCQ, je voudrais également le rassurer puisque, là aussi, la Ville de Lille a depuis longtemps pris en charge ce thème de travail car il nous semble extrêmement important d'avoir à la fois l'aspect prévention et l'aspect sécurité.

.../...

Je rappelle que nous avons signé un contrat local de sécurité avec le Préfet, qu'au C.C.P.D. participent régulièrement à la fois la justice, la police et tous les acteurs sociaux afin de traiter les différents thèmes qui peuvent entraîner un certain nombre de problèmes.

Je rappelle également que la Ville de Lille a cette notion de sécurité fortement en tête puisque dans les quartiers il existe des commissions beaucoup plus spécifiques où on évoque les problèmes concrets.

Nous n'avons donc pas attendu l'exemple de Lyon puisque nous avons mis cela en place depuis de nombreuses années.

Enfin, je rappelle, Monsieur le Maire, que nous avons pris également un élément extrêmement important en considération qui est l'aspect de la médiation et de l'aide aux victimes.

Depuis plusieurs années, nous participons également à l'Association d'Aide aux Victimes puisqu'il nous paraît extrêmement important de penser à la prévention, de penser à la sécurité mais également de penser à l'aide aux victimes.

Donc, nous n'avons pas d'angoisse à avoir sur l'action municipale et l'action du C.C.P.D. en particulier, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame AUBRY.

Mme AUBRY - Monsieur le Maire, ce n'est pas dans Libération que j'ai découvert l'expérience de Lyon mais en allant sur place puisque c'est le quartier de Gérard COLLOMB, candidat socialiste à la Mairie de Lyon qui met en place ces groupes territoriaux contre l'insécurité.

Une deuxième expérience nous inspire actuellement, c'est celle d'Epinay avec Bruno LEROUX.

Mais je crois que dans tous les cas, Monsieur DECOCQ, il est vrai que Libération était peut-être un peu succinct, il ne s'agit pas de dire « on remplace toute la politique par la répression ». Il s'agit de dire très clairement un certain nombre de choses -ils ont appelé cela « tolérance 0 » à Lyon, je l'appellerais peut-être autrement-, c'est de dire qu'aucun acte, de la petite incivilité à la délinquance lourde, ne doit rester sans réponse. C'est bien ainsi que nous devons travailler.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous avons actuellement avec la Police, avec la Justice, avec les acteurs économiques, sociaux et éducatifs une réflexion pour mettre en place non pas des éléments plaqués ailleurs mais des formules qui correspondent à la ville de Lille et qui permettent de nous dire que nous avons un élément de veille permanent, quotidien, afin que chaque acte entraîne une réponse, mais une réponse qui soit juste, équilibrée, en fonction de la nature de l'opération.

Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas faire de la prévention. Je ne vous donnerai qu'un seul exemple.

Nous voyons partout en France et pas seulement à Lille ces temps-ci des enfants de 8, 10 et 12 ans qui brutallement ont une violence très forte, allant jusqu'à tuer certains de leurs camarades.

.../...

Nous savons bien que le travail que nous avons à faire là vis-à-vis d'enfants déstructurés, qui n'ont souvent pas eu la relation affective avec leurs parents nécessaire pour se structurer, c'est un travail auprès des parents, dès le plus jeune âge et dès la naissance. Cela fait aussi partie du travail que nous réalisons actuellement.

Je dirai donc très simplement, Monsieur DECOCQ, que, là, nous ne parlons pas, nous sommes en train de faire, à partir d'expériences d'autres qui peuvent nous éclairer mais aussi à partir de la réalité lilloise.

Monsieur le Maire - Merci.

Vous êtes d'accord pour adopter la délibération ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Adopté.

00/1174 - Association Parcours de Femmes - Subvention de la Ville.

00/1175 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Avance sur subvention 2001.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Madame FILLEUL
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

00/1210 - Signature d'une Charte de Qualité Inter Etablissements.

Monsieur le Maire - Madame FILLEUL s'excuse, elle n'est pas là. Monsieur RICHIR, vous voulez poser une question.

M. RICHIR - Mon intervention a trait à la signature d'une charte de qualité inter établissements, en particulier concernant les établissements d'hébergement de personnes âgées et de personnes âgées dépendantes.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Cette abstention peut surprendre s'agissant d'un texte qui est pourtant très consensuel et sur lequel on ne peut apparemment rien trouver à redire.

Mais justement, ce qui nous étonne dans ce document, c'est qu'il est plus la définition de l'établissement idéal pour personnes âgées dépendantes qu'une véritable charte de qualité. En fait, cela pourrait être le préambule à une charte des établissements pour personnes âgées mais pas une charte de qualité.

.../...

Donc, ce qui nous paraît important c'est de poursuivre la démarche et d'aller au-delà pour voir comment mettre en place une politique qualité dans les établissements pour personnes âgées, étant entendu que, aujourd'hui, dans ce domaine, on s'oriente vers des démarches qualité extrêmement rigoureuses. Un certain nombre d'établissements privés, qu'ils soient à but lucratif ou à but non lucratif, s'engagent dans des procédures de certification de type ISO 9000. Dans le cadre des services d'aide à domicile à la personne, on s'engage dans des procédures de certification AFNOR avec une norme NF service à la personne.

Le vote d'un texte intitulé « charte de qualité inter établissements » ne nous paraît pas correspondre aux besoins actuels de certification des établissements de ce type.

Ceci pour dire que le texte n'est pas intéressant mais qu'il ne nous paraît pas correspondre encore une fois à ce qu'il convient aujourd'hui de faire, alors même qu'il y a beaucoup à faire et que, d'autre part, des démarches de certification imposent un calendrier de respect d'un certain nombre d'états de procédures.

C'est vrai que dans le domaine des personnes âgées dépendantes, beaucoup est à faire. Et ce d'autant plus que, actuellement, les établissements en particulier associatifs ou privés, à but lucratif ou non, rencontrent de grosses difficultés pour leur fonctionnement en raison du passage aux 35 heures, non nécessairement répercuté sur les coûts, les tarifs et les financements.

Enfin, -et je pense que c'est un point qui pourrait être réglé relativement rapidement, et j'aurai l'occasion d'en reparler personnellement à Monsieur KANNER et à Madame FILLEUL-, dans cette charte qualité, il est prévu la possibilité pour les résidants de bénéficier d'un environnement respectueux des croyances de chacun.

Il y a dans quelques établissements de la ville ou des établissements où la Ville est fortement présente au Conseil d'Administration des difficultés d'un autre âge pour la mise à disposition, pour les personnes âgées, d'un local pour l'exercice de leurs convictions religieuses.

Ce sont, à mon avis, des problèmes qu'on ne devrait plus rencontrer en l'an 2000. J'aurai l'occasion d'en reparler personnellement. Je souhaitais le faire avec un peu de solennité de manière à ce qu'on puisse régler rapidement cette question. Les personnes âgées, en particulier quand elles ne peuvent pas physiquement se déplacer, doivent pouvoir trouver dans l'établissement une salle polyvalente qui puisse leur servir pour leurs réunions cultuelles ou d'animation.

Les établissements publics hospitaliers prévoient aujourd'hui des droits très précis pour l'exercice des cultes, ils rémunèrent même d'ailleurs pour cela du personnel, aumônier et autres.

Il serait dommage que dans les établissements de la Ville, on ne puisse pas mettre à disposition des salles pour les personnes âgées. Je vous en reparlerai personnellement mais régions ce problème rapidement. Il y a quelques dizaines de personnes âgées qui ont souvent 80 ou 90 ans pour qui cela constitue une chose extrêmement importante dans leur quotidien. Ne les privons pas de ce besoin et de cette attente. Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR, je voudrais vous dire que la Ville, on ne la prend jamais en défaut. Je veux dire par là qu'on est ouvert et que ce sont des problèmes qui ne doivent pas se poser.

Dans ces établissements, il n'y a peut-être pas de locaux pour le faire, mais cela ne doit procéder que de difficultés matérielles qu'il faut essayer de surmonter. Je ne pense pas que ce soit un état d'esprit. Nous avons un état d'esprit laïque de tolérance et par conséquent nous pouvons admettre toutes les religions, confessions, etc... dès lors que cela est possible dans ces établissements.

..../....

Monsieur KANNER, vous répondez ?

M. KANNER - Oui, Monsieur le Maire.

Sur le dernier point, je veux évidemment dire que toute personne qui souhaite pratiquer un culte à titre privé peut le faire dans le cadre des établissements mais il est vrai que dans les petites structures d'accueil pour personnes âgées de la Ville nous n'avons pas beaucoup de locaux collectifs. C'était d'ailleurs le choix architectural que de permettre de garder un élément de vie familial.

Je suis prêt à évoquer cette question avec Monsieur RICHIR et à trouver peut-être des solutions techniques qui permettent de répondre à ce questionnement.

La laïcité, comme vous l'avez très bien dit, Monsieur le Maire, c'est d'abord et avant tout la tolérance, dans le respect bien sûr des croyances des autres personnes qui habitent dans nos résidences.

Pour répondre plus globalement à Monsieur RICHIR et en l'absence de Madame FILLEUL qui a souhaité que je puisse, en votre nom, mes chers collègues, amener quelques éléments.

Je voudrais dire tout d'abord que notre Ville peut s'enorgueillir d'être aujourd'hui reconnue, tant au niveau départemental qu'au niveau national. Je rappellerai à chacun d'entre vous que nous avons été agréés comme coordination gérontologique par le Département du Nord et que, à l'initiative de Madame AUBRY, à l'époque où elle était encore Ministre, nous avons été reconnus comme C.L.I.C., c'est-à-dire comme Comité Local de Coordination Gérontologique.

Ces deux reconnaissances montrent, outre les éléments matériels importants qui les accompagnent, je le dis en terme de moyens humains et financiers, que notre politique gérontologique est aujourd'hui tout à fait adaptée aux besoins des personnes âgées, même si nous savons que nous devons encore progresser.

Dans ce cadre, la charte inter établissements qui est soumise à l'appréciation du Conseil Municipal de ce soir n'est pas une fin en soi, c'est un outil de travail, Monsieur RICHIR. Je crois d'ailleurs que vous l'avez bien compris comme cela.

Cela a été expliqué à la Commission à laquelle vous n'avez pas pu assister. Il est vrai que nous souhaitons, au travers de cette charte, donner un environnement globalement positif sur nos établissements pour personnes âgées, sachant que dans ce cadre les personnes âgées continuent, avec leurs représentants associatifs, à être présentes dans les instances gérontologiques qui existent sur la ville de Lille et notamment l'instance centrale de Coordination Gérontologique qui est animée par Madame FILLEUL.

Cette charte est un plus dans notre dispositif qui vient conforter toutes les réalisations que nous avons concrétisées dans ce mandat, et elles sont extrêmement nombreuses.

Ce qu'il est important de noter c'est qu'elles permettent aux structures municipales, aux structures associatives et aux structures hospitalières de rentrer dans un cadre globalement souhaité par les uns et par les autres.

Donc, n'y voyons pas, encore une fois, une fin en soi. C'est un élément de la fusée à étages que constitue notre politique d'action gérontologique. Elle permet d'affirmer des grands principes, notamment sur les libertés et les droits des personnes âgées dans les établissements. Bien évidemment, à nous de les faire vivre sur le terrain.

.../...

Je pense que vous pouvez soutenir ce document, d'autant plus qu'il a été élaboré en totale concertation au sein de l'instance et je crois que cela méritait d'être dit ce soir.

Monsieur le Maire - Très bien.

Alors, ce texte, qui le vote ?

pour : les membres de la Majorité Municipale et le Front National

contre : néant

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Vous vous abstenez ?

M. RICHIR - Nous nous abstenons parce que...

Monsieur le Maire - Oui, on a compris, on vous a répondu, donc les choses sont claires. Mais le Front National semble avoir été séduit par la réponse puisque, pour une fois, il vote pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant).

00/1211 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

00/1216 - Bibliothèque Municipale - Demande de remise gracieuse.

00/1217 - Palais des Beaux-Arts - Mise en place de la carte Grand Ter pour les trois musées de Lille en partenariat avec le Conseil Régional et la S.N.C.F.

00/1218 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Banque Worms qui souhaite participer au financement de concert.

00/1219 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Settecento - Le Siècle de Tiépolo" - Convention de partenariat liant la Ville de Lille à la Banque Scalbert Dupont.

00/1220 - Palais des Beaux-Arts - Exposition "Settecento - Le Siècle de Tiépolo" - Convention de partenariat liant la Ville de Lille à la Délégation Régionale Nord/Pas-de- Calais EDF-Electricité de France.

00/1221 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'un dessin d'ARIKHA Avigdor.

.../...

00/1222 - Palais des Beaux-Arts - Don par Mme BIGOT d'un ensemble d'œuvres sur papier de Guy Bigot (1918-1998).

00/1223 - Palais des Beaux-Arts - Participation au programme collectif de recherche "papier, filigranes, encres" - Demande de subvention au Ministère de la Culture.

00/1224 - Palais des Beaux-Arts - Formule d'adhésion aux activités des Musées de Lille - Carte "Partenaire" proposée aux entreprises - Modification des conditions tarifaires.

00/1225 - Palais des Beaux-Arts - Valorisation des Plans Reliefs - Demande de subvention auprès de la DRAC.

00/1226 - Palais des Beaux-Arts - Programme culturel - 1er semestre 2001.

00/1227 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Ces chers disparus" - Vente d'un catalogue d'exposition - Admission en recettes - Ouverture du crédit d'emploi.

00/1228 - Musée d'Histoire Naturelle - Etude de positionnement - Accueil d'un comité scientifique - Remboursement de frais aux participants.

00/1229 - Musée d'Histoire Naturelle - Bilan des enrichissements 2000.

00/1230 - Tarification "Patrimoine en Musique" - Saison 2000/2001 - Abonnements.

00/1231 - Rénovation des statues du Maréchal Foch et du Maire André - Appel d'offres ouvert Demande de subvention auprès du Conseil Général.

00/1232 - Subventions à deux associations patrimoniales.

00/1233 - Acquisition d'une œuvre d'Eugène Leroy.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Madame BUFFIN, parlez-nous d'opéra.

Mme BUFFIN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai une heureuse nouvelle à vous annoncer. En effet, de nombreux Lillois se sont inquiétés à juste titre et nous ont téléphoné ou écrit à propos des travaux différés de l'Opéra.

En réalité, il faut savoir qu'ils ne pouvaient commencer sans la signature officielle de l'Etat qui apporte une part non négligeable à leur financement.

Celle-ci est arrivée fin novembre et nous pourrons donc enfin lancer ces travaux à la mi-janvier pour une durée de 18 mois, au plus tard.

Tout sera donc prêt pour l'année 2004 où Lille sera capitale européenne de la culture car il sera nécessaire, le gros œuvre achevé, de soumettre cet établissement pendant un petit moment à une période de rodage, cela se fait comme cela dans tous les théâtres du monde, afin qu'il soit tout à fait performant en 2004.

C'était la nouvelle que j'avais à annoncer.

....

Monsieur le Maire - C'est une très bonne nouvelle. Evidemment, vous l'aprouvez unanimement ?

Merci, Madame BUFFIN.

Monsieur BROCHEN, c'est Monsieur LESERRE qui va vous interroger.

Monsieur LESERRE, votre question.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

00/1234 - Conservatoire National de Région - Vente de bassons - Modification de la procédure - Appel d'offres.

00/1235 - Conservatoire National de Région - Tarifs de mise à disposition d'instruments à des services publics, organismes et associations, personnes privées - Revalorisation.

00/1236 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription et de scolarité - Tarification de nouvelles disciplines.

00/1237 - Conservatoire National de Région - Prestations assurées par les formations du Conservatoire à la demande de tiers - Revalorisation des tarifs.

00/1238 - Conservatoire National de Région - Droits d'inscription pour les stages, master-classes, cours d'interprétation - Revalorisation.

00/1239 - Conservatoire National de Région - Subvention de l'Etat pour le développement de la pratique amateur et le développement de la création musicale - Admission en recettes - Ouverture des crédits d'emploi.

00/1240 - Association culturelle - Attribution d'avance sur subvention pour l'exercice 2001.

00/1241 - Associations et organismes culturels lillois - Attribution d'avances sur subventions pour l'exercice 2001.

Adoptés.

00/1242 - Requalification de la friche Leclerc en équipement culturel - Lancement d'un concours européen de maîtrise d'œuvre.

M. LESERRE - Pour faire la transition avec ce qui vient d'être évoqué sur l'année 2004 qui, chacun le sait ici, marquera la ville de Lille comme capitale culturelle européenne, en compagnie d'ailleurs de la ville de Gênes.

Parmi les projets multiples qui sont présentés par Didier FUSILLIER, il est des projets qui sont de véritables projets urbains et culturels. C'est le cas pour la friche Leclerc dont on parle ce soir dans ce dossier et qui se trouve dans le quartier de Wazemmes.

.../...

Je pense qu'ici, unanimement, nous sommes tous fiers, très fiers même, de partager avec la ville de Gênes le rôle de capitale européenne de la culture. Chacun ici attend de cet événement une possibilité supplémentaire de se positionner un peu plus au cœur de la métropole européenne.

Cette fierté et ces espoirs, Monsieur le Maire, chers collègues, sont également portés par des craintes que, je crois, nous portons ici les uns et les autres, craintes qui sont justifiées sur la faisabilité de tous les projets, sur la maîtrise du calendrier, sur les financements, et plus encore sur l'indispensable adhésion des populations.

Pour rester conformes à notre attitude depuis le début de ce mandat, nous ne nous contenterons pas d'avoir une critique passive mais nous souhaitons porter, comme cela a été fait au cours d'un Conseil privé mais qui, à notre sens, mériterait d'être réellement public, d'un grand débat public, porter trois exigences très rapidement.

D'abord, une première exigence de clarification sur Lille 2004 puisque je crois que nous nous sommes mis d'accord, au moins dans l'esprit, pour que Lille 2004 ne soit pas un fourre-tout culturel, mais pour qu'il soit bien un temps fort. Et pour que ce soit un temps fort, il faudra rapidement fixer des priorités culturelles, des stratégies culturelles qui doivent nous permettre de repenser en tout cas la cohérence entre les besoins de formation, de création, de diffusion, d'accessibilité et de conquête pour de nouveaux publics.

Lille 2004, effectivement, a besoin d'être identifié comme un projet autonome. Je pense que chacun en est d'accord. Pour cela, il nous faut revoir, redéfinir les attentes, les besoins en matière d'équipement et d'animation culturels.

Il faut fédérer également -deuxième exigence- pour que le projet Lille 2004 soit un véritable accélérateur de particules.

On l'a vu tout à l'heure dans deux dossiers qui ont été évoqués en début de séance, que ce soit dans le dossier du transfert de compétence ou que ce soit dans le dossier du Grand Projet de Ville, du G.P.V., les compétences et les territoires sont multiples et nombreux. Il nous faut donc repenser un véritable aménagement culturel du territoire lillois et métropolitain.

Et si nous n'avons pas voté justement en bloc le transfert de compétence concernant les équipements culturels, c'est parce qu'il nous paraît nécessaire, en amont, de revoir, de refonder toute la politique culturelle de nos territoires afin de ne pas faire un transfert de compétence, pour ce qui concerne la culture, en forme de goutte à goutte, comme le supplice chinois, mais bien avec une vision globale et cohérente de ces compétences.

Enfin, mobiliser. Je crois que nous nous sommes mis d'accord sur ce troisième terme. Mobiliser pour que, évidemment, chacun puisse se retrouver dans un objet culturel qui soit réellement identifié. Il faut effectivement que chacun, à Lille et dans la métropole, dans la région, se sente le producteur, l'acteur, l'ambassadeur de cette formidable ambition.

Un seul critère, je l'avais déjà dit, doit nous animer : il faut que lorsque nous rencontrons nos concitoyens, ils puissent dire « Lille 2004, je l'ai rêvé, je l'ai vécu et j'y ai participé ».

Alors, pour ne pas faire de Lille 2004 un projet culturel diffusé ou octroyé, nous sommes prêts, pour notre part, à nous engager collectivement dans cette magnifique aventure. Nous sommes prêts à participer à l'élaboration, à cette refondation de la politique culturelle de la Ville.

.../...

Nous attendons évidemment toujours ce débat d'orientation qui, je crois, maintenant, n'aura plus lieu d'ici la fin du mandat. En tout cas, sachez qu'avec l'ensemble des Lillois et l'ensemble des Métropolitains, nous souhaitons participer à cette aventure.

Monsieur le Maire - Enfin, vous avez fait des progrès parce que nous avons tenu un Conseil privé, vous venez de ressortir le discours que vous aviez fait ce jour-là, mais en plus, vous y ajoutez ce que, nous, nous avons dit à l'occasion de ce Conseil privé et vous le reprenez. Vous faites là une synthèse sur le plan culturel

Monsieur BROCHEN.

M. BROCHEN - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'intervention de Loïc LESERRE se situe dans le cadre de la délibération 1242 qui a pour objet le lancement d'un concours européen de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la friche Leclercq.

C'est la première délibération qui lance au XXème siècle le programme ambitieux et pérenne de l'année 2004 consacrant Lille capitale européenne de la culture à l'aube du XXIème siècle.

Au-delà d'un vaste programme d'événements culturels, artistiques et festifs pour une année d'exception, toute l'équipe de notre nouveau chevalier, Didier FUSILLIER, qui dirige Lille 2004, réfléchit à bâtir un projet qui ne pourra exister que par la désignation de Lille capitale européenne de la culture et qui perdurera au-delà de 2004, en instituant de nouveaux comportements, en inscrivant l'art et la culture au centre de la vie métropolitaine, en créant les Maisons Folies, puisque c'est l'objet de la délibération.

Si elle est adoptée ce soir par le Conseil Municipal, cette délibération a pour objet la création de nouveaux espaces, installés de façon éphémère ou durable dans les quartiers, pour favoriser la convivialité des habitants et conférer aux habitants de ces quartiers et à ces quartiers une lisibilité festive particulière.

Elles s'articulent autour d'une salle équipée, à géométrie variable, susceptible d'accueillir des spectacles, d'y organiser des concerts, d'y tenir des banquets ou de servir de studio d'enregistrement.

Elles ne sont affectées à aucun groupe particulier, elles sont ouvertes aux demandes des habitants et des associations du quartier.

Autour de la salle de spectacle, un studio audiovisuel, un lieu d'exposition, des ateliers, des résidences d'artistes, une cuisine, des salles d'exposition, de projection, vidéo, cinéma ou cyber, un lieu de lecture, un espace de jeux pour enfants, une halte-garderie, un jardin, un café brasserie, un hammam en ce qui concerne l'usine Leclercq.

L'usine Leclercq, c'est un bâtiment emblématique dans le quartier de Wazemmes. Elle est bordée par le jardin public des Sarrazins, sur une surface utile de planchers de 5.577 m².

Wazemmes, nous le savons tous, a un tissu associatif et culturel diversifié et dense et ce quartier a été associé à l'élaboration de ce projet et y a déjà adhéré. Sous l'influence de Marie-Christine STANIEC, la Présidente du Conseil de Quartier, une commission Wazemmes 2004 a même vu le jour.

L'usine Leclercq, réhabilitée, si vous le décidez ce soir, sera un lieu de convivialité, de rencontres, d'échanges familiaux, artistiques, festifs. On y créera des lieux d'exposition pour l'ARIA, pour les artistes, pour les associations du quartier, une salle de spectacle de 300 places, des studios de création de C.D. ou de clips vidéo, un cinéma de quartier, un café philo, une cuisine, une salle à manger, des studios d'artistes en résidence et, je le disais, un hammam.

.../...

L'importance des travaux à y réaliser, avec un coût d'objectif évalué à 35 M.F., imposait d'adopter avant la fin de cette année, c'est-à-dire plus de trois ans avant, cette délibération pour que dans le temps d'un chantier aussi lourd puisse être effectivement lancé le concours européen de maîtrise d'œuvre pour la requalification de cette friche Leclercq.

Cette Maison Folie lilloise ne sera pas la seule, elle s'inscrira dans tout un réseau puisque, à Lille, la brasserie malterie de Moulins aura aussi cette destination, la salle des fêtes de Fives avec le centre de développement chorégraphique dont parlait Martine AUBRY tout à l'heure, le Colisée Royal de Lambersart, la salle des fêtes Beaulieu de Lomme, la Condition Publique à Roubaix, l'Hospice Général à Tourcoing, la ferme d'En Haut à Villeneuve d'Ascq et même le ferry de P & O de Dunkerque, désormais abandonné, pourrait aussi accueillir sur le littoral une Maison Folie.

Voilà l'ensemble de ce programme qui démarre dès aujourd'hui avec cette délibération pour permettre à tous les habitants de la métropole, dans l'espace qui nous sépare de 2004, de préparer une métropole où l'on vivra mieux ensemble.

Monsieur le Maire - Très bien.

Je mets aux voix cette délibération.

Ceux qui sont d'accord pour l'adopter le manifestent en levant la main :

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

contre : néant

abstention : néant

Ce festival remporte l'unanimité des votes.

Adopté.

00/1243 - Projet de Centre de Développement Chorégraphique - Nouveau coût d'objectif - Plan de financement - Sollicitation de subventions.

00/1244 - Travaux à l'Aéronef - Réalisation de l'ouvrage confié en mandat à la SAEM Euralille Sollicitation de subvention.

00/1245 - Attribution d'une subvention à une association.

00/1246 - Association SPIRITEK - Subvention de la Ville.

00/1247 - Exposition Safet ZEC.

Adoptés.

Ah ! Monsieur BIENVENU, vous terminez ce Conseil Municipal, ce dont vous avez rêvé depuis des années... C'est une question orale que tout Conseiller Municipal a la possibilité de poser au Maire. Je vous répondrai ensuite.

M. BIENVENU - Oui, c'est vrai que c'est un rêve, Monsieur le Maire. J'espère qu'il va se réaliser.

..../....

Je vous lis la lettre que je vous ai envoyée.

« Le 10 novembre dernier, vous avez posé la première pierre du chantier d'aménagement et d'extension de la maison natale du Général Charles de Gaulle. Vous étiez accompagné en cette occasion, outre du Préfet de Région, du Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et du Président du Conseil Général du Nord.

Je ne sais si cette forme d'hommage doit être analysée comme une repentance vis-à-vis d'un homme que vos amis politiques et vous-même avez toujours vivement combattu.

Combat hélas parfois injuste puisque vous reconnaissiez vous-même aujourd'hui que la décentralisation et la réforme du Sénat s'imposent à notre pays, alors que le Parti Socialiste s'est vivement opposé à ces réformes lorsque le Général de Gaulle les proposait à notre pays en 1969.

Certes, l'idéologie politique aveugle souvent le bon sens et la réalité du moment mais convenez que ces combats politiciens ont fait perdre à la France des années précieuses, ce qui vous permet aujourd'hui le bien-fondé de ces réformes.

A l'évidence, nous convenons ensemble que le Général de Gaulle était un homme dont la valeur aujourd'hui n'est plus contestée par personne. Votre présence le soir du 10 novembre dernier en est le témoignage concret.

Or, il s'avère que la Ville de Lille, berceau de cet illustre Français, n'a jamais érigé une statue du Général de Gaulle, ce qui n'est pas le cas du Président François Mitterrand qui, lui, dispose de cet hommage posthume.

La Ville de Lille se doit donc de rendre cet hommage au libérateur de notre patrie et au fondateur de la Vème République. J'attends donc de votre part et avant la fin de votre mandat que vous décidiez d'élever une statue digne de cet illustre Lillois. »

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU, vous avez l'art de travestir tout. Vous venez nous parler de la décentralisation du Général de Gaulle et des dispositions qu'il avait prises pour le Sénat. Vous pouvez nous reporter aux débats de l'époque, c'était quelque chose de bien différent de la décentralisation telle que nous l'avons adoptée et lancée en 1981, et même telle que nous l'avons discutée à la Commission pour l'Avenir de la Décentralisation. Mais cela, c'est du passé.

Au sujet des statues, là aussi, vous n'êtes pas au courant, Monsieur BIENVENU. vous vous éloignez trop du gaullisme pour être au courant. Je vous réponds.

Chacun comprend bien d'ailleurs à la lecture de cette lettre que l'intention de l'auteur n'est pas de présenter une version objective du problème posé -vous ne faites jamais dans l'objectivité- mais bien de tenter d'engager une polémique, qu'il est d'ailleurs le seul ici dans cette salle à vouloir mener au nom d'on ne sait trop quelle légitimité.

Vous vous êtes éloigné du gaullisme. Alors, au nom de quoi vous posez des problèmes comme ceux-là ? En utilisant pour le faire des arguments fondés sur bon nombre d'inexactitudes.

Je pense qu'après ce que je vais vous dire, plus jamais vous ne me reposerez la question. Il m'est donc facile de faire la mise au point suivante, d'autant plus que j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet, par une communication au Conseil Municipal du 9 juillet 1999, à la suite d'une

.../...

lettre parue dans le courrier des lecteurs de La Voix du Nord. Son auteur estimait qu'à Lille, le Général de Gaulle était moins bien traité que François Mitterrand.

Votre interpellation, Monsieur BIENVENU, me donne donc l'occasion de rétablir une nouvelle fois la vérité sur cette question qui, je le rappelle, n'a jamais été posée en ces termes par ceux qui auraient des raisons de le faire en cas de manquement. Je parle des responsables de l'Institut Charles de Gaulle, que je fréquente, que je reçois. Vous devriez m'en féliciter d'ailleurs, plutôt que de relever une insuffisance de la part de la Mairie.

Tout d'abord, je tiens à vous rappeler qu'en son temps, c'est-à-dire aussitôt après la mort du Général, j'avais personnellement -mais je l'avais proposé au Conseil Municipal, cela avait été un débat public- émis l'idée d'ériger à Lille une statue du Général de Gaulle, sur la Place de la République. La famille s'y est opposée.

Vous savez que la famille, dès le décès du Général de Gaulle, s'est opposée à ce qu'on élève des statues, où que ce soit. Cette décision a été prise par la famille et confirmée à plusieurs reprises.

Vous n'êtes donc pas bien informé, vous êtes en mauvaise liaison avec la famille puisque voilà sa position.

L'Institut Charles de Gaulle lui-même, parce que j'avais repris ma proposition, certains faisant des observations, avait formulé une suggestion analogue. Mais, là encore, le projet n'a pas été mené à son terme, en raison du refus de Monsieur Pierre LEFRANC, qui était dans la maison du Général de Gaulle pendant toute la période où il était à Colombey. Il venait à Paris le mercredi, juste en face du 10, rue Solférino. Pour avoir fréquenté le 10, rue de Solférino, j'ai aussi fréquenté la maison d'en face, justement, à chaque fois qu'il y avait un problème de cette nature qui était posé par le Délégué Général, Pierre LEFRANC.

Refus du Conseil d'Administration de l'Institut Charles de Gaulle. Il est resté sur la position de la famille.

Tout cela s'est fait sur 30 ans évidemment.

En revanche, Pierre LEFRANC est revenu me voir en disant « On reste opposé à une statue mais peut-être pourrait-on faire un mémorial symbolique ».

Eh bien, la création d'un mémorial symbolique fut acceptée, sur ma proposition, par le Conseil Municipal et une œuvre monumentale du sculpteur Dodeigne, l'un de nos meilleurs sculpteurs, fut réalisée en 1990 et implantée en bordure du Jardin Vauban, l'un des plus beaux jardins de la ville, pour un coût de près de 2 M.F. , financés par la seule Ville de Lille. Voilà la vérité.

Attendez, ce n'est pas fini.

Contrairement à ce qu'affirme Monsieur BIENVENU, j'estime plus généralement qu'aucune autre personnalité n'est autant honorée à Lille, et c'est normal, que le Général de Gaulle.

La Grand'Place, site prestigieux du centre-ville, particulièrement en cette période de fêtes de fin d'année, porte son nom, même si de nombreuses personnes, c'est vrai, n'utilisent pas cette dénomination pourtant officielle. Mais, finalement, Place du Général de Gaulle finira par s'imposer.

....

Comment ignorer que l'Université de Lille III, même si elle est implantée à Villeneuve d'Ascq, c'est une université de Lille, l'une des plus importantes de France, porte le nom de Charles de Gaulle ?

La maison natale du Général, rue Princesse, a été aménagée en musée, à l'initiative de la Fondation Charles de Gaulle. Je tiens à souligner que la Ville, dès l'ouverture de cet équipement, en 1983, a participé à son fonctionnement par la mise à disposition, à temps complet, d'un gardien appartenant au personnel municipal.

Attaché au développement de ce haut lieu de notre patrimoine national et local, j'ai décidé l'an dernier -on en a discuté au Conseil Municipal et en Conseil de Municipalité- de répondre favorablement à la demande de Monsieur Jean FOYER, Président de la Fondation Charles de Gaulle, pour que la Ville participe financièrement à un vaste programme d'évolution du musée vers un centre culturel.

Le Conseil Municipal a ainsi décidé le 9 juillet 1999 vous avez des absences parce que tout cela a été décidé en Conseil Municipal- d'attribuer à la Fondation une subvention de 500.000 F.

Notre collègue Jacque BUFFIN me représente au comité de pilotage de ce vaste projet.

Et j'ai été particulièrement heureux de participer, comme vous l'avez noté, Monsieur BIENVENU, au lancement du chantier le 10 novembre dernier, aux côtés de Monsieur le Préfet, de Monsieur FOYER et des élus municipaux. Et d'ailleurs les représentants authentiques du gaullisme, Madame BUFFIN était avec moi, ont été chaleureusement félicités, entourés.

Décidément; vous vous éloignez de ces gens-là et de ce que représente le gaullisme pour ne pas savoir tout cela et pour ne pas participer à tout cela.

En conclusion, il serait bien injuste et spécieux de prétendre que le fondateur de la Vème République ne serait pas honoré dans notre ville comme il se doit.

Je dis « de la Vème République » mais je dois vous dire, Monsieur BIENVENU, que le Général de Gaulle, c'est celui qui a vraiment participé à la libération de notre pays, qui a rendu à la France sa dignité et son honneur. Le Général de Gaulle, je l'ai toujours honoré, je n'ai jamais manqué de l'honorer. J'ai passé toute ma jeunesse et mon adolescence sur les pas de ceux qui avaient été dans la Résistance ou qui revenaient des camps de la mort puisque je fais partie de la génération des enfants de la guerre. Le Général de Gaulle a par conséquent toujours été honoré dans sa ville.

Le Général de Gaulle est devenu ensuite le porte-parole de la Droite, bon, c'est autre chose. Je l'ai combattu, comme beaucoup d'autres, mais ce sont des problèmes politiques.

Je n'ai jamais mélangé les genres et le Conseil Municipal n'a jamais mélangé les genres. Il a toujours distingué celui qui a défendu l'honneur de la France en 1940-1945 et puis ensuite celui qui a fait de la politique comme vous en faites. Elle était tout de même de meilleure qualité, Monsieur BIENVENU

(vifs applaudissements)

La séance est levée.

(Séance levée à 21 h 05).